

LES FAMILLES PAYSANNES SÈMENT L'AVENIR

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE :
EXPÉRIENCES DE TERRAIN ET NOUVEAUX ENJEUX
DE COOPÉRATION



LES FAMILLES PAYSANNES SÈMENT L'AVENIR

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE : EXPÉRIENCES
DE TERRAIN ET NOUVEAUX ENJEUX DE COOPÉRATION

UNE PETITE CONTRIBUTION À DE GRANDES LUTTES

L'Agenda 2030 et ses 17 objectifs du développement durable (ODD) offrent une nouvelle perspective pour la coopération au développement dans la réalisation de la souveraineté alimentaire car ce vaste plan d'action prône des interventions aussi bien au Nord qu'au Sud, de façon cohérente et concertée. L'avenir de la souveraineté alimentaire en Afrique passe par la préservation de l'agriculture familiale paysanne, qui est flexible et a la capacité d'utiliser des ressources de façon durable. Si nous préservons l'agriculture paysanne, qui a un lien avec le sol et qui est adaptée aux spécificités locales, aussi bien en Europe que dans le monde entier, nous serons à même de surmonter toutes les crises.

Il y a encore des malentendus à lever dans le débat sur la souveraineté alimentaire, car il ne s'agit ni d'autarcie, ni de recette toute faite, ni de concept nationaliste, ni d'opposition par principe au commerce. Ce qui est en jeu, c'est la possibilité de réguler le commerce, afin que l'agriculture paysanne qui nourrit la planète puisse continuer à jouer son rôle, et que les femmes et les hommes qui la pratiquent en vivent dignement.

Aujourd'hui, de nombreuses organisations de coopération au développement – de petites associations

comme de grandes ONG internationales – dont le cœur de l'action consiste à renforcer l'autonomie des populations – commencent à adopter le concept de la souveraineté alimentaire mais peinent à le traduire dans leurs actions. Malgré le foisonnement d'informations disponibles, le changement de paradigme de la sécurité alimentaire vers la souveraineté alimentaire demeure encore malheureusement une déclaration d'intention.

Par cette publication, nous, associations membres de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC), regroupées dans une plateforme dédiée à la souveraineté alimentaire, espérons contribuer à une meilleure compréhension de ses enjeux, à mettre en valeur des expériences qui sont autant de leviers pour en réaliser les objectifs, sans oublier les leçons à tirer de certaines initiatives qui n'ont pas abouti. Ce processus collectif a été une source d'apprentissage très riche pour les membres de la plateforme et nous espérons que cette lecture donnera également envie de questionner les pratiques de coopération pour mieux soutenir les acteurs de la souveraineté alimentaire.

Plateforme Souveraineté Alimentaire de la FGC (2016)

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA PLATEFORME SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DE LA FGC (FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION) :

Association Suisse-Cameroun (ASC)

Food for the Hungry Suisse (FH) – www.fh-suisse.ch/fr

Groupe de réalisations et d'accompagnement pour le développement (GRAD's) – <https://grad-s.net/>

Innovations et réseaux pour le développement (IRED) – www.ired.org

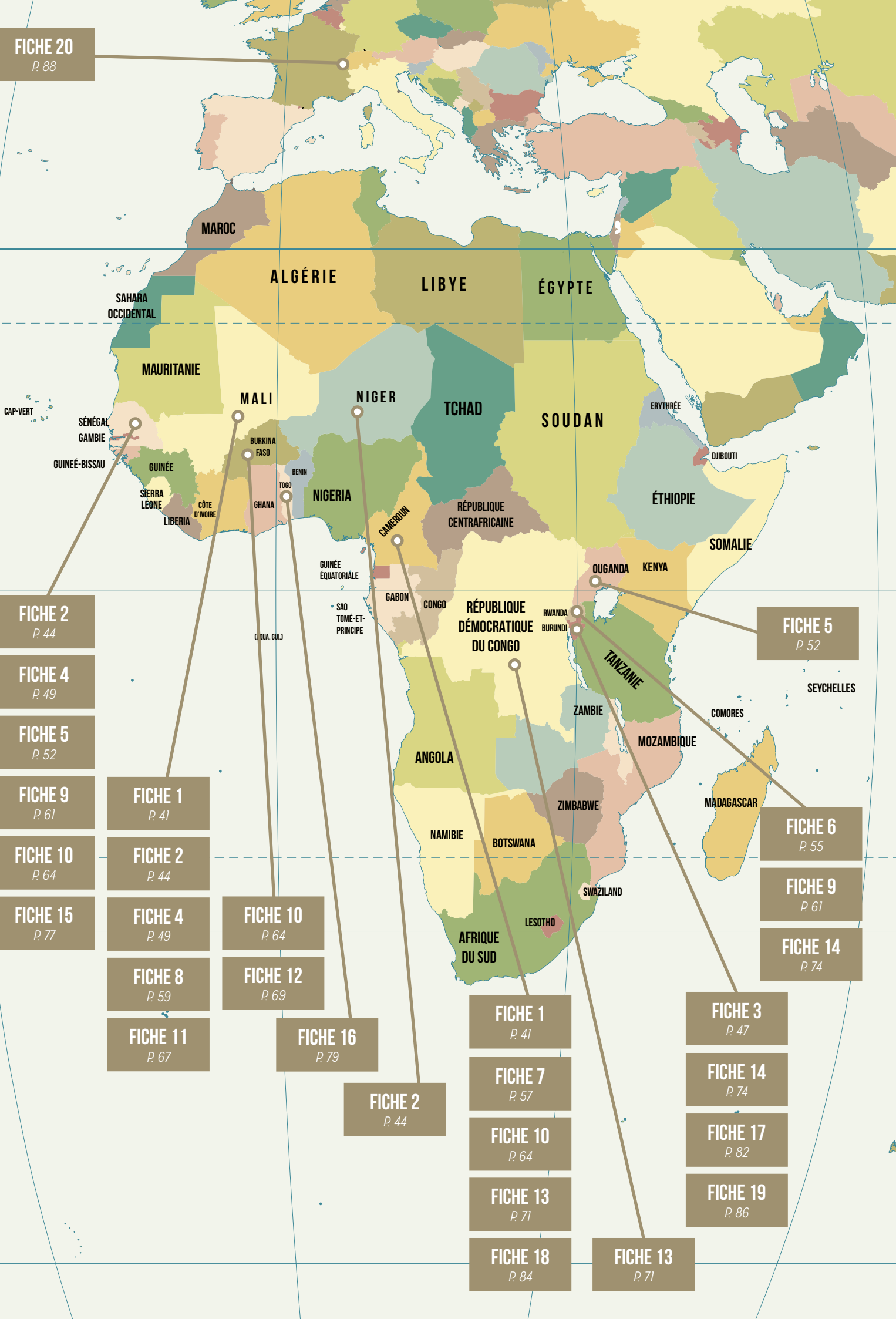
Jardins de Cocagne Solidarité Nord-Sud (JACO) – www.cocagne.ch

Service Coopération Développement (SeCoDév) – www.secodev.ch

Terre des Hommes Suisse (TdH) – www.terredeshommesuisse.ch

Tourism for Help (TfH) – www.tourismforhelp.com

Uniterre – www.uniterre.ch



FICHE 2

P. 44

FICHE 4

P. 49

FICHE 5

P. 52

FICHE 9

P. 61

FICHE 10

P. 64

FICHE 15

P. 77

FICHE 1

P. 41

FICHE 2

P. 44

FICHE 4

P. 49

FICHE 8

P. 59

FICHE 11

P. 67

FICHE 10

P. 64

FICHE 2

P. 44

FICHE 4

P. 49

FICHE 8

P. 59

FICHE 11

P. 67

FICHE 12

P. 69

FICHE 16

P. 79

FICHE 2

P. 44

FICHE 1

P. 41

FICHE 7

P. 57

FICHE 10

P. 64

FICHE 13

P. 71

FICHE 18

P. 84

FICHE 3

P. 47

FICHE 14

P. 74

FICHE 17

P. 82

FICHE 19

P. 86

FICHE 5

P. 52

FICHE 6

P. 55

FICHE 9

P. 61

FICHE 14

P. 74

LES FAMILLES PAYSANNES SÈMENT L'AVENIR

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE : EXPÉRIENCES
DE TERRAIN ET NOUVEAUX ENJEUX DE COOPÉRATION

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 :
Axes
thématiques

PARTIE 2 :
Fiches d'expériences
et d'enjeux

P. 05 INTRODUCTION : la souveraineté alimentaire en question

P. 09 CHAPITRE I :
Partager
la terre

P. 17 CHAPITRE II :
Cultiver

P. 25 CHAPITRE III :
S'organiser

P. 33 CHAPITRE IV :
Se mobiliser

P. 41 FICHE 1 (enjeu) :
La lutte pour les
droits paysans à la
terre prend racine

P. 52 FICHE 5 (enjeu) :
Riz local ou riz
global

P. 69 FICHE 12 (expérience) :
Un plan pour la
bonne alimentation
des enfants

P. 82 FICHE 17 (expérience) :
Des caféiculteurs
tiennent tête à la
Banque mondiale

P. 44 FICHE 2 (enjeu) :
Quand les
consensus locaux
font la loi

P. 55 FICHE 6 (expérience) :
Grâce aux
terrasses,
l'agriculture prend
de la hauteur

P. 71 FICHE 13 (enjeu) :
Des femmes à
la pointe de la
transformation

P. 84 FICHE 18 (expérience) :
Un journal qui parle
aux paysan-ne-s

P. 47 FICHE 3 (expérience) :
La paix sociale
passe par la terre

P. 57 FICHE 7 (expérience) :
Quand les poulets
congelés auront
des dents...

P. 74 FICHE 14 (enjeu) :
La coopérative,
passage obligé
pour les paysan-
ne-s ?

P. 86 FICHE 19 (expérience) :
Un large front
fait vaciller les
importations de riz

P. 49 FICHE 4 (expérience) :
Vers une agriculture
familiale d'un
nouveau genre

P. 59 FICHE 8 (expérience) :
Des jeunes
préfèrent le
maraîchage à
l'émigration

P. 77 FICHE 15 (expérience) :
Au Sénégal, les
oignons locaux ont
la priorité

P. 88 FICHE 20 (expérience) :
Les droits paysans
s'invitent à l'ONU

P. 61 FICHE 9 (expérience) :
L'agroécologie,
révolution dans les
mains et la tête

P. 79 FICHE 16 (enjeu) :
Les produits locaux
vont à la rencontre
des citadins

P. 64 FICHE 10 (enjeu) :
Des fermes-
écoles favorisent
l'installation des
jeunes

P. 67 FICHE 11 (expérience) :
Une ferme-école qui
sème l'agroécologie
à tout vent

P. 90 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

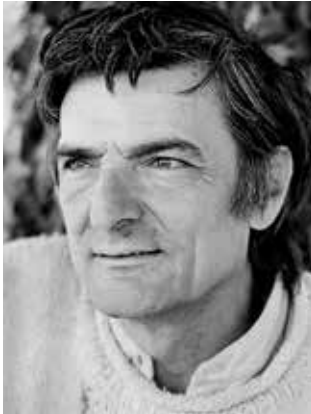
P. 96 BIBLIOGRAPHIE

HUIT PILIERS FONDAMENTAUX DU DROIT À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.



INTRODUCTION : LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN QUESTION

L'ENTRETIEN : **RETO CADOTSCH, PIONNIER DE L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE**



Reto Cadotsch est cofondateur des Jardins de Cocagne, une coopérative maraîchère créée

en 1978 à Genève pour rapprocher des paysan-ne-s et des consommateurs urbains. Depuis 1984, les Jardins de Cocagne soutiennent des organisations paysannes et des communes rurales dans le bassin du fleuve Sénégal.

Comment les Jardins de Cocagne ont-ils créé des liens au Sud ?

Les liens concrets avec le Sud se sont tissés au début des années 1980. À côté de mes activités à Cocagne, je suivais des cours à l'IUED (Institut universitaire d'études du développement) à Genève. Un mouvement se battait pour que l'État consacre 1% de son budget à la coopération avec le Sud, mouvement porté par la Fédération genevoise de coopération. Nous avons décidé que Cocagne devait donner l'exemple. Avec 1% de notre budget, nous avons cofinancé des projets de développement initiés par des migrants pour leurs villages dans le bassin du fleuve Sénégal. J'avais rencontré ces derniers à Paris dans un centre de formation alors que je leur donnais des cours de maraîchage.

Quels sont les axes de lutte prioritaires de la souveraineté alimentaire au Nord ?

La lutte contre l'industrialisation et la centralisation des pouvoirs techniques est l'enjeu le plus évident, au Nord comme au Sud. L'alliance primordiale consiste à défendre le droit aux semences et la préservation de la démocratie agricole. Les OGM ne sont pas une question technique mais politique : ce que nous combattons, c'est la privatisation des semences et le confinement de la recherche dans des laboratoires. La recherche doit se faire avec les paysans et renforcer la production fermière de la nourriture. Au niveau mondial, 70% à 80% de la nourriture est fournie par les petits paysans. Eux seuls peuvent garantir l'avenir. Le modèle industriel est un cul de sac, il est destructif, son but n'est pas la nourriture mais les gains des marchés. Dans le Sud, de nombreux mouvements défendent les

droits des paysans. Ces luttes sont exemplaires et nous encourage à y participer et à créer des liens avec elles. Beaucoup de jeunes agriculteurs du Nord cherchent aussi à se libérer de la dépendance vis-à-vis de l'industrie. Je sens toutefois une méfiance envers les organisations traditionnelles telles que les syndicats, et cette résistance reste peu organisée.

Depuis les années cinquante, la politique agricole a suivi le modèle industriel. Aujourd'hui, l'agriculture a les mains liées à cette industrie et, sans le soutien des citoyens, elle ne peut plus se libérer de son emprise technique et financière. Par contre, si les mangeurs et les producteurs recréent des liens directs, un retour très rapide à une souveraineté alimentaire est possible, comme le montrent de nombreux projets d'agriculture contractuelle¹ de proximité, des magasins paysans, des villes en transition, etc.

Est-ce à dire que les villes sont l'avenir de l'agriculture ?

Le rôle de l'agriculture consiste à produire la nourriture en prenant soin de la vie des sols. Elle est donc l'affaire de tous. Les villes ont un rôle important à jouer en tant que lieux de stockage, de transformation et de distribution de proximité. Elles peuvent se réorganiser par quartiers autour de laiteries, de boucheries, etc. Toutefois, l'agriculture urbaine n'a le droit de s'appeler ainsi que si elle participe au débat global sur le système d'alimentation. Le danger est que l'agriculture urbaine devienne une bulle à part, une jolie vitrine cachant ce qui se passe dans l'arrière-boutique. Les villes ne peuvent pas produire assez de nourriture ; elles doivent donc s'impliquer dans les luttes globales pour la souveraineté alimentaire.

“ Les villes ne peuvent pas produire assez de nourriture ; elles doivent donc s'impliquer dans les luttes globales pour la souveraineté alimentaire. ”

1. L'agriculture contractuelle, aussi connue sous le nom d'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) en France, désigne un système de contrats directs entre producteurs et consommateurs ; ces derniers reçoivent généralement un panier de produits de saison hebdomadaire, sur la base d'un prix forfaitaire annuel et, parfois, d'une participation aux travaux des champs.

HISTORIQUE : LA LONGUE MATURATION D'UNE PLATEFORME D'ÉCHANGE

Depuis de nombreuses années, la FGC soutient des projets dans le domaine du développement rural, de la sécurité et de la souveraineté alimentaire. Un premier forum sur ce thème avait été organisé en 2004 déjà; en 2010, un groupe de travail s'est constitué pour organiser l'année suivante le troisième Carrefour genevois de la solidarité, consacré à la souveraineté alimentaire. Ce groupe a réalisé une étude afin de savoir dans quelle mesure les projets de développement que la FGC soutient incluent la lutte pour la souveraineté alimentaire, et d'identifier les manques et blocages éventuels dans la poursuite de cet objectif. La publication qui en a résulté, centrée sur l'Amérique latine, a mis en évidence les carences des projets de développement dans cinq domaines cruciaux pour la souveraineté alimentaire: l'accès à la terre, l'organisation des filières agricoles, les espaces de débat et de mobilisation ainsi que le plaidoyer et la formation politique.

L'auteure, Javiera Rulli, a conclu que «les outils de la coopération au développement seraient inopérants pour la promotion de la souveraineté alimentaire, que le travail de la coopération internationale et des organisations paysannes s'ignorent parfois jusqu'au développement de dynamiques de compétition ou de conflit».²

Au vu des réalités de terrain très différentes, il s'est avéré que les conclusions de cette étude ne pouvaient pas être transposées sur le continent africain. Une dizaine d'organisations membres de la FGC se sont donc concertées en 2012 dans le but d'identifier aussi bien les freins à la progression de la souveraineté alimentaire que les expériences porteuses réalisées sur le terrain en Afrique.

1. OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

La capitalisation va au-delà de l'échange d'expériences et de partage de savoirs ponctuels; elle est un processus participatif de transformation des expériences en savoirs et de suivi de leur diffusion. Dans la présente publication, une attention particulière a été portée à la dynamique entre les associations membres de la FGC, entre ces dernières et leurs partenaires, ainsi qu'entre les acteurs du Sud, car il s'agit là d'un résultat au moins aussi important que la conception d'outils pratiques finaux. Ce groupe de travail (qui a donné naissance à l'actuelle Plateforme sur la Souveraineté Alimentaire en Afrique) a considéré cette étude comme un point de départ pour la compréhension commune de ce qu'est réellement la souveraineté alimentaire.

- **1^{ère} étape**: Le processus a débuté par un atelier avec les associations membres de la FGC en 2012, basé sur les résultats de la première étude menée en Amérique latine. Les discussions ont débouché sur le lancement d'enquêtes dans les trois zones cibles (Afrique de l'Ouest: Mali-Sénégal; Afrique centrale: Cameroun et Afrique de l'Est: Rwanda, Burundi, RDC, Ouganda).
- **2^e étape**: Les rapports d'enquêtes se sont basés sur des interviews de plus de 120 acteurs impliqués, structures étatiques, agences internationales, ONG et organisations paysannes. Ils ont permis d'identifier un certain nombre de leviers et d'obstacles pour l'accès à la souveraineté alimentaire, de l'échelon villageois à l'échelle internationale.



2. Soberanía alimentaria en los proyectos de desarrollo, 2010.

- **3^e étape**: Un séminaire méthodologique, rassemblant le comité de pilotage de l'étude et les coordonnateurs des enquêtes au Sud, s'est tenu à Genève en 2013. Le séminaire avait pour objectifs de renforcer les liens Sud-Sud et Sud-Nord, d'enrichir la réflexion commune sur les résultats et d'élaborer la méthodologie des ateliers de restitution prévus dans les trois régions enquêtées.
- **4^e étape**: Les trois ateliers Sud ont regroupé chaque fois une cinquantaine de participants - associations membres de la Plateforme, partenaires de terrain et autres acteurs régionaux. Ils ont joué un rôle central dans le processus de

capitalisation, en permettant de collecter et de partager les savoirs, de faire un bilan concerté des réussites et des échecs et d'interpeller les autorités locales et nationales.

- **5^e étape**: L'étape actuelle se clôt avec la présente publication, structurée en chapitres thématiques et est enrichie d'un corpus de fiches conçues comme des études de cas et d'enjeux du terrain. De ces expériences se dégagent des dynamiques porteuses d'autonomie paysanne, mais aussi des limites et des questionnements, qui peuvent alimenter les réflexions et les actions des organisations du Sud et de leurs partenaires du Nord.

2. LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AU CARREFOUR DES LUTTES PAYSANNES

La souveraineté alimentaire est au cœur de cette publication. Il convient donc de rappeler ici les éléments fondamentaux de cette notion lancée par l'organisation paysanne Via Campesina en 1996. Elle implique d'abord une autodétermination des peuples, des régions et des pays en matière de politiques agricoles et alimentaires. Les collectivités doivent être en mesure de définir les orientations déterminant ce qu'elles mangent, ce qu'elles produisent et comment elles le produisent, toutes choses impossibles sous le joug des accords de libre-échange, de la privatisation du patrimoine semencier, de la dépendance aux produits de l'industrie chimique et génétique, etc.

La souveraineté alimentaire suppose par exemple que les semences, l'eau et la terre sont un bien commun et qu'elles ne sauraient être appropriées par des intérêts privés, ni dilapidées par un productivisme à court terme. De même, l'alimentation n'est pas un marché mais un droit universel. L'agriculture familiale paysanne est la mieux à même de le concrétiser, car elle laisse aux mains des populations – et des paysan-ne-s – les ressources et les savoirs nécessaires à leur alimentation. Elle doit au besoin être protégée par les États contre des importations de dumping. La souveraineté alimentaire touche donc à des questions essentielles qui concernent la société dans son ensemble. Elle permet d'aborder les enjeux liés à l'alimentation, à la préservation de la biosphère et à l'agriculture de manière globale, par-delà

les barrières Nord-Sud. Pourtant, les luttes paysannes en faveur de ce droit manquent encore de reconnaissance de la part des ONG et des agences de coopération.

Entre la notion de souveraineté alimentaire et celle de sécurité alimentaire existent des différences fondamentales: là où la souveraineté alimentaire pose les droits des paysan-ne-s et des peuples à l'autodétermination en matière agricole et alimentaire, la sécurité alimentaire se borne à évoquer des « politiques et méthodes participatives »; la première répudie l'idéologie du libre-échange au profit d'une agriculture nourricière locale, tandis que la seconde tente de ménager la chèvre et le chou en imaginant un « système commercial mondial à la fois juste et axé sur le marché ».

Cependant, pour critiquable qu'il soit, le concept de sécurité alimentaire ne peut pas être évacué d'un revers de main. « On a tendance à le réduire à peu de choses, mais il ne faut pas oublier que la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, en 1996, incluait le droit à une nourriture suffisante, saine et correspondant aux habitudes culturelles, la durabilité des modes de production et de consommation ainsi que le respect de l'environnement », rappelle Christine Andela, présidente du COSADER (Collectif d'ONG pour la sécurité alimentaire et de développement rural), qui a participé à ce sommet dans la délégation de La Via Campesina.

“ La réforme foncière doit se faire avec les paysans ”

3. LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE VUE D'AFRIQUE

Les États africains oscillent, à des degrés divers, entre la quête de devises et d'investissements étrangers d'un côté, et la tentative de reprendre la main sur leur production vivrière de l'autre, pour faire face notamment à l'exode rural et à la menace de pénuries alimentaires dues au changement climatique et à la spéculation financière. Il en découle souvent des politiques ambiguës, qui peuvent chanter les vertus de l'agriculture familiale tout en la poussant dans les bras de la monoculture intensive, quand elles n'organisent pas ouvertement le bradage des terres et de la paysannerie.

La vision de la souveraineté alimentaire implique la participation des populations aux choix politiques dans ce domaine. Or, on constate que la majorité des États africains sont dans une optique de sécurité alimentaire (« mange d'abord et tais-toi, on discutera tes revendications après ») et non de souveraineté alimentaire (« on décide ensemble ce qu'on mange, qui le produit, où et comment »). Ces politiques se focalisent sur l'agrobusiness et sur quelques filières, au détriment d'exploitations agricoles familiales diversifiées et intégrées dans un tissu économique rural.



Les bailleurs internationaux et les agences de coopération des États du Nord, qui fournissent souvent une grande part du budget agricole des pays africains, complexifient encore le tableau. Sur le terrain, on assiste régulièrement à des bras de fer acharnés entre les interventions de grands projets étatiques, cofinancés par des poids lourds de la coopération internationale, et des expériences plus locales privilégiant l'autonomie paysanne, parfois soutenues elles aussi par des partenaires du Nord.

La place prise par les ONG sur le continent africain, ainsi que les exigences de résultats à court terme auxquelles elles sont soumises, ont provoqué un phénomène de compétition entre elles, qui se répercute également sur les organisations paysannes (OP). Les acteurs du Sud sont poussés à multiplier les projets et les « innovations » pour se démarquer des autres et gagner - ou conserver - les faveurs des partenaires du Nord. Cette logique de compétition engloutit des ressources considérables pour soigner la « vitrine » et débouche sur des projets souvent peu durables, dictés par des effets de mode. Elle fragilise aussi la structuration de mouvements paysans.

Encore largement méconnue de la base paysanne, la souveraineté alimentaire demeure le plus souvent à l'état de concept, débattu dans des cénacles de spécialistes et ne fait guère figure de ferment syndical commun. Nombre de dirigeants d'OP semblent la considérer comme une simple variante de la sécurité alimentaire plutôt que comme une véritable alternative.

Malgré ces constats à première vue pessimistes, il faut relever que de nombreuses dynamiques paysannes partagent, de fait, la vision de la souveraineté alimentaire. Les mouvements pour l'agriculture familiale (p.ex. la campagne « Nous sommes la solution », en Afrique de l'Ouest et centrale), pour le droit aux semences, à la terre et à l'eau en Afrique de l'Ouest, contre les importations (p.ex. le Groupe de plaidoyer agricole au Burundi), ou encore pour l'agroécologie (p.ex. l'Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes - ASPSP) montrent l'émergence de revendications en rupture avec un modèle de développement basé sur l'« aide » extérieure - qu'il s'agisse

de « solutions » techniques parachutées par des experts, d'investissements dans des filières économiques créées pour des marchés spécifiques ou de dons alimentaires. Il faut souligner ici que la souveraineté alimentaire n'est pas un dogme protégé par la propriété intellectuelle et auquel tous les mouvements paysans devraient souscrire. Pour être réellement portée par la base paysanne, et plus largement par la société civile, elle doit pouvoir se fonder sur des savoirs, des expériences et des luttes locales. Or, le discours sur la souveraineté alimentaire tombe parfois dans une sorte de vide politique et culturel entre, d'un côté, la fascination pour le progrès technique, et de l'autre, l'attachement aux traditions.

De plus, comme le note Christine Andela, le contenu de la sécurité alimentaire a beaucoup évolué et « l'Afrique est pour beaucoup dans ce glissement ». « La sécurité alimentaire est aujourd'hui enveloppée de toute une constellation d'idées. Par exemple, la place du paysan, qui avait été un peu chassée par la porte, est revenue par la fenêtre au travers du thème de l'agriculture familiale. En outre, l'agroécologie constitue maintenant l'un des domaines essentiels du débat mondial sur la sécurité alimentaire ». Ces signaux sont intéressants, car ils montrent que le mouvement pour la souveraineté alimentaire en Afrique est plus fort que la diffusion du concept. La présente publication ambitionne de sonder quelques-unes de ces dynamiques de terrain et de montrer en quoi la coopération au développement pourrait mieux contribuer à les renforcer, ou du moins ne pas les affaiblir par des projets et des logiques qui vont à leur encontre.

La souveraineté alimentaire n'est pas un secteur de développement que l'histoire aurait placé par hasard sous les feux de l'actualité, mais une vision inséparable de grands enjeux politiques : place des paysan-ne-s dans la société, droit à l'alimentation, politique commerciale, écologie, etc. Elle demande de prendre des options fermes et courageuses en rupture avec le modèle de « développement » dominant. Le droit à l'autodétermination qui est au cœur de la souveraineté alimentaire implique en particulier une transformation des rapports entre Nord et Sud, entre bailleurs et organisations de terrain.



DES ANCÊTRES AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

CHAPITRE I — PARTAGER LA TERRE

L'ENTRETIEN: **ELISABETH MEKOUYOU OBAMA, ACTIVISTE DES DROITS HUMAINS**



Elisabeth Mekougou Obama est formatrice en genre et développement à l'IPD-AC (Institut panafricain pour le développement - Afrique

centrale), consultante et activiste des droits humains au Cameroun. Elle a également travaillé comme chargée de programme à Caritas Douala, œuvre sociale de l'Église catholique.

Quels sont les enjeux prioritaires concernant le droit à la terre au Cameroun ?

Le premier enjeu concerne la réforme foncière. Le projet du Ministère du cadastre et des affaires foncières

veut davantage de terres pour les investisseurs. Cela aura des répercussions terribles sur l'accès des paysans et des citoyens modestes à la terre! Aujourd'hui déjà, l'État arrache de vastes étendues aux paysans, parfois sans leur proposer d'alternative. Des chantiers de construction de barrages et d'autoroutes sont stoppés par des riverains qui ont été expropriés sans indemnisation.

Selon le droit actuel, l'État n'est que gardien de la terre, il n'en est pas le propriétaire. Cette disposition peut être invoquée contre les

accaparements. Hélas, on observe aujourd'hui des ventes de terres illégales, qui se font avec la complicité des autorités administratives, voire de certains chefs traditionnels véreux. Face à cette menace, des communautés villageoises ont effectué des démarches pour obtenir un titre foncier collectif avec le soutien du Réseau national des habitants du Cameroun. Comme elles n'ont pas de statut juridique, elles ont dû déléguer des représentants. Une fois le titre délivré, les parcelles sont réparties entre les familles.

La réforme foncière doit se faire avec les paysans et la société civile. Le principal défi consistera à trouver un équilibre entre les droits coutumiers, issus de la tradition, et les textes de loi. Il faut absolument prendre en compte les aspects positifs des droits coutumiers, qui garantissent un certain contrôle des communautés paysannes sur leurs terres.

“ La réforme foncière doit se faire avec les paysans ”

1. Le Gouvernement a légiféré par voie d'ordonnance (Ordonnance du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier), sans passer par le Parlement.

Un autre enjeu concerne les droits fonciers des femmes. Quelles difficultés rencontrent-elles ?

La loi camerounaise ne discrimine pas les femmes. Le problème est dû aux constructions socioculturelles ancrées dans nos pratiques. Comme les femmes, à leur mariage, partent vivre dans la famille de leur mari, on leur dénie tout droit à la terre dans leur communauté d'origine. Je connais par exemple le cas d'une femme dont le père avait été soldat dans l'armée française et possédait des centaines d'hectares. Mais son frère refuse de lui donner des terres, si bien qu'elle est obligée d'en louer ! Le problème ne réside pas dans l'accès à la terre, puisque ce sont le plus souvent les femmes qui cultivent, mais dans le droit d'en disposer. Il faut faire un travail de plaidoyer auprès des chefferies traditionnelles pour les inciter à intervenir auprès des

chefs de familles. Auparavant, on arrivait sur le terrain et on condamnait les pratiques coutumières ; les villageois pensaient qu'on voulait leur imposer le « système des blancs ». L'approche a changé. Aujourd'hui, on mène des séances de diagnostic participatives et les communautés font ressortir elles-mêmes le nœud du problème.

La coopération au développement soutient-elle les mobilisations pour le droit à la terre ?

Au Cameroun, il n'y a pas de partenariats sur la question des terres. En revanche, des acteurs de poids tels que la Banque mondiale et la Coopération chinoise appuient la réforme foncière dans un sens totalement contraire aux intérêts des paysans !

INTRODUCTION : ET SI L'ÊTRE HUMAIN APPARTENAIT À LA TERRE ?

Le rapport des êtres humains à la terre cristallise un grand nombre d'enjeux déterminants pour l'organisation de la société. Le mode de production de la nourriture, la place des paysan-ne-s, les équilibres écologiques ou encore la transmission des biens économiques et des valeurs culturelles, sont étroitement liés à la manière dont le rapport à la terre est vécu, pensé et codifié dans des lois écrites ou non écrites. Dans cette perspective, la terre n'est pas qu'une ressource à exploiter ; elle est un lieu où se jouent les rapports des êtres humains entre eux et avec la nature, avec les questions de la naissance, de la transmission et de la transcendance. En un sens, l'être humain appartient donc au moins autant à la terre que cette dernière ne peut lui appartenir.

En Afrique subsaharienne, la terre est au centre d'importants rapports de forces politiques, économiques et sociaux. Dans la plupart des pays, deux régimes régissant l'accès à la terre coexistent avec plus ou moins d'interactions et de conflits : les textes légaux (le « droit positif ») et les règles non écrites (les « droits coutumiers »). Dans ce chapitre, il s'agit donc d'abord de tenter de décrire les conceptions qui fondent ces deux systèmes ainsi que les dynamiques qui les traversent, pour ensuite illustrer, dans ses grandes lignes, le phénomène de l'accaparement des terres, enjeu majeur du contexte africain actuel.

1. LES DROITS COUTUMIERS, ENTRE TRADITIONS ET ADAPTATIONS

Dans la plupart des sociétés rurales africaines, la terre est considérée comme sacrée et n'a pas de valeur marchande. Elle est la matrice où le cycle de la vie s'accomplit ; elle met les êtres humains en rapport avec les forces de la nature, avec les ancêtres et - à travers ces derniers - avec Dieu ou les dieux.

Le rapport à la terre est donc pris d'emblée dans une transcendance, qui se traduit par un régime de don et de devoirs (p.ex. obligation de fouler la terre avec douceur, rites liés à la fertilité, sacrifices, etc). De nombreuses traditions à travers le monde conçoivent la terre comme un cadeau divin. Les êtres humains ne peuvent en être que les maîtres passagers et sont liés à elle par une relation d'interdépendance : ils ont besoin de la terre pour se nourrir, tandis qu'elle a besoin d'eux pour fructifier.

A l'échelle humaine, la terre appartient d'abord aux ancêtres. En tant que premiers occupants, ils sont les gardiens de cette source de vie sans cesse renouvelée qu'est la terre. Les vivants leur sont redevables, et ce devoir se prolonge pour les lier également à leurs descendants. Les terres acquises par les premiers occupants d'une

terre en vertu du « droit de hache » ou du « droit de feu » (qui illustrent le défrichage d'une parcelle) se transmettent de génération en génération. Elles garantissent l'attache d'une famille, d'un clan, à une communauté, à un terroir. La terre ne se vend pas : nul n'a le pouvoir d'accomplir un acte qui engagerait non seulement l'ensemble de la communauté, mais aussi ses ancêtres – qui y sont enterrés – et ses descendants.

Le terme de « propriétaire », lorsqu'il est employé dans un contexte rural africain, ne peut le plus souvent pas être entendu dans les termes de la propriété privée capitaliste. Les systèmes coutumiers comportent un étagement ou un enchevêtrement de droits, où il faut distinguer notamment droits d'accès, droits de culture et droit de transmission. Les usages de la terre sont multiples et font l'objet de droits modulés en fonction de leur caractère durable ou provisoire, collectif ou individuel. L'accès à un point d'eau, la cueillette des fruits et des herbes médicinales, la culture de plantes annuelles ou d'essences pérennes (caféiers, cacaoiers, hévéas, etc.) et le pâturage du bétail sur les restes des récoltes sont





régis selon des règles distinctes et laissent la place à plusieurs usagers sur une même terre.

Les descendants des premiers cultivateurs jouissent de droits pérennes sur leurs terres; ils peuvent les transmettre à leur descendance mais ne sont pas habilités à les arracher au patrimoine de la famille et de la communauté. Des personnes installées ultérieurement dans le village ou extérieures à la communauté peuvent aussi obtenir de tels droits sur une parcelle, pour autant qu'il reste des terres disponibles et que le chef des terres – en général le chef de village – donne son accord. Les villageois qui n'ont pas (assez) de terres peuvent solliciter un droit de culture sur les terres d'un tiers. Ils obtiennent ainsi l'autorisation de cultiver des plantes annuelles, souvent en échange d'une partie symbolique de leur récolte (rente foncière), mais pas des arbres ni des cultures pérennes. Au sein d'une lignée, c'est le chef de la famille élargie – en général le frère aîné – qui gère les terres. Il les répartit le plus souvent entre les différents ménages, exception faite du champ collectif. Hormis dans certaines sociétés (cf. encadré p. 13), les femmes doivent passer par leur mari pour obtenir leur propre parcelle.

Le chef de famille est dépositaire, davantage que propriétaire, des terres de la lignée. Il en va de même, à son niveau, du chef de village. Celui-ci est chargé de régler l'attribution des terres de brousse vacantes ou en déshérence et d'arbitrer les conflits fonciers entre les membres de la communauté. Dans la plupart des cas, les chefs traditionnels parviennent à les résoudre par la conciliation. Mais il arrive que ces conflits prennent une tournure violente, en particulier dans des contextes de forte pression foncière ou de litiges entre agriculteurs et éleveurs.

Il faut préciser que les droits coutumiers ne sont pas figés, ni homogènes. Quoique attachés à la transmission de certaines valeurs, ils sont sensibles aux influences des changements économiques, politiques et sociétaux. La description qui en est faite ci-dessus ne peut donc être qu'une simplification; elle gomme les évolutions qui les ont modelés au cours du temps ainsi que leur caractère multiforme traduisant des différences culturelles. Le système de transmission des terres au sein du lignage a par exemple subi de profonds

changements, liés à l'évolution des modes de vie. Les inégalités d'accès à la terre varient aussi selon les époques et les contextes culturels. Dans certaines sociétés, comme les Peuls ou les Soninké au Sénégal, seuls les membres d'une caste ou d'un clan avaient des droits pérennes sur la terre, les autres devant se rabattre sur des modalités d'usage impliquant une relation d'inféodation, telles que le métayage et la rente foncière. Cette hiérarchisation s'est sensiblement estompée, même s'il subsiste parfois d'importantes inégalités entre descendants des différentes catégories sociales. En outre, certains peuples autochtones, en particulier de tradition nomade, demeurent privés de la maîtrise de la terre, comme les Pygmées au Cameroun ou les Batwa au Burundi.

On note également une tendance à l'individualisation croissante des droits sur la terre, qui s'accompagne parfois de l'émergence de marchés fonciers. Malgré l'interdit frappant l'aliénation des terres, les ventes sont de plus en plus fréquentes. Déjà courantes en milieu urbain, où la spéculation a porté le prix des terrains dans certaines capitales africaines à des niveaux comparables à celui des villes européennes, ces transactions s'étendent parfois aux zones rurales. C'est notamment le cas au Burundi et au Rwanda, où les terres sont rares.

Par contre, le terme de « vente » n'est pas toujours entendu comme une cession définitive. Il désigne parfois une mise en gage, le vendeur pouvant récupérer sa terre s'il rembourse; il arrive aussi que l'objet de la vente soit un simple droit de culture non transmissible, la terre revenant au vendeur et à ses descendants au décès de l'acheteur; dans d'autres cas, la vente est assortie de contreparties sociales et peut donc être annulée si ces engagements ne sont pas respectés. Même lors de ventes au sens strict du terme, les populations affectées n'y voient souvent qu'une situation transitoire et tentent de faire valoir ultérieurement des droits ancestraux. Le caractère souvent informel, voire illégal, de ces transactions, de même que le flou régnant sur leur nature réelle, sont source d'importants conflits². Mais ils montrent aussi la résilience des droits fonciers face aux influences et aux menaces extérieures: l'esprit de ces lois non écrites parvient souvent à se maintenir en empruntant de nouvelles formes.

2. Voir par exemple: Diawara, Alfousseyini: Sogoba, Bougouma et Djire, Moussa, *Sécuriser les droits fonciers au Mali: solutions locales à casse-tête national*, IIED, Londres, 2014.

✚ POUR EN SAVOIR PLUS:

- Alden Wily, Liz (et al.), *La tenure foncière coutumière dans un monde moderne. Les droits aux ressources en crise : état des lieux de la tenure coutumière en Afrique*, Rights and resources (RRI), Washington, D.C., 2012.
- Madjarian, Grégoire, *L'invention de la propriété. De la terre sacrée à la société marchande*, L'Harmattan, Paris, 1991.
- Ouedraogo Hubert, « De la connaissance à la

- reconnaissance des droits fonciers africains endogènes », *Etudes rurales* 1/2011 (n°187) , p.79-93.
- Polack, Emily; Fletchsner, Diana et Djire, Moussa, *Élaborer des outils fonciers équitables en termes de genre en Afrique de l'Ouest*, IIED, Londres, 2014
- Réseau national des femmes rurales du Sénégal, *Femmes rurales et transmission du foncier. Atelier international Femmes et foncier*, Thiès, 2003.

2. LE DROIT « POSITIF », UN PAPILLON RESTÉ CHENILLE

En Afrique, les textes légaux datent souvent du début des indépendances et tentent, moyennant des équilibres variables, d'articuler les bouleversements institutionnels et sociaux issus de la colonisation, et les principes propres aux sociétés africaines qui, tout en évoluant, n'ont cessé de régir l'organisation des communautés. Mais dans les faits, quarante à cinquante ans après l'entrée en vigueur de ces lois, on constate que le droit coutumier résiste bien souvent à son absorption dans le « droit positif ».

Le degré d'application très inégal, mais souvent faible, des lois foncières en Afrique subsaharienne en est une illustration. Les législations postcoloniales ont généralement transféré à l'État le pouvoir de réguler l'accès à la terre que la loi non écrite conférait jusqu'alors aux chefs coutumiers. La majeure partie des terres de brousse ont alors été versées au « domaine national », l'octroi de droits d'usage ou de propriété devenant

une tâche exclusive de l'État. Au Sénégal, où le processus de décentralisation est avancé, l'État a, dès 1996, transféré progressivement aux communes la compétence d'attribuer les terres du domaine national ; les bénéficiaires d'un tel acte n'ont qu'un droit d'usage sur la terre – et même une obligation de mise en valeur, sous peine d'en être dessaisi – et non pas de cession ni d'aliénation. Comme dans de nombreux autres pays d'Afrique, la loi sénégalaise place les hommes et les femmes sur un pied d'égalité dans l'attribution des terres. Dans les faits, la majorité des terres en zone rurale restent régies par les droits coutumiers ; les familles et les individus qui les mettent en valeur le font sans disposer d'acte officiel. Les droits des femmes sont restés généralement théoriques et ne se sont pas concrétisés sur le terrain.

Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer la gestation avortée des législations foncières postcoloniales. Premièrement, la procédure permettant d'accéder à l'enregistrement d'un droit foncier est souvent longue et coûteuse, donc inaccessible à la plupart des villageois. Deuxièmement, elle s'accorde souvent mal avec les logiques locales de gestion de l'espace et des ressources : dans des zones rurales où la délimitation des terres se fait selon des repères naturels (par exemple les arbres), et où plusieurs droits peuvent se superposer sur une même terre, l'établissement d'un cadastre est source de conflits.

Troisièmement, l'enregistrement des droits est basé sur une logique individuelle qui n'intègre pas, ou pas assez, les rapports sociaux et les mécanismes de contrôle collectif. Ainsi, les lois foncières de nombreux pays ne permettent pas d'attribuer une terre à un groupe de personnes (par exemple une famille). Les dépositaires des droits (les chefs de famille) sont peu enclins à faire immatriculer leurs terres, et les femmes encore plus réticentes à revendiquer leurs droits, en raison des jalousies et des conflits qui pourraient naître au sein de la famille ou du village.

Il arrive cependant que les paysan-ne-s parviennent à régulariser leurs droits fonciers en s'associant sous forme de groupements dotés de la personnalité juridique. Dans la Vallée du Fleuve Sénégal par exemple, où l'agriculture irriguée est encadrée par la Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta (SAED), les producteurs sont constitués en groupements d'intérêts économiques qui leur permettent d'obtenir une affectation de terres et un accès facilité au crédit.



LES FEMMES MARGINALISÉES DANS LA MAÎTRISE DU FONCIER

Dans la plupart des sociétés africaines, le fils aîné hérite de son père la gestion des terres familiales. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Autrefois, dans de nombreux peuples, les biens et le nom de famille se transmettaient au sein de la lignée maternelle. Ce régime dit «matrilinéaire» perdure ici ou là, sans toujours garantir aux femmes une maîtrise effective des terres. Bien souvent, c'est le frère de la mère qui exerce cette prérogative, avant de la transmettre à son neveu.

Dans certaines sociétés de la zone forestière, notamment au Cameroun, il arrive que les femmes héritent de terres à titre individuel. Elles accèdent parfois à la chefferie du village, devenant ainsi gardiennes des terres de la communauté. En Haute-Casamance (Sénégal), les terres des bas-fonds destinées à la riziculture en société mandingue se transmettent de belle-mère à bru, voire de mère à fille. Ces cas sont toutefois minoritaires : étant donné qu'à son mariage, une femme doit le plus souvent aller vivre dans la communauté de son mari, on ne lui cède pas de droits pérennes sur la terre.

Les difficultés que rencontrent les femmes portent moins sur l'accès à la terre que sur le pouvoir de décider de son usage et d'en tirer une certaine autonomie financière. Les cultures de rente intensives développées par la colonisation (café, cacao, coton, arachide, etc), qui génèrent le plus de revenus, sont généralement l'apanage des hommes. Avec leur déclin, et un certain retour en grâce des cultures vivrières, on constate toutefois une prise de conscience de l'importance du rôle des femmes. En s'organisant pour transformer et commercialiser leurs produits, elles acquièrent une position économique plus forte au sein des ménages, qui leur permet parfois d'obtenir une meilleure maîtrise du foncier. La chercheuse camerounaise Ernestine Lonpi Tipi relate par exemple le cas de groupes de femmes en République démocratique du Congo, qui se sont organisées pour la transformation et la commercialisation du manioc : **«Les hommes ont cédé des terres à leurs femmes. Ils ne voient plus l'utilité de louer leurs champs à des étrangers»** → voir fiche n° 13 .

La Fédération des organisations non-gouvernementales du Sénégal (FONGS) observe en outre une tendance à la «démocratisation» au sein des familles : le pouvoir de décision n'est parfois plus confié au seul chef mais à une assemblée de famille incluant des femmes et des hommes célibataires. Ces derniers peinent parfois à obtenir des terres à cultiver à titre individuel ; leurs droits fonciers varient sensiblement en fonction du statut social de la famille et de leur position dans la fratrie.

L'évolution de la place des femmes et des jeunes dans la société se concrétise aussi en-dehors des terres familiales. Ils gagnent parfois en autonomie foncière et économique en cultivant des parcelles dans le cadre d'**associations de producteurs ou de fermes-écoles** → voir fiches n° 8 et 10 . Sur le terrain, de nombreuses organisations paysannes mènent des campagnes de plaidoyer et des actions concrètes pour **faire avancer les droits des femmes rurales** → voir fiche n° 4 .

✚ POUR EN SAVOIR PLUS :

- Boye, Abd el Kader, «Le régime foncier sénégalais», *Ethiopiennes, revue négro-africaine de littérature et de philosophie*, Dakar, avril 1978.
- Plançon, Caroline, *Droit, foncier et développement* : les enjeux de la notion de propriété étude de cas au Sénégal», *Revue Tiers Monde* 2009/4 (n° 200), p. 837-851.
- Sawadogo, Raogo Antoine, *L'État africain face à la décentralisation*, Karthala, Paris, 2001.

3. LE FLÉAU DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES

Les conflits fonciers tendent à se multiplier et à s'intensifier en Afrique sous l'effet de ce que l'on appelle «l'accaparement des terres». Les accapareurs sont des acteurs nationaux ou étrangers qui s'arrogent, avec le concours ou la complicité des autorités étatiques et/ou coutumières, des droits excessifs sur les terres aux dépens des populations locales. L'accaparement des terres comprend généralement une double dimension : extensive, car la superficie des parcelles accaparées est démesurée, et intensive, en raison du mode d'appropriation et d'exploitation de ces terres qui exclut tout autre usage, et tout autre usager. Qu'il s'agisse d'extraction minière, d'exploitation forestière, d'agriculture intensive ou même de pure spéculation financière, la terre est désormais soustraite à l'usage, et bien souvent à l'accès, de la communauté, ceci avec ou sans indemnisation.

L'accaparement des terres n'est pas un phénomène nouveau. Pendant et après la colonisation, de vastes superficies agricoles ont été soustraites aux communautés et affectées à des cultures d'exportation : café, cacao, coton, arachide, etc. Ces filières, souvent contrôlées par l'État au début des indépendances, ont été pour la plupart privatisées sous la

pression des institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale).

Toutefois, l'accaparement des terres prend de nos jours une ampleur inédite au niveau mondial et l'Afrique se révèle particulièrement touchée parce qu'elle offre des «avantages comparatifs» en termes de coût de la terre et de la main d'œuvre. Le portail Land Matrix évalue à 203 millions d'hectares (dont 71 mio ayant fait l'objet de contrats signés) les surfaces négociées entre 2000 et 2010³. Le phénomène est cependant difficile à chiffrer au vu de l'opacité de ces transactions foncières, mais aussi de la résistance des populations et de la société civile, qui obligent parfois les investisseurs à abandonner ou à redimensionner leur projet. Plusieurs facteurs expliquent l'aggravation de la pression actuelle sur les terres cultivables :

- l'essor des agrocarburants, présentés comme une alternative au pétrole, largement subventionnés par l'Union européenne et encouragés par les politiques publiques de certains États africains⁴ ;
- la demande galopante d'aliments pour le bétail (en particulier pour l'élevage intensif) ;

3. Le portail LandMatrix (<http://landportal.info/fr/node/10290>) est issu d'une collaboration mobilisant une quarantaine d'organisations membres de l'ILC (International Land Coalition)

4. Le Sénégal a par exemple adopté une loi sur les biocarburants en 2004

- le développement de l'agriculture d'exportation (fruits et légumes notamment);
- la compétition mondiale pour les matières premières agricoles, qui sont devenues un enjeu géostratégique;
- la spéculation sur les denrées alimentaires et sur les terres;
- l'urbanisation et le développement du tourisme.

Les principaux acteurs de l'accaparement sont des multinationales, des consortiums réunissant hommes d'affaire nationaux et investisseurs étrangers ainsi que des agences liées aux bailleurs de fonds (Banque mondiale, coopération au développement des États-Unis, etc). Des États se sont aussi lancés dans la course, en acquérant directement (Chine, Arabie Saoudite, Libye) ou indirectement, d'immenses superficies afin d'assurer leurs importations de matières premières. Ces investisseurs profitent du fait que les terres villageoises

régies par la coutume ne sont pas suffisamment protégées par les États. Ils recourent bien souvent à la corruption pour s'adjoindre les faveurs des autorités politiques, administratives voire coutumières. De leur côté, les États peuvent si besoin recourir à des expropriations sous couvert d'intérêt public. Le plus souvent, les populations ne sont pas consultées mais tout juste informées lorsque l'affaire est déjà conclue. «Cela se passe comme du temps de la colonisation: les gens sont mis devant le fait accompli, dénonce Patrice Bigombe

Logo, directeur du Centre de recherche et d'action pour le développement durable en Afrique centrale. La loi camerounaise prévoit l'existence d'un comité foncier consultatif, dans lequel sont intégrés les chefs de village. Mais ce texte n'est pas appliqué.»

“ Cela se passe comme du temps de la colonisation: les gens sont mis devant le fait accompli ”

L'accaparement des terres va souvent de pair avec une surexploitation des ressources en eau, d'autant plus problématique dans des régions arides comme le Sahel. Les activités minières et de monoculture nécessitent en effet un recours massif à l'irrigation. Un cas emblématique est celui de la société libyenne Malibya qui, du temps de l'ancien chef d'État Mouammar Kadhafi, a conclu un bail de cinquante ans avec l'État malien portant sur 100 000 hectares de terres au bord du fleuve Niger, dans une zone gérée directement par l'État. But de l'opération: approvisionner la Libye en riz tout en économisant ses rares ressources en eau. Malibya a négocié pour ne pas avoir à payer de redevance sur l'utilisation de l'eau, alors que les petits paysans installés autour du Fleuve Niger doivent s'en acquitter⁵. **Un peu partout en Afrique, des mouvements paysans et de la société civile se mobilisent contre les accaparements, parfois avec l'appui d'ONG du Nord** → cf. fiche n° 1.

L'acquisition de terres à grande échelle par des élites nationales est un phénomène considérable et trop rarement porté sur la scène publique. Des ministres, des fonctionnaires, des chefs religieux, des hommes d'affaires, parviennent à se faire attribuer des centaines voire des milliers d'hectares de terres. Parfois, ces terres ne sont même pas mises en valeur et servent uniquement à des opérations de spéculation ou à lever des fonds.

Le Burundi, deuxième État le plus densément peuplé d'Afrique, fait partie des pays les plus touchés par ce phénomène. La plupart des ménages ont des parcelles de taille inférieure à un demi-hectare, et celles-ci sont souvent morcelées. **Avec la forte croissance démographique, la pression sur les terres s'accroît,**



5. Adamczewski Amandine, Jamin Jean-Yves, Lallau Benoît et Tonneau Jean-Philippe, « Investissements ou accaparements fonciers en Afrique? Les visions des paysans et de la société civile au Mali », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 3, n° 3 | Décembre 2012.

DES ÉLEVEURS SÉNÉGALAIS SE MOBILISENT CONTRE LA SPOLIATION DE LEURS TERRES

L'implantation de Senhuile au Sénégal constitue un cas d'école des mécanismes de l'accaparement. Financée en majorité par une société italienne, mais aussi par des capitaux sénégalais, cette entreprise a obtenu en 2012 un bail de cinquante ans pour 20'000 hectares de terres situées au Nord du pays. But affiché : cultiver des graines de tournesol destinées à l'exportation. La convention ne prévoit aucune contrepartie financière, et l'entreprise n'a pas tenu sa promesse de construire des écoles et des centres de santé.

Les terres se situent dans une réserve naturelle et sont en tant que telles gérées par l'État. Le projet pouvait ainsi se passer de l'aval des Autorités communales, compétentes pour attribuer les terres situées en zone de terroir, qui appartiennent à la collectivité. L'ancien Président sénégalais Abdoulaye Wade a déclassé la réserve afin de l'offrir sur un plateau à Senhuile. Après avoir, dans un premier temps, annulé le décret de son prédécesseur, le nouveau président Macky Sall l'a reconduit.

Les terres acquises par Senhuile se situent dans une zone d'élevage extensif parsemée de 37 villages et comprenant plusieurs sites sacrés. Les canaux d'irrigation creusés par l'entreprise et les clôtures ont coupé les villages les uns des autres, forçant les femmes à parcourir jusqu'à dix kilomètres pour accéder à un point d'eau. Les éleveurs ne trouvent plus suffisamment de pâturages pour leurs troupeaux, estimés à près de 100'000 têtes. Ils ont en outre perdu nombre de ressources telles que le bois mort, les plantes médicinales, etc.

Les villageois se sont regroupés en association (Collectif de défense des terres du Ndiaël - CODEN) et ont organisé des marches de protestation et des actions de blocage. Les ONG sénégalaises Enda Pronat et Actionaid ont mené plusieurs campagnes de plaidoyer au niveau national et international en appui au CODEN.

L'implantation de Senhuile a créé d'importantes divisions dans la collectivité, entre les éleveurs et les partisans du projet, parmi lesquels figurent des responsables locaux et des travailleurs recrutés dans les villages alentours. Mais l'entreprise semble s'être mis tout le monde à dos en procédant à des licenciements massifs. Elle aurait déjà liquidé une partie de ses équipements sur le terrain⁶.

Senhuile pourrait bien se retrouver au cœur d'un scandale financier et judiciaire : son actionnaire majoritaire, le groupe italien Tampieri, est soupçonné de tremper dans un trafic de déchets en lien avec la mafia et doit affronter plusieurs procès, au Sénégal et en Italie⁷.

généralisant d'importants conflits d'héritage et d'accès aux parcelles inexploitées → voir fiche n° 3 .

Selon le code foncier burundais, les terres non occupées font partie du domaine privé de l'État. L'attribution de ces parcelles par des agents de l'administration est fréquemment teintée de corruption et de clientélisme. « Dans les provinces où les terres sont encore moins morcelées, certains riches s'approprient d'immenses étendues de terres et laissent parfois des terrains en friche pendant plusieurs années, au moment où d'autres dans le pays crèvent de faim ou se battent à coup de machettes pour un morceau de terrain de cinq mètres sur cinq », dénonce l'Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines (ADISCO) dans sa publication, *La Voix des Collines*. Ces transactions alimentent un marché foncier qui prend une ampleur incontrôlée. Des investisseurs locaux achètent les terres de familles paysannes qui, acculées par la pauvreté, bradent leurs terres pour payer les frais de scolarité ou de soins médicaux. Nombre de paysans se retrouvent à devoir travailler pour ces privilégiés dans des « relations de serf à seigneur », dénonce ADISCO. La concentration des terres aux mains d'une élite est

d'autant plus préoccupante que certaines catégories de la population en sont totalement privées. Au Burundi, les Batwas, un peuple qui vivait à l'origine de chasse et de cueillette avant de se tourner vers l'agriculture, ne possèdent pas de terres et se retrouvent parfois dans des situations de servage. Il en va de même au Cameroun pour les populations pygmées, confrontées à la destruction de leurs ressources et de leur milieu de vie traditionnels par l'exploitation forestière et minière. Leurs voisins d'autres tribus les considèrent souvent comme nomades et rechignent à leur céder des terres.

➕ POUR EN SAVOIR PLUS :

- CETIM, *Hold-up sur l'alimentation - Comment les sociétés transnationales contrôlent l'alimentation du monde, font main basse sur les terres et détraquent le climat*, Genève, 2012.
- Kachika, Tinyade, *Land grabbing in Africa : a review of the impacts and the possible policy responses*, Oxfam International, 2010.
- Transnational Institute (TNI), *L'accaparement des terres - un livret*, 2013

4. DE LA TERRE SACRÉE À LA MARCHANDISE ?

Les conflits qui sévissent en Afrique autour de la terre, ainsi que les mobilisations contre les accaparements, traduisent à la fois des enjeux locaux et globaux. Dans la « lutte pour les terres », il en va aussi bien du droit à l'alimentation et de la cohésion des sociétés africaines que, sur le plan mondial, du sort de la petite paysannerie, des équilibres écologiques et de la solidarité entre les peuples.

La souveraineté alimentaire est enracinée dans une conception de la terre comme bien commun, non-marchand ; les

actions qui s'en réclament doivent donc en tenir compte, faute de quoi elles risquent de proposer des « solutions » techniques inapplicables ou nuisibles. Des siècles de colonialisme et d'impérialisme ne sont pas parvenus à transformer complètement les terres africaines en marchandises ; il serait dramatique que l'impérialisme économique qui se cache derrière les accaparements y parvienne.

Le plus inquiétant est que nombre d'États africains, fortement encouragés par des bailleurs de fonds, engagent

6. Enquête+, *Senhuile*, 26 janvier 2016, consulté sur : <http://www.enqueteplus.com/content/senhuile>

7. Ligne directe, *Senhuile cernée par de multiples procédures*, 29 juin 2015, consulté sur : <http://lignedirecte.sn/senhuile-cernee-par-de-multiples-procedures-2/>

des réformes foncières allant dans le sens d'une privatisation. Ils font valoir que l'octroi de titres individuels et l'émergence de marchés fonciers favoriseraient l'égalité d'accès à la terre et augmenteraient les capacités d'investissement et de production de paysan-ne-s mué-e-s en entrepreneurs.

« La privatisation risque d'organiser la dépossession des terres des paysans comme c'est le cas en Afrique Australe, en Asie, en Amérique Latine et dans tous les pays disposant d'une agriculture productiviste », écrit Abdourahmane Ndiaye, chercheur au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) en France⁸. « Cette option pour la privatisation, fondée sur la modernisation du secteur agricole, sous-entend que les détenteurs de capitaux imposent leur préférence sur les meilleurs morceaux de terres, situées dans les zones irriguées, périurbaines et à bonne pluviométrie. » Or, c'est l'agriculture familiale paysanne, et non l'agriculture intensive mécanisée, qui nourrit la grande majorité des populations et voit dans cette tâche sa mission fondamentale.

On peut donc s'étonner que certaines organisations paysannes, à l'instar du CNCR au Sénégal (Conseil national de concertation et de coopération des ruraux), soient favorables – sous certaines conditions – à un régime de titres fonciers. Le CNCR juge cette évolution nécessaire à la « transformation » de l'agriculture familiale et au développement d'autres secteurs économiques et s'oppose à la réhabilitation des systèmes coutumiers.

Pourtant, le titre foncier se fonde sur une logique de propriété exclusive qui ne rend pas compte des usages multiples de la terre et encore moins de son caractère sacré. L'introduction d'un tel système risque de déstabiliser les communautés, de multiplier les conflits sociaux (familiaux, interethniques, etc.) et de favoriser le bradage des terres. Sur le terrain, il existe des ébauches de formes alternatives de gestion foncière, à l'intersection entre traditions précoloniales et modes d'organisation modernes. Parmi

les pistes d'alternatives proposées par des organisations paysannes, on peut citer **des formes de propriété collectives, permettant d'attacher un patrimoine foncier à une famille ou à une coopérative paysanne, ainsi que des mécanismes de gestion participatifs des ressources et des terres, comme les conventions locales et les contrats sociaux** ➤ voir fiches n° 2 et 3 . La

coopération au développement devrait davantage soutenir les organisations qui œuvrent dans ce sens en s'appuyant sur des dynamiques locales.

Les systèmes coutumiers sont régulièrement critiqués, souvent à juste titre, pour les inégalités d'accès à la terre qu'ils comportent. Il est toutefois important que les évolutions souhaitées viennent d'en bas – des rapports sociaux dans les organisations paysannes, les villages et dans les familles – plutôt que d'en haut – par une consécration de la propriété privée à l'occidentale qui place théoriquement les individus sur un pied d'égalité juridique mais laisse en réalité libre cours aux rapports de force économiques. La revalorisation du statut des femmes, des jeunes et des minorités va de pair avec une lutte globale pour la reconnaissance de l'agriculture vivrière paysanne en tant que modèle le plus adapté aux enjeux alimentaires, écologiques et économiques.

➤ **POUR EN SAVOIR PLUS :**

- Comité technique Foncier et développement, *La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud : dépasser les controverses et alimenter les stratégies*, Agence française de développement, 2015.
- Lavigne Delville, Philippe (sous la dir. de), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?*, Paris, Karthala, 1998.
- Ngom, Kader Fanta (sous la dir. de), *Etude de capitalisation des expériences et travaux de la recherche menés dans le cadre de la gouvernance foncière au Sénégal*, CONGAD, juillet 2014

8. Founou-Tchuigoua B. & Ndiaye A. (dir.), *Réponses radicales aux crises agraires et rurales africaines. Agriculture paysanne, démocratisation des sociétés rurales et souveraineté alimentaire*. « La réforme des régimes fonciers au Sénégal : condition de l'éradication de la pauvreté et de la souveraineté alimentaire ».





DES SEMAILLES À LA RÉCOLTE

CHAPITRE II — CULTIVER

L'ENTRETIEN: **ALIHOU NDIAYE, MILITANT DE L'AGROÉCOLOGIE**



Alihou Ndiaye fait partie des pionniers militants de l'agroécologie au Sénégal. Il est coordinateur de l'Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes

Quels sont les enjeux principaux de l'agroécologie en Afrique ?

Le défi actuel est de comprendre que l'agroécologie est portée par tout le monde. Même Mc Donald's prône le

cultiver et manger sain ! Mais le système marchand inéquitable, basé sur la finance et l'hyperconcentration des biens, est la véritable malédiction contre laquelle il faut s'allier.

La défense des principes vrais de l'agroécologie est importante. Il ne s'agit pas de suivre une mode, mais de redresser le déséquilibre monstrueux causé par ce système marchand qui a amené à tant d'injustices, et de rétablir l'autonomie. La production d'aliments de qualité pour tous doit se faire partout et par tous, y compris par les plus démunis.

“ La production d'aliments sains doit se faire partout et par tous ”

(ASPSP), qui regroupe une trentaine d'organisations membres réparties sur l'ensemble du territoire sénégalais. Créée en 2003, ASPSP est l'organisateur principal de la Foire ouest-africaine de semences paysannes, qui a lieu chaque deux ans depuis 2007.

La commercialisation de produits agroécologiques fait face à de nombreux obstacles, qu'en est-il au Sénégal ?

ASPSP est membre de la Fédération nationale pour l'agriculture biologique, qui a commencé à entreprendre tout un travail de visibilité des produits bio et agroécologiques. Nous devons nous assurer que la dimension sociale et éthique soit prise en compte car l'agriculture bio ne se

résume pas à un marché de niche. En effet, faut-il être riche pour manger sainement ? Le débat est très serré car nombreux sont ceux qui militent pour que les produits bio et agroécologiques se vendent plus chers sur le marché.

J'ai été le coordonnateur de la première expérience de marché bio à Dakar dans les



années 1990, avec des partenaires comme Enda Pronat et Pan African Network. Nous avons donné une bonne visibilité dans la presse à ces produits, organisé des conférences, interpellé les associations de consommateurs. Nous refusons la labellisation internationale bio, qui allait nous obliger à nous tourner exclusivement vers l'exportation au vu des coûts élevés de la certification, et nous mener droit dans le mur. Nous avons travaillé pendant sept ans à l'établissement d'une liste de producteurs, de transformateurs et transporteurs connus pour garantir la traçabilité. C'est la destruction du site du marché qui a stoppé l'expérience. Nous cherchons à la reprendre, mais le vif débat sur les prix bloque le processus. L'enjeu est maintenant de mieux connaître les coûts de production pour fixer les prix.

La dépendance des organisations faitières envers des bailleurs de fonds est un problème récurrent. Quel est le rôle des ONG du Nord dans le soutien à l'agroécologie ? Malgré sa reconnaissance nationale et internationale, ASPSP a su garder une structure légère et fonctionne en réalité comme un réseau d'échange de semences et de savoirs entre paysan-ne-s. Les organisations paysannes (OP) regroupent des militants, alors que dans les ONG, ce sont plutôt des administrateurs qui imposent leur calendrier. Les ONG du Nord et du Sud doivent améliorer leur prise en compte des préoccupations des OP. Il serait aussi souhaitable qu'elles comprennent mieux les enjeux liés aux semences paysannes et qu'elles se positionnent, car elles ont tendance à vouloir ménager la chèvre et le chou : un peu de semences améliorées, un peu de semences paysannes...

INTRODUCTION : L'AGRICULTURE FAMILIALE PAYSANNE NOURRIT LA PLANÈTE

L'agriculture familiale fournit la plus grande part de la nourriture dans le monde : entre 60%¹ et 80%² selon les estimations. En 2014, la FAO (Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dénombrait 500 millions d'unités de production familiales sur la planète, dont près des trois quarts étaient constituées de domaines de moins d'un hectare!

La capacité de production et de maintien des équilibres écologiques de la petite paysannerie est désormais officiellement reconnue. Et pourtant, cruel paradoxe, les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et leurs familles sont aussi les populations les plus touchées par la faim.

Les politiques de libre-échange, la dévalorisation des cultures vivrières et l'accaparement des terres minent la souveraineté alimentaire des populations rurales. Les paysan-ne-s n'ont pas de sécurité sociale en cas de mauvaise récolte, de maladie ou de vieillesse et souffrent d'un manque de reconnaissance de leur rôle dans la société. En Afrique, être paysan est souvent considéré comme une condition par défaut plutôt que comme une véritable profession. Les fermes familiales n'ont pas de statut juridique, ce qui complique leur accès à des financements et la défense de leurs intérêts. Il s'agira dans ce chapitre, après une clarification des différences fondamentales entre agriculture familiale paysanne et agrobusiness, de mettre en évidence les principaux ressorts de souveraineté alimentaire dans la production agropastorale, en particulier l'agroécologie, les semences paysannes et la valorisation de l'élevage.

1. DEUX MODÈLES ANTAGONISTES

La catégorie des agriculteurs familiaux comprend, selon la FAO, « des petits paysans et des exploitants de taille moyenne, des peuples autochtones, des communautés traditionnelles, des pêcheurs, des éleveurs nomades ainsi que des cueilleurs et des ramasseurs ». Comme son nom l'indique, elle repose essentiellement sur une organisation et une main d'œuvre familiales. Mais elle recouvre aujourd'hui des réalités très différentes et ne peut donc pas être placée sous une définition unique. Entre une exploitation familiale liée à l'industrie agroalimentaire par un contrat qui lui dicte les moyens (intrants) et les conditions de production (prix et quantités), et une ferme essentiellement tournée vers l'autoconsommation et les échanges de proximité, il y a un fossé. En Europe, par exemple, la plupart des exploitations fonctionnent sur une base familiale, mais elles sont de fait dominées par la logique de l'agrobusiness. D'ailleurs, l'agriculture emploie moins de 5% de la population active sur ce continent, contre plus de 50% en Afrique. Pour savoir de quoi l'on parle, il s'agit de revenir aux

fondements de l'agriculture familiale paysanne. Cette dernière se base sur des ressources qui ne sont traditionnellement pas considérées comme des marchandises. La terre, les semences, les techniques culturelles et même la force de travail constituent un patrimoine commun³. Cette autonomie dans l'accès aux facteurs de production et aux savoirs permet aux familles paysannes d'assurer le socle de leur alimentation sans être tributaires de transactions monétaires ni d'apports techniques extérieurs. La diversité des activités agro-sylvo-pastorales (cultures de céréales et de tubercules, agroforesterie, élevage, cueillette de fruits et de plantes sauvages, etc.) permet de répartir les risques et de tirer parti des cycles naturels. L'agriculture familiale paysanne ne fonctionne pas pour autant en circuit fermé. La vente des excédents doit permettre de nourrir la collectivité (le village, la région, le pays) et de garantir des revenus suffisants aux paysan-ne-s. Ces échanges marchands sont le plus souvent informels et s'inscrivent dans un tissu socio-économique

1. www.agriculturefamiliale.org

2. Source : FAO, 2014.

3. « Les agriculteurs familiaux luttent pour des systèmes alimentaires durables : synthèse des rapports des réseaux paysans régionaux africains sur les modèles de production, la consommation et les marchés », *EuropAfrrique*, mai 2013.



local, voire sous-régional (marchés urbains et marchés hebdomadaires, vente de la récolte « bord champ », etc.). L'un des enjeux majeurs consiste toutefois à créer des mécanismes de régulation des prix et de l'offre pour pallier l'absence de cadres étatiques.

L'agriculture industrielle de marché considère quant à elle la production de denrées comme une juxtaposition de filières économiques; le paysan est un maillon dans une chaîne de valeur agroalimentaire où chacun des acteurs (fournisseurs d'intrants, producteurs, transformateurs, distributeurs) tente de capter une part substantielle de la plus-value. Cette agriculture est orientée vers la recherche d'« économies d'échelle » et de rendement à court terme; sa productivité repose sur un système de monoculture et le recours aux engrais chimiques, aux pesticides et à l'irrigation, qui ont pour effet d'épuiser les sols et les ressources en eau et de réduire la biodiversité.

Pour les paysan-ne-s, passer au modèle industriel implique des investissements et des coûts de production (intrants, machines, aménagements) élevés, qui ne peuvent être

rentabilisés qu'au moyen d'un agrandissement des exploitations. Et encore ces efforts peuvent-ils être rapidement ruinés, car l'augmentation de l'offre provoque une baisse des prix payés au producteur. Les banques invoquent régulièrement ces risques économiques pour refuser tout crédit – au propre comme au figuré – au secteur agricole. Dans la foulée, les grandes exploitations mécanisées emploient de moins en moins de main d'œuvre afin de rester « compétitives ». On peut aisément imaginer les conséquences d'un tel phénomène dans des pays où 50 à 75% de la population vit encore de l'agriculture.

Les objectifs de développement durable adoptés par les Nations-Unies à l'horizon 2030 misent clairement sur la capacité productive de l'agriculture familiale, sur les méthodes agroécologiques et sur une relocalisation des marchés. L'ancien rapporteur des Nations-Unies pour le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, a cependant pointé le risque que ces principes soient réduits à néant par la politique de libéralisation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce⁴.

2. LE DÉCLIN DES CULTURES DE RENTE

Durant la colonisation, les Européens ont développé massivement les plantations (café, cacao, huile de palme et d'arachide, coton, hévéa) destinées à alimenter leurs marchés. Aux indépendances, les nouveaux Etats africains ont repris le contrôle de ces filières, convoitées pour leurs apports en devises. A partir des années 1980, le FMI et la Banque mondiale ont imposé à nombre de pays africains, en échange de l'accès aux crédits, des réformes économiques basées sur l'austérité budgétaire et la libéralisation des échanges. La plupart des Etats ont alors privatisé les filières de rente et cessé de protéger leurs marchés.

La mise en concurrence féroce des paysan-ne-s sur les marchés mondiaux a provoqué une baisse drastique des prix au producteur. Certaines filières se sont quasiment effondrées, à l'instar du coton au Sénégal ou du cacao au Cameroun. « Dans les années 1990 à 1994, la dévaluation du franc CFA (franc de la coopération financière d'Afrique centrale) et la politique de libéralisation de la filière du cacao ont provoqué un important exode rural au Cameroun », explique Stanislas Bineli, qui a fondé avec d'autres jeunes chômeurs issus de l'université une association baptisée d'abord SOS village, devenue Alternatives durables pour le développement. « Les villages se mouraient, le cacao



4. Fédération genevoise de coopération, *Eradiquer la faim dans le monde d'ici 2030? Les objectifs du développement durable*, consulté sur: <http://federeso.ch/>

avait enfermé les populations. Il fallait donc diversifier les cultures. »

La perte de vitesse des cultures de rente a remis l'accent sur l'importance des cultures vivrières, qui sont au cœur de la souveraineté alimentaire et constituent la base de l'agriculture paysanne. Les cultures de rente restent néanmoins très importantes dans certains pays. L'économie burundaise demeure largement dépendante de sa filière café. **Face à la diminution des prix des matières**

premières, les producteurs de café burundais se sont regroupés en coopérative pour se lancer dans des activités de transformation et augmenter ainsi leurs marges → voir fiche n° 17.

Un peu partout, les cultures de rente gardent une place dans les exploitations familiales; le cacao, le café, l'arachide ou encore l'huile de palme, fournissent des revenus complémentaires bienvenus.

3. L'ALTERNATIVE AGROÉCOLOGIQUE

Face aux dégâts environnementaux, sociaux et sanitaires de l'agriculture industrielle, l'agroécologie s'est imposée comme une alternative crédible. Ce mouvement, né dans les années 1970, a su redonner aux savoirs endogènes, souvent oubliés ou dénigrés, leurs lettres de noblesse en les enrichissant de nouvelles connaissances scientifiques. L'agroécologie part des ressources naturelles d'un terroir, des savoirs et expérimentations des êtres humains qui y vivent pour améliorer la production agricole. Basée sur la diversité (du patrimoine génétique, des espèces, des activités agropastorales) et non sur la standardisation et la monoculture, elle cherche à activer les effets bénéfiques issus des interactions entre les différentes formes de vie minérale, végétale, animale et humaine présentes sur un terroir.

L'approche agroécologique peut susciter des dynamiques particulièrement intéressantes et contribuer à « dépasser » l'opposition idéologique entre tradition et modernité: en effet, elle tente de conjuguer savoirs traditionnels paysans et recherches scientifiques, de même qu'apprentissages théoriques et expérimentations sur le terrain. En outre, « l'agroécologie ne se limite pas à la parcelle: c'est une démarche qui s'applique aussi aux territoires ruraux, en prônant des changements dans les modes de transformation (transformation alimentaire locale et paysanne) et distribution (circuits plus courts) ainsi que les modes de consommation. Elle s'intègre dans un véritable « mouvement social », avec ses dimensions identitaires (réappropriation d'anciennes techniques et modes de consommation) et politiques (défense des droits de la paysannerie, souveraineté alimentaire, etc.) ».⁵

Les initiatives issues du courant agroécologique intéressent



très peu la recherche et les pouvoirs publics car elles font le plus souvent partie d'une économie informelle qui n'est pas facilement quantifiable. **Ce sont souvent des fermes-écoles et des « champs-écoles » qui prennent le relais et disséminent les savoirs et les expérimentations agroécologiques** → voir fiches n° 9, 10 et 11.

Ces expériences montrent qu'il est possible de moderniser l'agriculture et de lutter contre l'exode rural sans pour autant adopter le modèle de l'agriculture industrielle. Des collaborations avec la recherche publique pourraient s'avérer fructueuses, par exemple pour l'étude des propriétés des plantes et la vulgarisation de savoirs endogènes.

5. Maldié, Christophe. *Agriculture paysanne, autonomie semencière et gestion paysanne de la biodiversité cultivée au Sénégal: une contribution de l'Association Sénégalaise des Producteurs de Semences*. BEDE, mars 2014

DES PRATIQUES ENRACINÉES DANS UN TERROIR

Sur le plan de la production, l'agroécologie cherche à activer des cercles naturels vertueux en combinant les ressources et les caractéristiques d'un terroir. Parmi les savoirs et les techniques agroécologiques, on peut citer:

- la connaissance des sols et du climat. Elle permet de choisir les plantes et les variétés les plus adaptées à un terroir;
- la fertilisation naturelle des sols par l'épandage de fumier issu du bétail, le compostage, l'enfouissement de fanes d'arachide ou de maïs comme alternative au labour, la plantation de légumineuses et d'arbres fertilisants associés à des plantes gourmandes en apports minéraux tels que le manioc, etc.;
- la lutte naturelle contre les maladies et les insectes. Des plantes (piments, neem, néré, etc.) permettent de protéger les cultures des insectes; la rotation et l'association de certaines cultures préviennent les attaques de parasites;
- la gestion de l'eau. La plantation d'arbres et de haies vives et la pratique du zaï (culture en pocquet) freinent l'érosion et / ou la salinisation des sols.

4. LES SEMENCES À LA BASE DES LUTTES PAYSANNES

Gardiennes de la biodiversité et d'une agriculture en symbiose avec la nature, les semences sont un axe fondamental des luttes paysannes. Ce d'autant plus qu'elles font l'objet de convoitises de la part de l'agro-industrie, qui cherche à s'accaparer le patrimoine semencier en brevetant le vivant et en imposant des semences qui ont un fort rendement à court terme mais exigent des adjonctions d'engrais et de pesticides chimiques. L'affaiblissement de la recherche publique consécutif aux vagues de privatisations des années 1990 a accentué ce phénomène. Traditionnellement, chaque « terroir paysan » possédait sa propre gamme de variétés. Les cultivateurs – souvent les femmes – récoltaient les semences dans leurs champs en sélectionnant les plus beaux épis, panicules ou gousses (sélection dite massale) et les conservaient jusqu'à la saison suivante. Chaque famille tentait d'assurer son approvisionnement en semences, et si elle venait à en manquer en cas de vente des réserves (besoin imprévu de trésorerie) ou de problèmes de conservation, les relations d'échange (don, achats) dans les réseaux familiaux ou de voisinage prenaient le relais.

Ces pratiques demeurent, mais la fragilisation des économies paysannes et une suite de sécheresses dans les années 1970 et 1980 ont engendré une diminution des capacités des cultivateurs à produire leurs propres semences, soit par perte de savoir-faire, soit par l'habitude prise de les acheter chaque année, consécutive au matraquage fait par les affiches publicitaires, les radios, les télévisions et autres supports de communication.

Les semences dites « améliorées », issues de la recherche publique ou privée, se sont dès lors répandues comme une traînée de poudre, avec le soutien de programmes étatiques et de bailleurs. Or, les généreux donateurs n'informent souvent pas les paysan-ne-s de la nature exacte de ces variétés et des enjeux à moyen terme de leur utilisation. On y trouve des variétés paysannes travaillées par la recherche pour en accentuer l'homogénéité ou certains caractères (par exemple la résistance à une maladie). D'autres sont des variétés hybrides (on les appelle aussi FI), fruits d'un croisement industriel entre deux lignées pures, qui ont pour caractéristique de n'être productives que pendant une campagne; l'année suivante, le paysan devra se réapprovisionner en nouvelle semence⁶.

Les programmes étatiques de distribution de semences hybrides, parfois soutenus par des bailleurs, s'avèrent donc des cadeaux empoisonnés. De plus, ces variétés nuisent aussi à la biodiversité locale, comme l'a montré le maïs hybride distribué par l'USAID (Agence des Etats-Unis pour le développement international) à la demande du Gouvernement sénégalais en 2003: ces maïs dentés destinés à l'alimentation animale aux Etats-Unis ont, en pollinisant les maïs locaux, provoqué leur dégénérescence. Les semences améliorées suscitent de gros débats au sein du monde paysan. De nombreux acteurs soulignent



que leur rendement est bien supérieur à celui des variétés paysannes. En outre, certaines peuvent être reproduites à la ferme pendant plusieurs années sans perte de productivité. Des partenariats durables avec la recherche publique permettraient ainsi aux paysan-ne-s et aux chercheurs d'enrichir leurs connaissances mutuelles et de développer des variétés plus résistantes aux changements climatiques et aux maladies. **Le riz Nerica, issu d'un croisement entre des variétés asiatiques et africaines, a connu un essor impressionnant en Afrique, et notamment en Ouganda** → voir fiche n° 5

D'autres leaders paysans critiquent en revanche la dépendance instaurée par les variétés améliorées et leurs atteintes à la biodiversité. Testées en station de recherche, ces semences ne tiennent pas toujours leurs promesses une fois transposées au champ du paysan. Elles nécessitent souvent un apport d'engrais chimique pour présenter un réel avantage quantitatif. Des évaluations conduites en Afrique de l'Ouest ont montré, à conditions de cultures égales et avec des fertilisants naturels, que les variétés paysannes offrent un rendement égal aux variétés améliorées, voire même supérieur lors de mauvaises années⁷. C'est particulièrement évident pour le mil et le sorgho, deux céréales cultivées en Afrique depuis des millénaires.

Face à l'érosion des variétés locales, un mouvement de réhabilitation et de diffusion des semences paysannes a vu le jour en Afrique de l'Ouest. En 2011, suite à la Foire des semences ouest-africaines organisée par ASPSP à Djimini (Sénégal), est né le Comité ouest-africain des semences paysannes (COASP), qui promeut et diffuse les semences paysannes dans huit pays de la sous-région.

6. http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/P39_40_Reperes.pdf

7. *Les variétés améliorées ne sont pas toujours les meilleures – La recherche à l'épreuve de l'évaluation paysanne en Afrique de l'Ouest*. BEDE, 2009

Hormis leur résistance à la sécheresse, aux maladies et aux parasites, les variétés locales sont adaptées aux conditions du milieu (sols, pluviométrie, etc.), peu exigeantes en intrants et savoureuses. Elles nécessitent toutefois un solide savoir-faire de sélection, conservation et multiplication des semences ainsi que des expérimentations constantes. La semence est en effet une matière vivante, et le paysan est un chercheur qui n'a jamais fini son travail. « Les semences paysannes se distinguent des variétés améliorées, hybrides et OGM en ce qu'elles ne sont pas figées, ni stables, ni homogènes, critères qui doivent être respectés pour qu'une variété soit inscrite au catalogue, explique Alihou Ndiaye, coordinateur de l'Association sénégalaise des producteurs de semences (ASPSP). Le protocole de multiplication des semences paysannes est beaucoup plus contraignant que le protocole moderne! » Dans ce contexte, l'échange de savoirs et de semences est primordial pour régénérer les variétés locales. Il est recommandé de « faire voir du pays » aux semences afin de « stimuler leur variabilité ».

Les femmes, qui détiennent la plus grande partie du savoir-faire en matière de semences, ont un rôle de premier plan à jouer dans cette dynamique. **En Casamance (Sénégal), région où la riziculture est une tradition ancienne, ASPSP a contribué à revaloriser les semences paysannes de riz en s'appuyant sur une union de femmes présente dans vingt villages** → voir fiche n° 5.

Dans le Bassin du Fleuve Sénégal, le GRDR (Groupe français de recherche et de réalisations pour le développement rural) a lancé avec plusieurs organisations paysannes un programme de recensement et de diffusion de semences locales de sorgho, de niébé et de patate douce. Il s'agit notamment d'identifier les variétés les plus à même de résister au changement climatique. Cette initiative vise aussi à construire une campagne de plaidoyer pour que les autorités reconnaissent l'importance du patrimoine semencier paysan.

5. L'IMPORTANCE SOUS-ESTIMÉE DE L'ÉLEVAGE

L'élevage a une importance économique et culturelle considérable, en particulier dans la zone du Sahel, où les espaces sont vastes et les conditions climatiques souvent difficiles pour l'agriculture. On estime qu'il contribue pour plus d'un tiers à la création de richesses agricoles dans des pays tels que la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Le bétail est le premier bien d'exportation de la région du Sahel vers les Etats côtiers voisins.

L'élevage de moutons, de chèvres et de vaches fournit également les familles paysannes en lait, au moins pendant l'hivernage. En revanche, la consommation de leur chair est généralement réservée à de grandes occasions (fêtes, cérémonies, etc.). Les troupeaux constituent en outre

DES ORGANISATIONS PAYSANNES FONT LA «GRÈVE» DES SEMENCES

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation (TIRPAA) régit l'accès aux semences dans les 136 pays signataires. Il reconnaît le droit des paysan-ne-s d'utiliser, d'échanger et de vendre leurs semences de ferme, ainsi que de participer aux décisions prises par les gouvernements sur la politique semencière. Ces droits ont pu être inscrits dans le traité grâce à une forte mobilisation de la société civile, mais ils ne sont souvent pas appliqués. Les paysan-ne-s se plaignent que l'accès aux graines conservées dans les banques de gènes, qui proviennent de leurs propres semences, leur est souvent refusé parce qu'ils ne sont pas des chercheurs. Les législations de nombreux Etats vont en outre à l'encontre du traité, en réservant l'échange et la vente de semences aux seules variétés certifiées, ce qui exclut les semences paysannes.

Les paysan-ne-s n'ont en outre jamais vu la couleur de la part des bénéfices réalisés par les sélectionneurs privés qui devait leur revenir. «Les paysans ont donné les semences à l'industrie, l'industrie n'a rien payé et le peu d'argent donné par quelques gouvernements n'a pas été versé à des organisations paysannes, mais a servi à consolider les programmes des centres de recherche internationaux utiles à l'industrie», ont écrit en juillet 2015 une quinzaine d'organisations paysannes, annonçant qu'elles refusaient désormais «toute collaboration avec la recherche et les banques de gènes qui se mettent au service des multinationales semencières». Cet appel a été signé depuis lors par 72 organisations paysannes du monde entier⁸.

De réels partenariats participatifs avec la recherche publique pourraient créer des synergies intéressantes, surtout dans le cas de plantes de culture récente. A Bamako, au Mali, l'Institut international de recherche sur les cultures pour les tropiques semi-arides (IRICSTAT) multiplie les espaces de rencontre avec les paysan-ne-s et les inclut dans la définition de ses projets⁹. De nombreuses coopératives, au Cameroun comme au Mali, obtiennent des semences améliorées pour les multiplier et les distribuer à leurs membres. Il s'agit cependant de veiller à ce que ces semences restent accessibles aux paysan-ne-s et que ces coopératives ne deviennent

souvent l'épargne de la famille et sont parfois considérés comme un signe de prestige social.

Au Nord des pays sahéliens, les bergers se déplacent au fur et à mesure des saisons avec leurs troupeaux pour gagner des pâturages encore bien pourvus en herbe. L'élevage transhumant, pratiqué par des peuples de pasteurs tels les Peuls, a l'avantage de permettre une adaptation rapide aux conditions climatiques et d'avoir de très faibles coûts de production.

8. www.semencespaysannes.org

9. *Les variétés améliorées ne sont pas toujours les meilleures – La recherche à l'épreuve de l'évaluation paysanne en Afrique de l'Ouest*, BEDE, 2009



Dans le Sud des pays sahéliens, davantage orienté vers l'agriculture, la plupart des paysan-ne-s possèdent aussi des animaux. L'élevage – plus intensif – tend d'ailleurs à se développer dans ces zones, notamment pour l'embouche bovine, à savoir l'engraissement des bœufs pour la viande. La réciproque est aussi valable: de plus en plus de pasteurs du Nord sahélien pratiquent l'agriculture. Les deux activités sont en effet complémentaires: les déjections des animaux fournissent un engrais naturel, et les restes de cultures du fourrage pour le bétail.

Malgré son poids économique important, l'élevage est un parent pauvre des investissements publics: la part du budget agricole destinée à ce secteur d'activité avoisine seulement les 10% au Sahel. L'aide internationale, qui fournit la plus grosse part de ces budgets, ne cible que rarement l'élevage et lorsqu'elle le fait, elle privilégie l'implantation de fermes modernes. Par ailleurs, les peuples de pasteurs transhumants sont encore largement stigmatisés par les politiques, qui les rendent souvent responsables des nombreux conflits fonciers avec les cultivateurs. Leurs droits sur la terre restent largement méconnus et le phénomène de l'accaparement des terres ne fait que précariser leur position.

Dans plusieurs pays, les pasteurs traditionnels sont menacés par un nouveau type d'éleveurs, notamment des hommes d'affaires et des hauts cadres de l'administration, qui arrivent avec de gros moyens financiers et, bénéficiant de passe-droit sur le plan foncier, installent des ranchs et de grandes exploitations sur les meilleures terres.

L'élevage de volailles connaît un développement fulgurant dans certains pays, comme le Cameroun. Si cet essor a permis de contrer les importations dévastatrices de poulets européens ou brésiliens, il pose néanmoins de nombreux problèmes → voir fiche n° 7



UNE ORGANISATION DÉFEND L'ÉLEVAGE FAMILIAL AU SAHEL

L'Association pour la promotion de l'élevage en Savane et au Sahel (APESS) regroupe environ 15 000 éleveurs d'Afrique de l'Ouest et centrale. Soutenue par la coopération suisse, SOS Faim Belgique et SOS Faim Luxembourg, APESS défend l'élevage traditionnel pratiqué dans le cadre de l'agriculture familiale, tout en prônant sa «rénovation», et plaide pour une meilleure intégration des éleveurs dans les prises de décisions politiques. Concrètement, elle contribue au développement de cultures fourragères dans les familles d'éleveurs et à la création de réseaux de mini-laiteries. Le fourrage est un enjeu crucial pour garantir un approvisionnement en lait durant toute l'année: en saison sèche, les pâturages ne suffisent plus à assurer la production des vaches laitières. Or, le lait peut être un élément clé de la souveraineté alimentaire. Sur la base de son expérience au Cameroun, APESS note que les familles parviennent à doubler voire tripler leurs revenus lorsqu'elles associent agriculture, embouche bovine et production laitière.

APESS donne en outre des formations en milieu rural pour prévenir et gérer les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Elle propose des programmes d'alphabétisation et de formation de base et conduit des actions de sensibilisation au rôle des femmes et des jeunes au sein des familles.

6. UN SOUTIEN FOCALISÉ SUR DES FILIÈRES

Les enquêtes de terrain menées avec le soutien de la Fédération genevoise de coopération en Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et région des grands lacs, montrent que les principaux bailleurs de fonds tels que l'Union européenne, la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole ciblent leur soutien sur quelques filières économiques jugées rentables au détriment des cultures les plus nourricières et de visions globales telles que celle de l'agroécologie¹⁰. L'agriculture familiale intégrée et l'élevage sont souvent négligés.

Un effet de mode se fait jour dans le monde de la coopération: les projets ont tendance à se focaliser sur la même thématique, la même région ou les mêmes groupes-cible au même moment, sans vision d'ensemble à plus long terme. Certaines zones semblent en outre boudées par les agences de coopération et les ONG, probablement à cause de conditions difficiles qui compromettent l'obtention rapide de résultats tangibles. Les interventions des bailleurs sont fréquemment contradictoires, et certaines vont clairement à l'encontre de la souveraineté alimentaire. L'impact des dons humanitaires

10. Voir notamment: Adisco, *Capitalisation des expériences de souveraineté alimentaire au Burundi et dans la région des Grands-Lacs*, février 2013.

de nourriture sur la production locale est rarement pris en compte. Nombre de projets d'appui à la production introduisent des techniques, des équipements et des intrants qui, loin de favoriser l'autonomie des paysan-ne-s, les rendent dépendants d'apports extérieurs ou d'emprunts financiers. Il en résulte une concurrence entre les organisations paysannes pour gagner les faveurs des ONG et des bailleurs, course qui génère des projets alibi ou peu durables. L'analyse du contexte en amont de la formulation d'un projet est essentielle: le diagnostic de l'ensemble des acteurs et de leurs influences permettra d'éviter de tels écueils.

L'idée que le seul modèle capable de nourrir l'Afrique est celui de l'agriculture intensive, basée sur l'apport d'engrais chimiques et orientée vers les marchés formels, demeure une arrière-pensée de nombreux programmes de coopération qui charrie derrière elle l'héritage de la colonisation. Lors de l'atelier au Burundi, certains participants de la société civile ont estimé que les stratégies d'appui au monde rural privilégient « l'argent et la technique au dépens de l'organisationnel et du renforcement des capacités des acteurs locaux, seuls susceptibles d'impulser des changements durables¹¹ ».

DES PAYSAN-NE-S CAMEROUNAIS SOUS CONTRAT AVEC L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

L'un des programmes phares de l'Etat camerounais, le PIDMA (Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles), soutenu par la Banque Mondiale, vise à organiser la production de maïs, de sorgho et de manioc destinée à l'industrie agroalimentaire. Le sorgho est vendu à Guinness pour la fabrication de bière. L'industrie agroalimentaire maîtrise quasiment l'ensemble de la filière, fournissant les semences, les engrais et les pesticides et achetant la production selon des contrats signés avec les organisations paysannes. La Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit, partenaire du programme, le présente en ces termes: «Le PIDMA apporte une innovation en transformant le milieu agricole à faible débouché

et peu attrayant pour les banques en un secteur à fort potentiel économique. (...) L'objectif à long terme étant de restructurer le monde agricole: faciliter le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché, et développer un partenariat gagnant-gagnant entre les producteurs, les agro-industries et les banques»¹². «Ce programme améliorera sans doute la production, mais il n'aura aucun effet d'entraînement sur l'économie locale, dénonce Christine Andela, présidente du COSADER (Collectif d'ONG pour la sécurité alimentaire et de développement rural). Il crée une situation que l'on n'avait pas encore connue: les Organisations paysannes sont prises en étau entre les institutions financières, qui leur prêtent de l'argent pour leurs investissements, et l'agrobusiness. On est en train d'enlever son âme à l'agriculture!»

7. DES STRATÉGIES ADAPTÉES AUX CONTEXTES LOCAUX

Les petits paysans font face à des contraintes qui varient sensiblement en fonction des pays et des écosystèmes. Au Burundi et au Rwanda, la topographie tourmentée et l'exiguïté des parcelles comptent parmi les principaux obstacles à l'agriculture. **Dans le diocèse de Byumba, au Rwanda, la culture en terrasses, combinée au petit élevage comme source d'engrais naturel, contribue à relever ces défis**

➔ voir fiche n° 6 .

Au Sahel, les principales difficultés résident dans la rareté de l'eau et l'irrégularité de la pluviométrie. Il en découle que les familles paysannes peinent souvent à couvrir leurs besoins alimentaires pendant toute l'année.

L'agriculture familiale déploie donc des stratégies pour diversifier ses sources de revenus et encourager les initiatives des femmes et des jeunes¹³. Le maraîchage, l'arboriculture, la production de lait ou encore l'embouche bovine complètent les cultures de céréales et apportent de nouvelles rentrées d'argent. Par ailleurs, **cette diversification s'avère profitable sur le plan nutritionnel, car elle permet aux familles de profiter d'une alimentation plus équilibrée**

➔ voir fiche n° 12 .

Les femmes jouent un rôle considérable pour sécuriser les revenus des familles, en développant la transformation et la commercialisation des produits agricoles (huile d'arachide, bois de chauffe, etc.) et en menant des activités externes à l'agriculture (petit commerce, artisanat) ➔ voir fiche n° 13 .

En Afrique de l'Ouest, des financements de la Fédération genevoise de coopération ont permis de créer de petites retenues d'eau et des barrages afin de mieux valoriser les eaux de pluie. **Une association de producteurs maraîchers a notamment pu implanter deux micro-barrages sur la rivière Kolimbiné près de Kayes, au Mali** ➔ voir fiche n° 8 .

Toujours au Mali, à Bandiagara, six barrages ont été construits afin de favoriser la culture de l'échalote. Ce projet, soutenu par Caritas Genève (actuellement par SeCoDev), incluait la reproduction et la multiplication de semences. La construction des barrages a été précédée de plusieurs phases: identification des besoins avec les populations concernées, coordination avec les autorités locales, organisation des villageois en groupements et formation des responsables. La réussite de ce type de projets exige en effet de ne pas se limiter à des questions de faisabilité technique, mais de s'appuyer sur les formes d'organisation et les acteurs locaux existants.

Le partage d'expériences et de savoirs à l'occasion de foires paysannes, de voyages d'échanges ou dans le cadre de champs-écoles, joue un rôle déterminant dans l'émergence de telles dynamiques. Ces espaces s'avèrent souvent plus fertiles que les formations « classiques », car ils sont plus proches des réalités du terrain et des formes d'échanges et d'apprentissage pratiqués par les paysan-ne-s. L'intervention des projets de coopération dans la formation est d'ailleurs parfois jugée néfaste, dans la mesure où les bailleurs imposent leur calendrier et leur manière de concevoir la formation, privilégiant les cours en salle¹⁴.

11. Rapport de l'atelier sur la souveraineté alimentaire en Afrique, tenu à Ngozi, du 27 au 30 octobre 2014.

12. http://www.bicec.com/actualite_pidma.php

13. «Les exploitations familiales sénégalaises investissent et se modernisent», *Dynamiques paysannes*, mars 2014

14. Rapport d'étape de l'atelier de capitalisation Afrique de l'Ouest sur la prise en compte de la souveraineté alimentaire dans les projets de coopération, mars 2014-février 2015



DU CHAMP AUX FOYERS

CHAPITRE III — S'ORGANISER

L'ENTRETIEN: **ROMUALD PIAL MEZALA, FORMATEUR DE LEADERS PAYSANS**



Romuald Pial Mezala est directeur régional pour l'Afrique centrale de l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD).

Cette organisation non gouvernementale créée en 1964 mène des actions de formation, d'appui-conseil et de recherche-action auprès des communautés villageoises, des institutions et des États africains.

Quels sont les défis prioritaires auxquels doit faire face le mouvement paysan au Cameroun ?

Les défis du mouvement paysan au Cameroun sont intimement liés à son évolution historique. Jusqu'au

début des années 1990, le monde rural était caractérisé, d'une part, par des associations rurales à l'échelle des villages et, d'autre part, par des organisations de producteurs créées par l'État. Ce dernier s'assurait ainsi une influence prépondérante sur les dynamiques paysannes.

Avec le désengagement de l'État et la loi de 1992 relative aux associations, aux sociétés coopératives et aux Groupes d'initiatives communes (GIC), c'est le début du mouvement paysan camerounais. L'État encourage la création

d'organisations paysannes (OP) « indépendantes ». Les paysans voient alors dans les OP un moyen d'accéder à l'aide au développement, et les partenaires considèrent ces dernières comme une force sociale capable de cogérer le développement agricole. Cependant, ces espoirs ont été largement déçus, les OP n'ayant pas réussi à satisfaire les demandes de leurs membres. Les conflits de leadership et le peu de soutien des ONG d'appui ont découragé la majorité de leaders paysans.

Il a fallu attendre le début des années 2000 pour observer un regain d'intérêt pour la création d'OP. À la faveur de la remise de la dette, le Gouvernement a lancé de grands projets et programmes. Les paysans devaient s'organiser en groupes légalisés pour bénéficier des appuis, d'où un foisonnement de GIC et coopératives

“ L'enjeu majeur réside dans le renforcement des mouvements paysans ”

principalement mus par un besoin de captation des fonds. C'est dans ce contexte qu'une plateforme nationale des OP est créée : la Concertation nationale des organisations paysannes du Cameroun (CNOP-Cam).

Le mouvement paysan camerounais reste toutefois fragmenté et divisé. Il évolue dans un environnement social en pleine recomposition, qui est également la résultante d'une construction exogène promue par les projets et les programmes. Les dynamiques fédératives restent très fragiles en raison de la relative jeunesse du mouvement, des conflits de leadership et du manque d'autonomie économique et institutionnelle des OP.

L'enjeu majeur réside donc dans le renforcement des mouvements paysans, afin de favoriser l'émergence de réels représentants du monde rural, capables d'agir au niveau national, régional et international en faveur d'une

transformation sociale. La structuration du mouvement paysan doit se faire en partant des dynamiques de la base.

Quel rôle peuvent jouer les partenaires au développement pour soutenir et appuyer les dynamiques fédératives des OP en Afrique ?

Il est important de créer des liens : les synergies avec des ONG d'appui et des partenaires au développement sont primordiales pour le renforcement des capacités des OP. Il est également fondamental de soutenir des plateformes multi-acteurs (État, collectivités territoriales décentralisées, organisations paysannes et de la société civile) et de s'engager dans des partenariats de moyen et long terme favorisant un accompagnement sous la forme de coaching.



INTRODUCTION : LA DÉFENSE DES RURAUX ET DES CITADINS VA DE PAIR

Les paysan-ne-s sont souvent en position de faiblesse dans l'accès aux marchés agricoles. Peu mobiles, ils vendent généralement leur récolte «bord champ», à un prix plus ou moins dicté par l'acheteur. Les marchés des cultures vivrières telles que les céréales, les tubercules ou les fruits et légumes sont peu structurés. Les prix sont volatiles, et les circuits de commercialisation souvent informels ou difficiles d'accès.

La clé réside donc d'abord dans la capacité d'organisation et de mobilisation des paysan-ne-s pour maîtriser la quantité et la qualité de l'offre, défendre des prix rémunérateurs et lutter contre la sous-enchère des importations. Ce chapitre décrira quelques stratégies collectives visant à assurer la conservation, la transformation, le transport et la commercialisation des produits agricoles. Il montrera aussi l'importance d'enjamber le fossé ville-campagne. Car contrairement à ce que laissent entendre les catégories réductrices de «producteur» et de «consommateur», les intérêts des paysan-ne-s et des habitants des villes ne s'opposent pas. L'agriculture périurbaine, la transformation et le commerce de produits locaux sont des activités essentielles pour les habitants des villes, notamment pour ceux issus de l'exode rural.

1. CIRCUITS INFORMELS ET FILIÈRES AGROALIMENTAIRES

Le poids du secteur informel en Afrique subsaharienne est évalué à 55% du PIB par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il est probablement encore supérieur dans l'agriculture. Bien que peu structurés et donc difficiles à cerner, les circuits

informels ne doivent pas être négligés dans l'analyse des projets de développement.

Les marchés hebdomadaires locaux et sous-régionaux constituent les lieux d'échanges privilégiés en milieu rural. Pour y accéder, les paysan-ne-s doivent surmonter



plusieurs obstacles, tels que le manque de moyens et d'infrastructures de transports et le risque de revenir avec leur récolte sur les bras faute d'avoir trouvé un acheteur. L'affaire est encore plus délicate lorsqu'il s'agit d'aller vendre en ville pour en tirer un meilleur prix.

Le plus souvent, les cultivateurs vendent leur récolte sur place à des commerçants. Les denrées transitent alors par une multitude d'intermédiaires avant d'arriver dans les foyers. Cette segmentation des activités agroalimentaires est problématique pour les paysan-ne-s, car elle les prive d'une part importante des marges. Il est toutefois important de comprendre les stratégies des petits intermédiaires, qui visent souvent à surmonter des difficultés matérielles (de transport notamment) ou répondent à des formes d'organisation sociale. Si, dans certains cas, il est sans doute possible et souhaitable de contourner des intermédiaires qui abusent de leur position, dans d'autres il s'avérera préférable de les organiser autour de réseaux micro-économiques. Les femmes ont un rôle important à jouer dans ce secteur, notamment par la transformation, la vente et la restauration de rue.

Les filières de rente sont plus structurées que les marchés des cultures vivrières. Mais elles ont souffert de la baisse des prix sur les marchés et, pour certaines, se sont carrément effondrées, à l'instar du coton au Sénégal. Au Cameroun, par contre, l'Etat intervient encore si nécessaire dans la filière pour combler l'écart entre les prix fixés par l'interprofession et le cours du marché.

Les filières agroalimentaires les plus structurées ne sont pas forcément les plus avantageuses pour les paysan-ne-s et les populations rurales. En effet, certaines d'entre elles sont contrôlées par de grandes entreprises. Liés à elles par contrat, les paysan-ne-s deviennent quasiment des employés de ces firmes et perdent tout pouvoir de décision sur ce qu'ils produisent, comment et à quel prix. Le cas de la filière du sorgho mise en place par Guinness au Cameroun (cf. chapitre II, section 6) est à cet égard emblématique.

L'essor du riz Nerica en Ouganda montre également que le développement de filières agricoles ne profite au paysan que s'il parvient à peser sur les prix → voir fiche n° 5.

Il est important de coupler le soutien à des activités génératrices de revenus avec une stratégie pour renforcer le socle vivrier de l'agriculture, destiné en priorité à couvrir les besoins alimentaires des familles.

Avec l'ouverture des marchés et le changement des habitudes de consommation, les besoins monétaires ont connu une hausse fulgurante qui accroît la vulnérabilité des populations rurales. Il n'est pas rare de voir des paysan-ne-s vendre leurs céréales, leur riz ou leurs légumes pour acheter des denrées alimentaires importées. Ce phénomène devrait être largement débattu, et si nécessaire combattu par des initiatives visant à revaloriser les produits agricoles vivriers (appui à la transformation, vulgarisation des usages culinaires, etc).

2. LA TRANSFORMATION, UN ATOUT POUR L'AGRICULTURE VIVRIÈRE



La capacité des paysan-ne-s à transformer les denrées agricoles est déterminante pour leur position sur les marchés. Les produits finis se vendent en effet à un prix plus élevé que la matière première ; ils sont d'autant plus

prisés que les habitudes de consommation ont changé, surtout en ville, favorisant des denrées moins exigeantes en temps de préparation.

Le développement de capacités de conservation et de transformation peut largement contribuer à revaloriser des productions vivrières traditionnelles mises à mal par les filières d'importation. C'est ainsi que, au Burkina Faso et au Sénégal notamment, des mini-laiteries ont vu le jour en milieu urbain. Elles offrent un débouché économique aux éleveurs et les incitent à produire toute l'année en utilisant notamment la paille d'arachide comme fourrage durant la saison sèche.

Les firmes agroalimentaires profitent en effet des difficultés de conservation du lait frais en Afrique et de la baisse du prix au producteur en Europe pour exporter les surplus sous forme de poudre. La situation risque d'ailleurs de s'aggraver : l'Accord de Partenariat Economique (APE) signé par les Gouvernements ouest-africains avec l'Union européenne en 2014 prévoit notamment la suppression des barrières douanières sur le lait en poudre. Un gros travail de plaidoyer et de mobilisation reste à faire pour accompagner ces initiatives.

Le mil est l'un des ingrédients par excellence de la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest. Cette céréale résistante au climat sahélien, déclinée en une multitude

de variétés locales, constitue la base de l'alimentation traditionnelle mais a été complètement évincée par le riz en milieu urbain. La création de petites unités de transformation gérées collectivement peut permettre de valoriser le mil sous forme de semoule et de faciliter ainsi la préparation du couscous. En 2014, la Foire ouest-africaine des semences paysannes à Djimini (Sénégal) avait choisi « les mils » comme thème-clé. Les participants ont notamment pu s'initier à la panification de cette céréale.

En Afrique centrale, le manioc joue un rôle similaire. Très répandu dans les champs des familles paysannes, il peut être valorisé sous de nombreuses formes : « bâtons » de manioc, tapioca, farine, semoule, etc. Les femmes jouent un rôle prépondérant dans sa transformation et sa commercialisation, car ce sont elles qui détiennent le plus souvent le savoir-faire et l'expérience. L'appui à des groupements en RDC (République démocratique du Congo) et au Cameroun a permis de renforcer la position socio-économique des femmes et d'améliorer le niveau de vie des communautés dans leur ensemble. **Toujours au Cameroun, une centaine de femmes sont parvenues à se lancer dans la transformation et la commercialisation du manioc sans appui financier extérieur**

→ voir fiche n° 13 . Ces initiatives se sont avérées viables parce qu'elles se sont appuyées sur des groupes existants et sur des circuits de commercialisation accessibles aux paysannes. Il arrive à l'inverse que des projets surdimensionnés, lancés de manière précipitée, se retrouvent paralysés parce que les charges de fonctionnement ont été sous-estimées et/ou que les financements des bailleurs sont limités au court

“ Il faudrait accompagner le développement de partenariats sur la durée, mais les bailleurs se contentent de partenariats temporaires ”

3. ENSEMBLE FACE AUX MARCHÉS

En s'organisant, notamment sous forme de groupements d'intérêts économiques ou de coopératives → voir fiche n° 14 , les paysan-ne-s peuvent renforcer leur accès au marché et leur influence sur les prix. De nombreuses OP centralisent la collecte, le transport et la commercialisation des denrées. Au Sénégal, les producteurs d'oignon ont obtenu la création d'un système de régulation des importations, des prix à la production et des quantités. **Les différents acteurs de la filière sont réunis, avec l'État, dans un comité national de concertation** → voir fiche n° 15 .

La structuration des OP est cependant une tâche de longue haleine. Au Cameroun, l'Association Suisse-Cameroun (ASC) a appuyé la production et la commercialisation du maïs dans l'arrondissement de Nguélémdouka. Cette zone, située à l'Est du pays, était très dépendante des revenus du cacao et du café, qui s'étaient effondrés avec la privatisation de ces filières. **Le maïs offrait de bonnes opportunités de substitution : la demande était très forte, non seulement pour la consommation des ménages mais surtout pour l'alimentation**

terme. C'est ainsi que l'organisation paysanne Binum, au Cameroun, n'est pas parvenue à exploiter pleinement son unité de transformation du maïs destiné à la fabrication d'aliments pour les poules ; aucun fond de roulement n'avait été prévu et le loyer du siège de l'OP absorbe une bonne partie du budget. « Il faudrait accompagner le développement de partenariats sur la durée, mais les bailleurs se contentent de partenariats temporaires », déplore Samuel Difouo, président du Binum.

On pourrait citer d'innombrables exemples, dans toute l'Afrique, d'infrastructures et d'équipements « offerts » en grande pompe par des partenaires du Nord, sans étude préalable approfondie des besoins ni accompagnement à moyen terme, et qui ont été désaffectés au premier incident, voire n'ont jamais été utilisés. Les bailleurs ont alors beau jeu de critiquer la passivité ou le manque de compétences de gestion des populations concernées.

Pour éviter ces déconvenues, il est important de chercher à appréhender les dynamiques sociales et économiques existantes avant même d'envisager une intervention sur le terrain. Il ne suffit pas de s'appuyer sur un petit nombre de techniciens ou de leaders, ni même sur des consultations superficielles de villageois mal placés pour dire « non » à des questions qui contiennent déjà la réponse.

La conduite d'une phase préalable de diagnostic communautaire permet de mieux identifier les différents acteurs, leurs intérêts et leurs modes d'organisation, ainsi que les leviers et les freins à l'autonomie des populations. A partir de là, il devient possible d'évaluer les moyens (techniques, financiers, etc) et l'échelle (géographique, économique) d'intervention permettant une réelle appropriation par les communautés concernées.



des poulets de chair, une filière en plein essor au Cameroun → voir fiche n° 7.

ASC a soutenu la structuration des paysan-ne-s en groupes d'initiatives communes (GIC) villageois, regroupés en unions, puis en fédérations. Un magasin a été construit pour collecter et stocker le maïs, ce qui permet d'attendre que les prix montent avant de le mettre sur le marché. Grâce à un fonds souple fourni par ASC, les producteurs sont payés dès la récolte, à un prix garanti de 100 francs CFA le kilo. L'association a acheté un camion afin de transporter le maïs jusqu'en ville. Elle a aussi créé une mutuelle d'épargne et de crédit pour mobiliser les ressources des villageois. Le développement de la culture du maïs a permis aux familles de supporter les frais de scolarité des enfants et les dépenses sociales en période de soudure, notamment lors de deuils ou de maladies. Le projet a cependant buté sur des difficultés internes et externes. Un détournement de fonds s'est produit au niveau de la mutuelle d'épargne et de crédit, de sorte que les paysan-ne-s sont revenus à leur ancien système de tontines (cf. section 6 de ce chapitre). La relance de la culture du maïs dans l'ensemble du Cameroun a fait baisser les prix, mettant en péril le niveau de rémunération garanti au producteur. En outre, le maïs cultivé à Nguélémdouka n'est plus commercialisé en ville. Depuis la fin du projet, le camion reste immobilisé à Douala. Ce sont à nouveau des revendeurs – les coxers – qui viennent acheter le maïs sur place, à un prix 30% à 40% inférieur.

Ces exemples montrent que la mise en place de circuits de commercialisation viables nécessite un travail de fond sur plusieurs axes. Les actions d'appui ne réussissent que si les groupements ou coopératives ont une assise solide dans la communauté. « On n'arrête pas de dire qu'il faut former les gens à la gestion, qu'ils ne sont pas compétents, mais ce n'est pas vrai, estime Jacques Moynat, de l'Association Suisse Cameroun. La difficulté consiste plutôt à s'appuyer sur les bonnes personnes et à prendre en compte les facteurs sociaux dans la communauté. » D'autre part, il faut une analyse et une réflexion approfondie sur les aspects économiques du projet (quelle quantité et qualité d'offre, à quel prix, pour quels acheteurs, avec quels risques?) et une anticipation de ses possibles effets secondaires à moyen terme. Par exemple, une « bonne idée » peut devenir un phénomène de mode dans le milieu des ONG et de la coopération et provoquer une ruée vers une filière qui aura un effet négatif sur les prix.

La question de l'autonomie à moyen terme, en prévision du retrait du partenaire, est également sensible. Un soin particulier doit être accordé à la proportion entre, d'un côté, les charges de fonctionnement et d'entretien induites par un projet et, de l'autre, les ressources économiques, les compétences techniques et la structure sociale locales. La formation des membres, l'identification de « leaders » ayant une forte légitimité dans la communauté et la création de mécanismes de mutualisation des risques jouent un rôle

DES PRODUCTRICES DE GINGEMBRE S'ORGANISENT

Au Nord-Ouest du Cameroun, l'organisation paysanne Nowefor a aidé des cultivatrices de gingembre à augmenter leur production. Mais, constatant que la surabondance de l'offre entraînait une baisse des prix sur le marché de Bafut, l'OP a mis en place un système de régulation. Elle a d'abord entrepris de regrouper les productrices dans une même zone du marché, afin d'empêcher les acheteurs de pratiquer la sous-enchère. Ensuite, la quantité de gingembre amenée sur place a été limitée au moyen d'un tournus par zone de production. Nowefor a organisé une journée de « test » afin de vérifier en direct, avec les paysannes, l'effet d'une diminution de l'offre sur les prix. Le Fon de Bafut – chef coutumier local – et les autorités administratives ont été intégrés à l'ensemble de la démarche. Un système de sanctions a également été mis en place pour les producteurs et les acheteurs qui ne respecteraient pas les règles. Le prix du seau de gingembre est ainsi passé de 450 à 1000 francs. Nowefor a entrepris de commercialiser le surplus de production dans d'autres zones du pays en affrétant un poids-lourd. Ce volet s'est avéré cependant plus difficile à mettre en œuvre. Les acheteurs de Yaoundé et de Douala n'ont pas honoré les contrats dans les termes prévus. Face au manque à gagner qui en a résulté pour les paysan-ne-s, l'OP a décidé d'assumer elle-même le risque et de payer les producteurs dès la livraison du gingembre via un système de crédit. Nowefor songe cependant à changer de stratégie et à inciter de nouveaux acheteurs extérieurs à venir s'approvisionner sur place.

prépondérant dans cet équilibre. Du côté des bailleurs, l'adoption systématique de cadres de financement plus durables tels que des plans d'actions ou des fonds souples permettrait de mieux tenir compte des réalités du terrain. Les initiatives de gestion de l'offre sur l'exemple du gingembre au Cameroun (cf. ci-dessus) et de l'oignon au Sénégal méritent d'être multipliées et soutenues. La création de cadres de régulation des prix et des quantités incluant les organisations paysannes est un enjeu fondamental pour la défense de revenus dignes. En Europe, il s'agit d'une revendication primordiale des producteurs laitiers notamment, qui font les frais de la libéralisation et du diktat des « marchés ». Il ressort des expériences du terrain que le transport est particulièrement difficile à gérer. C'est aussi ce que constate la Fédération vaudoise de coopération sur la base de plusieurs expériences au Burkina Faso, au Bénin et au Cameroun – dont celle de Nowefor¹. Pour que l'acheminement de la production en ville soit avantageux, il faut d'abord que l'organisation ait un réseau d'acheteurs fiables et diversifiés, avec lesquels les prix ont été négociés. A défaut, elle se retrouve en position de faiblesse face aux commerçants, car elle ne peut pas se permettre de repartir sans avoir vendu la marchandise, quel que soit le prix.

Par conséquent, certaines OP élaborent des stratégies alternatives, par exemple en collectant une grande quantité de marchandises afin de pousser les acheteurs à venir s'approvisionner sur place. D'autres pistes mériteraient d'être étudiées, comme le soutien au lancement d'activités de transport et de commerce par des villageois, ou la collaboration avec des émigrés affrétant des camions pour le transport de marchandises.

1. FEDEVACO, *Un répertoire d'actions pour renforcer l'accès au marché et la commercialisation des produits agricoles issus de l'agriculture familiale paysanne*, 2015

4. PAYSAN-NE-S EN MANQUE DE CRÉDIT

La difficulté d'accéder à des financements adaptés et pérennes constitue l'un des obstacles au développement des exploitations agricoles. Les paysan-ne-s ont besoin de crédits pour :

- acheter des intrants (semences, engrais, etc) s'ils ne sont pas produits sur place ;
- investir dans des infrastructures adéquates, tels que des équipements de culture ou des unités de transformation des produits agricoles ;
- commercialiser et stocker la production (en particulier pour financer les avances faites par les organisations paysannes aux agriculteurs au moment de la récolte).

Avec la libéralisation des marchés financiers, les banques agricoles et les différents mécanismes de financement étatiques mis en place pour soutenir l'agriculture ont disparu pour laisser place à des acteurs privés. Or, les banques traditionnelles sont réticentes à s'engager dans ces activités pour plusieurs raisons :

- le manque de garanties ou d'actifs pour cautionner les crédits. Les paysan-ne-s n'ont pas de cash ni de terrain à mettre en garantie, ou pas de titre foncier ;
- des revenus irréguliers qui rendent difficile l'évaluation des capacités de remboursement ;
- l'importance des risques climatiques, économiques et sociaux auxquels sont confrontées les activités rurales ;
- la dispersion territoriale et l'éloignement rendant les coûts de transaction élevés ;
- le manque de compétences techniques des organisations paysannes pour négocier avec les institutions financières.

Le développement de la microfinance devait initialement répondre à ces besoins de financement. Mais on constate que les moyens nécessaires sont considérables et difficiles à mettre en œuvre. En effet, l'épargne collectée par ces structures est déposée à court terme, alors que les besoins de financement sont souvent à moyen et long terme. Même lorsque l'accès est

possible, les taux sont souvent trop élevés et les produits de crédits peu adaptés à la saisonnalité des activités agricoles (durée du crédit, rythmes de remboursement, etc.).

Enfin, la microfinance tend également à délaisser les zones rurales et les activités agricoles, au profit des zones urbaines et du petit commerce, qui s'avère beaucoup plus rentable. La nouvelle réglementation sous-régionale mise en place en 2008 par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui vise un encadrement plus strict des activités de microfinance, rend d'autant plus difficile le maintien de systèmes financiers décentralisés en zone rurale.

Les banques et institutions de microfinance ont donc jusqu'à présent montré une faible capacité de réponse face aux exploitations agricoles. En effet, à peine 1% des crédits commerciaux sont accordés au secteur agricole et principalement aux grandes exploitations.

Pour faire face à ces contraintes, certaines OP ont mis en place leur propre caisse d'épargne-crédit. Mais elles se trouvent confrontées aux mêmes difficultés que les institutions de microfinance : peu de ressources pour financer les investissements à court et moyen terme. De plus, l'internalisation de la fonction de crédit par les OP a été rendue illégale par la réglementation de 2008. Enfin, le manque de compétences en matière de gestion et de suivi des crédits limite la pérennité de ces caisses.

L'accès au financement reste un défi majeur pour renforcer l'agriculture familiale. La mise en place de fonds de garantie ou de fonds de roulement avec la participation des paysan-ne-s doit être encouragée et soutenue financièrement par les

DES VILLAGES SÉNÉGALAIS GÈRENT LEURS PROPRES «BANQUES»

Au Sénégal, un réseau de caisses locales d'épargne et de crédit (CLEC) créé en 1999 est parvenu à se maintenir et à se renforcer. Implantées dans 26 villages pour la plupart très enclavés, ces caisses financent leurs crédits exclusivement par l'épargne endogène, y compris celle d'émigrés. Avant l'ouverture des caisses, l'association Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud a appuyé, avec un financement de la FGC, l'alphabétisation (en langues vernaculaires) des populations et la formation des responsables des caisses, recrutés au sein des communautés.

Ce solide ancrage dans le tissu socio-économique des villages explique probablement l'absence de problèmes de surendettement et le fort taux de remboursement des crédits (95%). Les CLEC ont permis le lancement de nombreuses activités de petit commerce dans les villages, notamment par des femmes et des jeunes hommes. Constatant que les taux d'intérêts n'étaient guère attractifs pour les investissements agricoles, dont la rentabilisation est plus lente, les caisses ont introduit récemment un système de taux différenciés en fonction du type d'activité.



baillieurs de fonds et les gouvernements locaux. Il est également nécessaire d'accompagner les OP et leurs membres par des formations et sensibilisations en matière de gestion financière, afin de mieux évaluer leurs besoins et d'augmenter leur crédibilité auprès des institutions financières.

Il s'agirait enfin de mener des réflexions pour valoriser les tontines des groupes féminins, des instruments de financement des projets familiaux qui marchent souvent à merveille mais sont rarement pris en compte.

« Les tontines sont des associations regroupant des membres d'un clan, d'une famille, des voisins ou des particuliers, qui décident de mettre en commun des biens ou des services

au bénéfice de tout un chacun². » Elles ont souvent une fonction d'épargne et de crédit.

La tontine dite « rotative » consiste en l'engagement de ses membres à verser une somme fixe à une périodicité définie. Chaque membre reçoit à tour de rôle les versements de l'ensemble du groupe, selon un ordre défini par entente ou par tirage au sort. Le cycle de tontine se termine lorsque tous les membres ont bénéficié des fonds.

La tontine accumulative consiste en la collecte des versements des membres dans la caisse de tontine. Lorsque les membres le décident, ils se partagent les fonds accumulés au prorata de ce qu'ils ont cotisé.

5. DES STRATÉGIES POUR TRAVERSER LA SOUDURE

Le bradage des denrées agricoles est un problème particulièrement aigu dans le Sahel, où le manque d'eau ne permet généralement qu'une seule récolte par année. Au moment des moissons, les prix sont très bas, alors qu'ils montent en flèche durant la période de soudure (intervalle entre l'épuisement des stocks d'une récolte et la récolte suivante). Or, nombre de cultivateurs vendent dès la récolte pour faire face à des dépenses urgentes : ils se retrouvent fréquemment dans l'obligation d'acheter des céréales au moment de la soudure car ils n'ont plus assez de stock.

Les paysan-ne-s et leurs organisations ont développé plusieurs systèmes afin de sécuriser les revenus et l'accès à la nourriture des familles. Il s'agit en particulier des banques de céréales et du *warrantage*.

Les banques de céréales achètent les denrées au moment de la récolte et les stockent pour les revendre en période de soudure, à des prix plus avantageux que ceux du marché. Les villageois peuvent aussi y prendre un crédit en nature ; ils rembourseront sous forme de céréales, avec une majoration (environ 10%).

Les banques de céréales financent leurs achats soit par le biais d'un crédit de la microfinance, soit par l'intermédiaire d'un projet de développement, soit par des fonds propres. Au Mali, le Gouvernement a mis en place un réseau de banques de céréales gérées par les municipalités³. Ces banques mettent aussi en relation les coopératives paysannes avec des acheteurs institutionnels.

De nombreuses expériences de banques de céréales se sont soldées par un échec. La commercialisation exclusive des stocks en période de soudure ne permettait pas de répondre aux besoins alimentaires des villageois à d'autres moments de l'année. En outre, l'irrégularité des récoltes et des prix ont mis à mal l'équilibre financier de ces structures. En cas de récoltes très abondantes, les prix en période de soudure restaient bas, de sorte que la banque réalisait des pertes ; à l'inverse, en cas de pénurie, les paysan-ne-s qui avaient pris un crédit en nature ne parvenaient pas à rembourser. Face à ce constat, l'ONG Afrique Verte a expérimenté un autre mode de fonctionnement des banques de céréales au Niger, au Burkina Faso et au Mali⁴. Les banques achètent et

vendent plusieurs fois au cours de la campagne agricole ; ce système de « rotation multiple » semble mieux s'adapter à l'évolution des prix et aux besoins des paysan-ne-s. Une partie des stocks est réservée aux villageois mais le reste peut être vendu sur d'autres marchés pour dégager des bénéfices. Les gains réalisés permettent de rembourser le crédit contracté par la banque au moment de la collecte des céréales et de financer des infrastructures.

Le capital de départ peut être basé sur un emprunt, un don ou des contributions communautaires. Quel que soit le modèle choisi, une participation des villageois – en nature, en espèces ou par une combinaison des deux – est souhaitable car elle renforce l'assise sociale de la banque. De même, les organes de gestion de la banque doivent être constitués de membres de la communauté, ce qui implique une importante phase préalable d'alphabétisation et de formation.

Le système du *warrantage* consiste quant à lui à octroyer une avance aux paysan-ne-s en échange de leurs récoltes. L'organisation paysanne – par exemple la coopérative – négocie un crédit auprès d'une banque ou d'une institution de microfinance. Les récoltes fournies par les paysan-ne-s, collectées et stockées dans un magasin, font office de garantie bancaire. Elles sont revendues au moment où les prix seront plus élevés. Dans certaines expériences de *warrantage*, c'est la coopérative qui supporte les risques car elle se charge elle-même de la commercialisation et du remboursement des crédits ; dans d'autres, c'est le paysan qui en porte la responsabilité.

L'ONG Swissaid a combiné les deux systèmes, en soutenant la création de cinq banques de céréales et de deux magasins de *warrantage* dans sept villages de la commune d'Abala, au Niger⁵. Au Burundi, la Confédération des associations des producteurs pour le développement (CAPAD) a mis en place un système de *warrantage* pour la commercialisation du riz en faisant appel au réseau de Coopératives d'épargne et de crédit. Dans le même pays, l'ONG ADISCO (Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines) a préféré recourir à un fonds de garantie placé à la Banque nationale pour le développement économique (BNDE), une institution dont l'État est actionnaire à hauteur de 46%.

2. Bouman, F.J.A.: «Indigenous saving and credit association in the third world: A message savings and developments», vol. 4, n°1, 1977

3. « Les agriculteurs familiaux luttent pour des systèmes alimentaires durables », *Europ'Afrique*, mai 2013

4. Afrique Verte, *Les banques de céréales - Fiche documentaire: Afrique Verte et la sécurité alimentaire au Sahel*, 2003

5. <http://www.fedevaco.ch/cms/paige.php?p=531>

Le niveau des taux d'intérêt constitue toutefois un obstacle majeur pour les systèmes de *warrantage* et de banques de céréales qui s'appuient sur le crédit bancaire. Les

coopératives soutenues par ADISCO ont emprunté à un taux de 1,5% par mois, alors que le coût du crédit pour la CAPAD a atteint 3% par mois.

6. LE DÉFI DE L'ALIMENTATION DES VILLES

La valorisation des produits locaux en milieu urbain est un enjeu primordial pour renforcer la souveraineté alimentaire et éviter une fracture des sociétés africaines. La croissance des villes, l'émigration et les politiques de libre-échange ont changé le mode de vie et les habitudes alimentaires des ménages, entraînant une dépendance massive à l'égard de denrées importées prêtes à l'emploi. Au Sénégal et au Cameroun, par exemple, près de la moitié de la population vit aujourd'hui dans les agglomérations urbaines. L'existence de classes aisées offre des débouchés pour la vente de produits agricoles transformés à haute valeur ajoutée; à l'inverse, **de nombreux habitants des villes – dont de nombreuses femmes – cultivent des terres en zone périurbaine** → voir fiche n° 13. On estime ainsi que la région de Dakar fournit 60% de la production maraîchère du Sénégal!

Pourtant, cette ceinture nourricière est aujourd'hui menacée par les projets de construction et la spéculation foncière. La mobilisation contre l'accaparement des terres agricoles périurbaines est donc une priorité (cf. chapitre IV, section 4). L'urbanisation ne devrait pas se faire contre l'agriculture, mais dans une logique d'imbrication des espaces et des activités qui bénéficie à l'alimentation des villes.

Les secteurs liés à l'agriculture peuvent aussi offrir des perspectives économiques aux citoyens. Afin de faciliter l'accès aux marchés, il serait pertinent d'appuyer l'organisation de circuits de commercialisation de proximité (foires urbaines, porte-à-porte, restaurants, etc.) en impliquant des femmes et des jeunes issus de l'exode rural dans des activités de transport, livraison, etc. La sensibilisation aux intérêts communs des producteurs et des consommateurs urbains est capitale. Elle peut se faire notamment en soutenant la création d'associations ou de coopératives regroupant des habitants des quartiers et des cultivateurs périurbains.

À Bamako (Mali), l'Association pour l'autopromotion des femmes et des jeunes (AAFJ) appuie quatre groupements, majoritairement féminins, dans la transformation et la commercialisation de produits locaux. Les femmes achètent des fruits, des légumes et des céréales sur les marchés de la périphérie de Bamako et fabriquent des conserves (confitures, mangues et tomates séchées, semoule de fonio, etc) qu'elles vendent dans des boutiques d'alimentation et en faisant du porte-à-porte auprès des services de l'État et des ONG. Les activités de l'AAFJ comprennent aussi un volet de sensibilisation: l'association anime une émission de télévision sur le manger local, la diététique et l'art culinaire. Elle constate cependant que certains de ses produits peinent à entrer dans les habitudes alimentaires.

Au Sénégal, l'Association des jeunes agriculteurs de Casamance (AJAC) donne des formations à l'art culinaire pour réhabiliter les céréales traditionnelles (mil, maïs) et promeut des alternatives aux produits importés (par exemple la substitution du bouillon en cube par le nététo, un condiment traditionnel préparé avec la graine d'un arbre) sur les ondes de radios privées et communautaires. À Lomé (Togo), **l'Organisation pour l'alimentation et le développement local (OADEL) a créé une boutique et un bar-restaurant proposant exclusivement des produits fournis par des petits paysans et éleveurs locaux, et transformés dans des unités familiales togolaises** → voir fiche n° 16. Une limite commune à la plupart de ces initiatives réside dans leur caractère de « niche »: leurs produits coûtent relativement cher et s'adressent plus particulièrement à des ménages aisés. Pour distinguer les produits agroécologiques ou de l'économie sociale et solidaire, certaines OP ont aussi recours à la certification. L'accès aux labels internationaux reconnus est cependant coûteux et administrativement lourd; il n'est généralement rentable que pour des biens d'exportation.





DES VILLAGES AUX INSTANCES INTERNATIONALES

CHAPITRE IV — SE MOBILISER

L'ENTRETIEN: **DEOGRATIAS NIYONKURU, PORTE-VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**



Deogratias Niyonkuru est fondateur et secrétaire général de l'ONG ADISCO (Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines). Cette organisation, créée

en 2006 au Burundi, a pour but de renforcer l'autonomie paysanne et la solidarité dans un pays ébranlé par de nombreuses années de guerre civile et des conflits fonciers permanents. ADISCO a reçu en 2015 le Prix Roi Baudouin pour le développement en Afrique.

Quels sont pour vous les thèmes prioritaires de plaidoyer et de mobilisation en Afrique ?

Le premier enjeu réside dans la lutte contre les importations massives,

plantain, du mil ou du sorgho. Il faut combattre la tendance qui consiste à « désacculturer » les gens pour les rendre tributaires des marchés boursiers.

Pour cela, il est important de parvenir à fédérer des organisations paysannes (OP), des ONG d'appui et des mouvements sociaux urbains. Qu'en est-il au Burundi ?

Nous sommes arrivés à créer d'excellentes collaborations entre les OP et les organisations d'appui au monde rural. Par contre, les mouvements de lutte contre la corruption et pour les droits de l'homme nous ont très peu soutenus, y compris dans notre plaidoyer contre la mainmise des multinationales sur la filière du café.

qui plombent toute l'agriculture africaine.

Le vrai danger pour l'Afrique est que sa nourriture provienne des marchés boursiers. La volatilité des prix des denrées agricoles est un phénomène relativement récent, qui a culminé avec la crise alimentaire de 2008-2009. Cela s'est produit parce qu'on a déplacé la maîtrise de la nourriture des paysans vers les multinationales !

Traditionnellement, le paysan africain ne mangeait pas de riz, ni de pain, ni de spaghetti, ni même de maïs, mais du manioc, de la banane

“ La nourriture ne doit pas provenir des marchés boursiers ! ”

Je pense que ces organisations ont eu peur de se voir couper les vivres. En effet, elles étaient financées par des institutions telles que la Banque mondiale, l'Union européenne et les grandes coopérations bilatérales, qui soutenaient la privatisation de la filière du café.

Il est essentiel de chercher à créer des liens, mais c'est un travail compliqué. Au Burundi, un mouvement de lutte contre la vie chère est parvenu à obtenir une exonération de la TVA pour les produits agricoles importés de première nécessité. Lorsque j'ai dit à l'un de ses leaders qu'il était en train de combattre les paysans, il m'a répondu que c'était la première fois qu'il entendait ce discours et voulait en discuter...

Pour nous, la seule solution est de créer des cadres de concertation multiacteurs, réunissant des associations de consommateurs, des OP et éventuellement des organisations d'appui. Au Cameroun, de tels comités ont permis

de réguler les importations de poulet congelé pendant quelques années.

En dépit des pressions contraires des gros bailleurs de fonds, avez-vous eu tout de même des soutiens d'ONG du Nord dans vos campagnes de plaidoyer ?

Sur les grands dossiers de plaidoyer, les ONG du Nord ont joué un rôle fondamental. La lutte contre le poulet congelé au Cameroun n'aurait jamais pris cette ampleur si des ONG du Nord comme SOS Faim Belgique ou ICCO n'avaient pas lancé une étude pour collecter les chiffres des exportations à partir des ports européens. Sur la filière du café au Burundi, n'eût été les soutiens de Solidarité socialiste, nous n'aurions pas pu approcher le Rapporteur spécial des Nations-Unies sur le droit à l'alimentation et le dossier n'aurait pas avancé.

INTRODUCTION : QUI PARLE POUR LES PAYSAN-NE-S ?

On observe, dans de nombreux pays africains, une multitude d'organisations qui se réclament de la défense des paysan-ne-s. Entre les grands syndicats historiques, les organisations paysannes locales, les faïtières nationales ou sous-régionales, les interprofessions structurées par filières et les ONG d'appui, il est parfois difficile de s'y retrouver dans un enchevêtrement d'acteurs qui témoigne d'une grande vitalité mais aussi d'importantes disparités de moyens, de stratégies et même d'objectifs. Les grosses organisations très structurées peuvent jouir d'une large audience au niveau national ; mais leurs leaders sont parfois coupés des réalités du terrain, quand ils n'utilisent par leur fonction comme tremplin politique. Il existe en outre de fortes rivalités entre organisations pour décrocher les financements des bailleurs de fonds.

D'une manière générale, le maintien de liens étroits et permanents entre les instances dirigeantes des organisations paysannes et leur base est un défi majeur. Ce chapitre tentera d'identifier quelques facteurs de succès des luttes paysannes : la construction d'alliances avec des mouvements sociaux urbains, l'intégration des campagnes de plaidoyer dans un agenda d'actions sur le terrain et un engagement financier durable des bailleurs en faveur des espaces de mobilisation nationaux et sous-régionaux.



1. DES ESPACES DE MOBILISATION OUVERTS

Les principaux axes de mobilisation et de plaidoyer pour la souveraineté alimentaire en Afrique sont :

- la lutte contre les importations de denrées alimentaires et pour un abandon ou un encadrement des accords de partenariat économique (cf. section 3 de ce chapitre);
- la revendication de politiques agricoles publiques soutenant et protégeant la production locale et l'agriculture familiale;
- le plaidoyer pour un statut juridique et un système de sécurité sociale en faveur des familles paysannes;
- la lutte contre l'accaparement des terres;
- la mobilisation contre l'introduction des OGM et contre les cadres d'investissement privés massifs (p.ex. AGRA, Alliance pour une révolution verte en Afrique).

Ces batailles sont le plus souvent menées par des organisations paysannes (OP), des ONG et/ ou des mouvements sociaux. Des dynamiques émergent aussi bien en Afrique de l'Ouest que dans la région des grands lacs, contribuant à casser les barrières souvent tenaces entre ces différents acteurs. Il s'agit de plateformes ou de « convergences » regroupant, de manière souvent informelle, plusieurs organisations paysannes et de la société civile.

Au Burundi, le Groupe de plaidoyer agricole (GPA) a réussi à peser sur la politique agricole et commerciale du pays, jusqu'à devenir un interlocuteur incontournable du Gouvernement. Ainsi, les OP ont désormais leur place dans le cadre de concertation sur les actions de développement agricole, qui inclut des représentants de l'Etat, des bailleurs et des organisations de la société civile. **Le GPA a joué notamment un rôle majeur dans la hausse des budgets publics agricoles et la limitation des importations de riz** → voir fiche n° 19 .

Lorsque la base est fortement mobilisée, ces espaces constituent un terreau favorable à l'émergence de mouvements sociaux. En Afrique de l'Ouest, la lutte pour les droits des paysan-ne-s aux semences, à la terre et à l'eau commence à prendre de l'ampleur. Dans le sillage du Forum social à Dakar en 2014, puis à Tunis en 2015, plusieurs organisations parmi lesquelles le Comité ouest-africain pour les semences paysannes (COASP) et la Convergence malienne contre l'accaparement des terres (CMAT) ont renforcé leurs liens. **Elles ont lancé ensemble une « caravane pour la terre, l'eau et les semences », qui a sillonné l'Afrique de l'Ouest en mars 2016** → voir fiche n° 1 .

Le COASP est né quant à lui de la Foire ouest-africaine des semences paysannes de Djimini. Ces exemples montrent l'importance des espaces d'échanges (de biens et de savoirs) et de débats tels que les foires agricoles. De par les activités concrètes qu'ils proposent, ils rendent les enjeux de souveraineté alimentaire perceptibles à une population qui ne réagirait pas forcément aux discours théoriques ou aux slogans. Ils permettent de combler en partie le fossé social



DES PAYSAN-NE-S MALIEN-NE-S DÉBATTENT DES OGM

Au Mali, des Espaces citoyens d'interpellation démocratique (ECID) permettent chaque année à la population de s'adresser directement à ses ministres. Cette expérience a inspiré la création d'un ECID sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) en janvier 2006 à Sikasso, la seconde ville du pays. Organisée par l'Assemblée régionale de Sikasso, avec un appui financier des coopérations suisse et hollandaise, la manifestation s'inspirait aussi d'une autre méthode participative, utilisée notamment en Inde, au Brésil, au Zimbabwe et au Royaume-Uni : les jurys citoyens.

L'ECID a regroupé 45 productrices et producteurs de l'ensemble des cercles de la région de Sikasso, 14 témoins-experts de différents continents, un comité d'observateurs ainsi que des représentants de la presse nationale et internationale. Il avait pour objectifs de permettre aux productrices et aux producteurs de mieux comprendre ce que sont exactement les OGM ainsi que les risques et les avantages qu'ils comportent, de confronter leurs points de vue, d'interpeller des témoins experts favorables et défavorables aux OGM et de formuler des recommandations sur les dispositions à adopter en relation avec l'avenir de l'agriculture au Mali. Quatre commissions regroupant des petits, moyens et gros producteurs ainsi que des femmes ont eu à se prononcer. Leurs recommandations, validées en plénières, sont toutes clairement défavorables à l'introduction des OGM et militent pour la valorisation des semences locales².

entre le leader ou l'intellectuel, qui « sait », et le paysan qui reste dans une posture passive car « il ne sait pas ».

En Afrique des Grands Lacs, le Réseau pour la promotion économique et sociale (RAPES) fédère une trentaine d'OP et d'organisations d'appui au monde rural du Burundi, de la RDC et du Rwanda. Il s'est fixé deux priorités de plaidoyer : la souveraineté alimentaire et l'insertion socio-économique des jeunes. Le RAPES a réalisé une étude comparative des politiques agricoles des États de la région des grands lacs afin de préconiser des mesures qui ne nuisent pas aux populations des pays voisins. Il s'est toutefois heurté à de nombreuses difficultés : divergences entre des organisations membres très hétéroclites, opportunisme, conflits de leadership, absence de statut juridique, etc. « La construction de réseaux en Afrique

1. L'AGRA, lancée en 2006 par les Fondations Rockefeller et Gates, prône une agriculture basée sur les semences hybrides, les engrais et les pesticides.

2. <http://pubs.iied.org/pdfs/G01243.pdf>

centrale pose des problèmes que semblent surmonter plus facilement les organisations d'Afrique de l'Ouest. On est donc en

droit de se demander si les leaders de la société civile n'imitent pas finalement leurs dirigeants», commente le RAPES³.

LES FEMMES RURALES SONT «LA SOLUTION»

Entre 2006 et 2009, des plateformes paysannes africaines ont élaboré ensemble des stratégies pour résister aux politiques de promotion de l'agrobusiness comme l'AGRA (Alliance pour une révolution verte en Afrique). Elles ont proposé des mécanismes alternatifs pour promouvoir la souveraineté alimentaire sur le continent.

La campagne «Nous sommes la solution! Célébrons l'agriculture familiale africaine» est née de cette mobilisation. Initialement portée par douze leaders d'associations de femmes rurales lors de son lancement en 2011, elle implique aujourd'hui des centaines d'organisations regroupant environ 160 000 personnes au Ghana, au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et au Sénégal.

Selon les pays, une coalition ou une plateforme est mise en place, réunissant divers acteurs de la souveraineté alimentaire. Avec l'appui de Fahamu Africa (www.fahamu.org/was), les douze leaders se rencontrent une fois par an pour renforcer leurs compétences, échanger des expériences de plaidoyer mais aussi, et surtout, pour maintenir la dynamique du réseau de femmes rurales.

Constitué de transformatrices de produits agricoles et forestiers, de paysannes et d'agronomes, le mouvement «Nous sommes la solution» s'est ouvert aux femmes pratiquant l'élevage et s'intéresse aussi aux questions foncières et climatiques.

2. LE DÉFI DE LA CONSOLIDATION

L'information est une arme puissante dans les campagnes de plaidoyer et de mobilisation. Les enquêtes, études et autres investigations peuvent jouer un rôle de détonateur au plan national et international, comme le montrent **les luttes contre les importations de riz au Burundi** → voir fiche n° 19 **et de poulet congelé au Cameroun** → voir fiche n° 7, **ou encore contre l'accaparement des terres** → voir fiche n° 1. Des ONG du Nord ont activement contribué à donner un large écho à ces luttes et à les relayer auprès des États européens ou nord-américains.

Si la communication vers l'extérieur à l'occasion de campagnes «choc» fonctionne bien, la circulation d'informations à l'interne des OP au quotidien est plus complexe. On constate en effet un manque de transmission des informations dans le mouvement paysan et un déficit de mise en discussion de rapports émanant de la coopération internationale. En Afrique de l'Ouest, des stratégies d'actions vers la souveraineté alimentaire existent pour les filières céréalières au niveau du ROPPA (Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest) mais le contenu ne redescend pas toujours vers les organisations de base. De même, les actions locales remontent peu pour alimenter les stratégies nationales voire sous-régionales.

Le soutien de partenaires à la formation parajuridique et à l'animation de débats peut améliorer la participation de la base aux consultations sur les politiques agricoles, sur les orientations des programmes de coopération et sur la stratégie des faïtières paysannes. Les participants à l'atelier sur la souveraineté alimentaire de Ngozi ont suggéré la création de «think-tanks» regroupant les intellectuels et les paysan-ne-s.

Il faut souligner que la coordination des organisations à différents échelons mobilise beaucoup d'énergie et de

frais, ce qui complique leur consolidation. Or, les organisations paysannes sont confrontées à une précarité de leurs ressources qui les empêche de mener un travail de mobilisation suffisant de leurs membres.

«Les OP sont censées être durables mais elles sont construites sur la base de ressources provisoires, pointe Marie-Joseph Medzeme Engama, secrétaire exécutive de la CNOP-Cam (Concertation nationale des organisations paysannes du Cameroun). La mobilisation des ressources financières internes – les cotisations des membres – ne suffit pas. L'apport d'argent extérieur pour financer des projets ponctuels implique que les OP se plient aux règles et aux besoins des donateurs. Les paysans sont donc dépossédés de leur propre développement. Si vous ne donnez pas satisfaction rapidement, le bailleur ira chercher ailleurs. Les organisations doivent toujours proposer de nouvelles activités pour ne pas perdre son attention.»

La coopération devrait donc davantage soutenir les organisations du Sud dans leur fonctionnement et dans le renforcement de leurs capacités. Les bailleurs ont tendance à poser des exigences de bonne gouvernance aux OP sans forcément leur accorder les moyens financiers nécessaires pour les réaliser. La participation des membres aux assemblées générales, à des processus d'élections régulières et démocratiques des instances dirigeantes de l'organisation, suppose un budget conséquent (pour les transports notamment).

Pour Marie-Joseph Medzeme Engama, les faïtières devraient négocier, dans chaque projet, une part de financement réservée au plaidoyer. Les retours du terrain montrent notamment la nécessité de soutenir des actions de sensibilisation et de plaidoyer à l'échelle locale, par le biais de radios rurales par exemple.

“ les faïtières devraient négocier, dans chaque projet, une part de financement réservée au plaidoyer ”

3. RAPES-GL et ADISCO, Construction de réseaux de plaidoyer sur la souveraineté alimentaire et l'insertion socio-économique des jeunes. Expériences du RAPES-GL, 2015.





3. POUR UN PLAIDOYER INTÉGRÉ DANS UNE STRATÉGIE D'ACTION

Il est important d'articuler le plaidoyer avec un plan d'actions sur le terrain pour créer un rapport de force économique et politique. Il ne suffit pas de lancer des campagnes « choc » sur quelques mois, sachant que la relocalisation d'une filière, par exemple, prend plus de cinq ans. **La lutte des producteurs de café face à la privatisation de la filière du café au Burundi, l'organisation des producteurs d'oignon sénégalais pour une régulation des importations et la mobilisation contre les poulets congelés au Cameroun** [voir fiches n° 7, 15 et 17](#) ont montré que les paysan-ne-s sont capables de peser sur des décisions politiques lorsqu'ils se mettent ensemble pour renforcer leur position sur les marchés. En Afrique des Grands-Lacs, l'organisation ADISCO note que le plaidoyer contre les importations massives

de denrées agricoles et les dons en nourriture ne peuvent prétendre à un quelconque succès si des actions importantes pour améliorer la production ne sont pas mises en œuvre. Dans un pays immense comme la République démocratique du Congo, qui a vu un développement fulgurant de son secteur minier et où les importations de produits vivriers constituent la principale source pour l'alimentation des ménages, surtout dans les milieux urbains (soit près de 40% de la population), la tâche est particulièrement ardue. ADISCO préconise la création de comités mixtes avec des responsables de l'État en vue d'agir de façon coordonnée, à la fois sur les niveaux de taxation des importations, les contrôles sanitaires et les subventions aux producteurs.

DES IMPORTATIONS DÉVASTATRICES

Les marchés africains sont inondés de produits importés, qui s'imposent grâce aux accords de libre-échange, aux subventions dont bénéficie l'agriculture dans de nombreux pays du Nord et aux complicités d'hommes d'affaires et de fonctionnaires véreux au Sud.

Des mouvements paysans et de la société civile ont lutté et luttent, parfois avec succès, contre ces importations dévastatrices pour la production locale. Il reste cependant beaucoup à faire pour réduire la part des produits importés dans l'alimentation des ménages, notamment celle du riz en Afrique de l'Ouest.

Au Sénégal, la consommation de riz a été multipliée par dix depuis l'indépendance; elle est couverte aux trois-quarts par des brisures de riz importées, en particulier de Thaïlande. Le Gouvernement a mis en place un plan de relance de la production de riz dans la vallée du Fleuve Sénégal, avec l'objectif d'atteindre l'autosuffisance en 2017. Malgré une légère diminution des importations annoncée récemment par le Gouvernement, cette promesse ne sera pas tenue.

Outre la course à l'industrialisation agricole que cette approche à court terme encourage, la politique de l'État présente l'inconvénient de ne pas agir sur le problème de base, à savoir l'explosion de la consommation de riz. Il manque des stratégies à long terme pour favoriser la production de céréales locales (mil, sorgho, maïs) et pour les promouvoir auprès des ménages, notamment urbains, qui voient souvent dans la consommation de riz un signe de modernité et de prospérité.



4. LA RECHERCHE D'ALLIANCES VILLE-CAMPAGNE

La création d'espaces communs aux organisations paysannes et à la société civile est un facteur de réussite important des actions de plaidoyer. Au Burundi, le GPA a réussi à s'imposer comme un acteur de poids dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation parce qu'il pouvait s'appuyer à la fois sur la force économique des producteurs et sur la connaissance des rouages politiques des ONG. Au Cameroun, le Collectif d'ONG pour la sécurité alimentaire et de développement rural (COSADER) inclut également des organisations paysannes.

La collaboration ne va pas toujours de soi et exige de constants ajustements, car les OP craignent fréquemment que les organisations de la société civile ne cherchent à prendre le dessus et à parler à leur place; à l'inverse, ces dernières ressentent mal ce qu'elles prennent pour une négation de leur légitimité. Des rivalités entre organisations, quelles qu'elles soient, apparaissent également dans les plateformes de plaidoyer, exacerbées par la concurrence pour obtenir le soutien des bailleurs.

Il est particulièrement important de travailler à l'émergence d'un mouvement pour la souveraineté alimentaire qui dépasse le clivage ville-campagne. Les intérêts des paysan-ne-s et ceux des populations urbaines sont trop souvent placés en contradiction par les politiques publiques et même par certaines revendications de la société civile. Lors de la crise alimentaire de 2007-2008, le plaidoyer pour la souveraineté alimentaire a été mis en sourdine au

profit de mouvements réclamant une levée des taxes sur les importations de biens de première nécessité. Dans un tel contexte, des mesures d'urgence très limitées dans le temps peuvent se comprendre. Mais si elles ne s'accompagnent pas de stratégies à long terme pour s'attaquer aux racines du problème, elles ne feront que hâter et aggraver la prochaine crise.

Dans ce contexte, la coopération au développement devrait soutenir des actions de sensibilisation auprès des organisations de la société civile et de l'État. Il s'agirait notamment d'appuyer un plaidoyer pour des cadres de concertation regroupant les différents acteurs (unions d'OP, réseaux de consommateurs et représentants de l'État). Ces plateformes permettraient de mieux contrôler les volumes de denrées agricoles mis sur le marché, de réduire les importations alimentaires, d'amener les consommateurs à prendre conscience des enjeux du « manger local » et de stabiliser les prix.

Il est en outre important que les ONG et les bailleurs du Nord soutiennent davantage les mobilisations contre la spéculation foncière et le bétonnage de terres fertiles en zone périurbaine; la course effrénée à la construction de logements et d'infrastructures, sans vision d'ensemble de l'avenir des villes, traduit une approche unilatérale du développement qui ne profitera qu'à une minorité de privilégiés.



DES HABITANTS SE BATTENT POUR LA «CEINTURE NOURRICIÈRE» DE DAKAR

Sam sa Momell est un collectif qui regroupe sept villages de la communauté rurale de Sangalkam (Région de Dakar). Composé d'un millier de personnes, il a engagé un bras de fer avec le Gouvernement sénégalais autour du sort de 25'000 hectares, qui s'est greffé sur un conflit historique. A plusieurs reprises, l'État avait acheté et revendu des terres, empochant un bénéfice important dans cette région dynamique, mais à forte pression foncière. Plusieurs «blocs» de 50 à 100 hectares ont été attribués à des agences et ont déjà été détruits: il s'agissait de vergers et d'exploitations agricoles en production, détenues selon le droit coutumier. La zone est très dynamique, pourvoyeuse d'emplois et de nourriture pour la ville de Dakar.

L'association Sam sa Momell a déjà organisé deux marches pacifiques, interpellé les ministres et le chef de l'État et réalisé un gros travail de cadastre et de recensement historique des terres. Elle a un projet d'écovillages qui demeure bloqué, sans soutien extérieur. Les habitants paient le cloisonnement entre les politiques sociale et agricole du Gouvernement, car les champs détruits sont destinés à recevoir des habitats sociaux pour reloger les personnes victimes des inondations. Pourtant, ces habitats sociaux sont réalisés au détriment de champs productifs et de populations qui souhaitent développer leurs activités sur place. Même si Sam Sa Momell a engagé des démarches judiciaires, elle sait qu'elles aboutiront difficilement et mise sur une préservation des terres restantes en espérant trouver des appuis extérieurs.

5. POUR UN PARTENARIAT SUD-NORD

Sur des enjeux qui impliquent à la fois des politiques au Nord et au Sud, la convergence des luttes s'avère capitale. La mobilisation contre l'accaparement des terres, notamment, est considérablement renforcée lorsqu'elle s'accompagne d'une campagne d'information et d'interpellation des autorités et entreprises dans les pays d'origine des investisseurs. Au plan international, **le plaidoyer pour une Déclaration des Nations-Unies protégeant les droits des paysan-ne-s et autres travailleurs permet de fédérer des mouvements paysans du monde entier** → voir fiche n° 20 .

Néanmoins, le soutien de la coopération à ces dynamiques reste frileux. Les acteurs du développement ne s'engagent pas assez clairement pour la souveraineté alimentaire dans les pays du Nord, alors que de nombreuses entreprises sapant les bases de cette lutte y sont implantées. Au Sud, de nombreuses agences de coopération et organisations supranationales (Banque Mondiale, USAID, Union européenne, etc.) vont même jusqu'à mener un intense plaidoyer dans un sens contraire à la souveraineté alimentaire.

Elles sont d'autant mieux placées pour le faire qu'elles interviennent directement dans les politiques des États. Au Burundi et au Cameroun, par exemple, les grands programmes nationaux sont largement financés et pilotés par les bailleurs de fonds et les coopérants. Le COSADER, qui mène un plaidoyer depuis des années pour une loi d'orientation agricole au Cameroun, reste toujours le bec dans l'eau. «Aucun partenaire financier n'a voulu appuyer la nécessité d'élaborer un cadre juridique, alors que l'État lui-même reconnaît le problème», lance la présidente du COSADER, Christine Andela.

Au Burundi, la Coopération belge, sous la houlette d'un ancien expert de Monsanto, guide l'État dans sa stratégie semencière. L'aide au développement suisse semble globalement appréciée pour sa qualité, mais la politique économique du pays et les agissements de

ses multinationales (p.ex. Nestlé, Syngenta, Webcor, etc) heurtent souvent de front les intérêts des petits paysans. ADISCO relève que «les intérêts économiques des ambassades peuvent rentrer en contradiction avec ceux de la coopération de ces mêmes ambassades. Malgré le fait que la privatisation de la filière café conduisait à la paupérisation des populations, aucune ambassade ne nous a jamais soutenus et même l'une ou l'autre nous a ouvertement combattus».

Face à ces défis, l'ONG appelle les associations membres de la Fédération genevoise de coopération à ne pas limiter leur appui à des actions de plaidoyer isolées, mais à «travailler également pour les connecter aux grandes organisations spécialisées sur ces questions». En effet, «des échanges entre réseaux régionaux africains peuvent se révéler très utiles».

Les financements des bailleurs sont soumis à une gestion axée sur les résultats ou sur le cadre logique. Selon le Réseau pour la promotion économique et sociale dans la Région des Grands-Lacs (RAPES-GL), cette tendance pose problème dans la mesure où les actions de plaidoyer évoluent en permanence en fonction de la réaction de la partie adverse et de décisions politiques qui se prennent ailleurs; il n'est dès lors pas possible de s'engager fermement à atteindre certains résultats, ni de construire des budgets prévisionnels précis.

«Il est capital de concevoir un autre mode de financement du plaidoyer qui ne détaille pas les activités à réaliser, mais propose une affectation globale par grande thématique, conclut le RAPES-GL. Cette souplesse est absolument indispensable pour permettre les adaptations permanentes auxquelles sont soumis les acteurs de plaidoyer⁴».

En effet, la souveraineté alimentaire implique aussi une révision en profondeur des rapports entre organisations de terrain et «développeurs», entre Sud et Nord, afin de construire de réels partenariats d'égal à égal.

“ Des échanges entre réseaux régionaux africains peuvent se révéler très utiles ”

4. Construction de réseaux de plaidoyer sur la souveraineté alimentaire et l'insertion socio-économique des jeunes. Expériences du RAPES-GL (op.cit.).





LA LUTTE POUR LES DROITS PAYSANS À LA TERRE PREND RACINE

THÈMES:
**PARTAGER
LA TERRE**



SE MOBILISER



CONTEXTE

Partout dans le monde, la pression s'accroît sur les terres agricoles. Des entreprises, des États et des notables locaux acquièrent des terrains pouvant aller de quelques centaines à un million d'hectares. En 2012, l'ONG GRAIN a dénombré 228 projets d'accaparement de terres à grande échelle totalisant 35 millions d'hectares rien qu'en Afrique.

Les nouveaux « maîtres de la terre » paient des redevances dérisoires ou reçoivent gratuitement la terre en échange d'investissements (irrigation, aménagement des parcelles, etc) et de promesses de contreparties sociales (construction d'écoles, de centres de santé, etc.) qui restent souvent lettre morte.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

I. UNE COALITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CAMEROUN

L'accaparement des terres suscite des résistances croissantes à tous les niveaux. Des associations se créent dans les villages pour organiser la mobilisation : interpellation des autorités, négociation avec les investisseurs, marches de protestation, actions en justice, etc.

Au Cameroun, trois ONG locales, le Réseau de lutte contre la faim (RELUFA), le Centre pour l'environnement

et le développement (CED) et Struggle to economize our future environment (SEFE), se battent depuis plusieurs années contre un projet de plantation de palmiers à huile. Une filiale de la société américaine Heraklès Farms a obtenu en 2009 un bail de 99 ans de l'État sur 73'000 hectares de terres dans le Sud-Ouest du pays au prix de 500 FCFA (environ 0,8 CHF)



par hectare par an. Le projet impliquait le déplacement de 25 000 personnes.

Cette transaction, conclue dans le plus grand secret, violait les règles de procédure prévues par le droit camerounais. L'entreprise a commencé à défricher avant même de recevoir l'autorisation, déboisant illégalement 60 hectares de forêt. En 2011, des jeunes de la localité sont descendus dans les rues pour bloquer les bulldozers en guise de protestation. Mais les populations étaient assez divisées, reconnaît Clémence Tabado du RELUFA. « Il y avait des gens qui soutenaient le projet parce que l'entreprise avait manipulé certains chefs traditionnels. »

Le SEFE a lancé une action en justice et obtenu l'arrêt des activités d'Heraklès Farms; la sentence n'a jamais été exécutée et le juge a été dessaisi du dossier. Les ONG locales ont organisé des manifestations pacifiques, des

campagnes de presse et de plaidoyer, notamment auprès des ambassades des États-Unis et d'Allemagne. En 2013, RELUFA et CED ont porté plainte pour corruption contre l'entreprise. Le combat contre Heraklès Farms a été documenté et relayé par plusieurs ONG du Nord : Greenpeace, WWF, The Oakland Institute et Pain pour le prochain (PPP). Sous la pression, le Gouvernement a annulé en juin 2013 la convention signée avec Heraklès Farms et redimensionné le projet : la concession a été ramenée à 19'000 hectares pour trois ans et le loyer de la terre est passé à 3500 FCFA par hectare par an. Mais l'entreprise aurait créé une société écran pour exploiter illégalement la forêt. Les opposants au projet sont quant à eux victimes d'une chasse aux sorcières. En novembre 2015, un militant du SEFE a été condamné pour diffamation à une amende de 1 mio de FCFA (plus de 1600 CHF), convertible en trois ans de prison.

1. AOPP (Association des Organisations Professionnelles Paysannes), CAD-Mali (Coalition des Alternatives Africaines Dettes et Développement), CNOP-Mali (Coordination Nationale des Organisations Paysannes du Mali), LJDH (Ligue pour la Justice, le Développement et les Droits de l'Homme) et UACDDDD (Union des Associations et de Coordination d'associations pour le Développement et la Défense des Droits des Démonis)

2. Ces directives, adoptées par le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale en 2012, promeuvent « les droits fonciers et l'accès équitable aux terres, aux pêches et aux forêts en tant que moyen d'éliminer la faim et la pauvreté, de contribuer au développement durable et d'améliorer l'environnement. »

II. UN MOUVEMENT PAYSAN ET SOCIAL AU MALI

En Afrique de l'Ouest, des réseaux de mobilisation et de plaidoyer nationaux et sous-régionaux sont en construction. La Convergence malienne contre l'accaparement des terres (CMAT) regroupe cinq organisations paysannes et de la société civile malienne¹, afin de porter au niveau national les revendications des populations dépossédées de leurs terres. Depuis 2013, elle organise tous les ans un village des sans-terre à Bamako qui mobilise environ 1500 victimes d'accaparements. Cet événement permet de populariser leur cause et d'informer les participants sur les textes internationaux (p. ex. Déclaration internationale

sur les droits des paysan-ne-s, en cours d'adoption par les Nations Unies), sous-régionaux et nationaux. La CMAT organise des formations juridiques dans les villages et accompagne des actions en justice. Elle appuie la création de comités de veille permettant de repérer le plus tôt possible les projets d'acquisition de terres. Elle a réussi à établir un dialogue avec les autorités et à participer à des missions conjointes sur le terrain avec le Gouvernement afin de trouver des solutions au cas par cas. La CMAT s'est en outre appuyée sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des terres² pour revendiquer la



mise en place d'un cadre de concertation multi-acteurs (Nations Unies, Gouvernement, secteur privé, chercheurs, société civile). Cet espace a joué un rôle important dans le débat sur la réforme foncière au Mali. Cela a été rendu possible par le travail de vulgarisation de para-juristes dans les localités, ainsi que par la sensibilisation menée auprès du Gouvernement.

« La CMAT est aujourd'hui un interlocuteur reconnu et sollicité, se réjouit Chantal Jacovetti, responsable de la question des terres à la CNOP-Mali, membre de la Convergence. De « rebelles » nous sommes devenus des défenseurs de droits, comme l'a souligné une haute autorité. Notre action est jugée d'autant plus pertinente que nous avons rallié l'urbain, le périurbain et le rural sous le slogan : Touche pas à nos terres, nos maisons, nos militant-e-s ! »

La CMAT constate un manque de soutien de la coopération au développement : « Il y a peu de partenariats sur les problématiques foncières car ce sont des processus de changements sociaux qui prennent du temps et vont à

l'encontre des résultats visibles à court terme exigés par les bailleurs³ ». On peut également s'interroger sur la volonté politique des organismes internationaux et des agences de coopération, sachant que les capitaux finançant les acquisitions de terres à grande échelle proviennent bien souvent du Nord.

Lors du Forum social mondial, à Dakar (2014), des mouvements paysans et sociaux ont créé la Convergence globale des luttes pour la terre et l'eau, dont la CMAT est l'un des moteurs. Ils ont lancé la Déclaration des droits à la Terre et à l'Eau⁴, qui a ensuite été soutenue et relayée par de grandes organisations telles que FIAN, Via Campesina et GRAIN à Tunis et à la COP21 à Paris. La Convergence a organisé une caravane pour la terre, l'eau et les semences paysannes, qui a sillonné l'Afrique de l'Ouest en mars 2016. Cet événement a permis d'interpeller les autorités de nombreux pays et de mobiliser des participants de toute la sous-région (11 pays représentés).



3. Compte-rendu de l'atelier de la plateforme souveraineté alimentaire de la FGC, 2014

4. http://viacampesina.org/fr/images/stories/pdf/Dakar%20to%20Tunis%20Declaration_FR_final.pdf

ENSEIGNEMENTS

Ces expériences montrent l'importance d'articuler luttes locales et globales pour les droits à la terre, à l'eau et à la biodiversité. Les mouvements sociaux et paysans doivent s'allier pour défendre le caractère non-marchand de ces ressources et leur gestion par les communautés. Sans terre et sans eau, pas de biodiversité naturelle, cultivée et élevée, pas d'autonomie paysanne et de dynamique territoriale, pas de souveraineté alimentaire basée sur l'agroécologie.

En raison des conflits que les projets d'acquisition de terres suscitent dans les communautés, il est important de renforcer la cohésion dans les villages. Les mouvements sociaux, les organisations paysannes et les plateformes de lutte ont besoin d'appuis durables de leurs partenaires pour mener un travail de formation parajuridique et syndicale dans les communautés, de sensibilisation des autorités tant coutumières qu'étatiques et de plaidoyer.

L'élaboration de visions communes de l'accès à la terre peut contribuer à prévenir les risques d'accaparement. Il s'agit de soutenir la mise en œuvre participative d'instruments tels que les cadres de concertation multi-acteurs incluant les paysan-ne-s, les éleveurs, les autorités administratives et coutumières, etc.

Les mouvements et ONG du Nord et du Sud devraient lancer des campagnes communes de dénonciation, auprès de leurs gouvernements et des Nations-Unies, des politiques favorisant la ruée des investisseurs sur les terres et de la criminalisation des militants paysans et de la société civile.

La lutte contre l'accaparement des terres n'est pas une fin en soi ; il est important de la coupler avec des initiatives de soutien à l'installation des jeunes, de diffusion des techniques agroécologiques, de revalorisation des semences paysannes cultivées par les femmes, etc.



THÈME :
PARTAGER
LA TERRE



QUAND LES CONSENSUS LOCAUX FONT LA LOI

CONTEXTE

La « sécurisation » des droits fonciers est un thème récurrent. Les systèmes coutumiers ne recourent pas à des actes écrits et sont rarement reconnus par la loi. Les droits qui en découlent ne pèsent souvent pas lourd face aux visées de notables ou d'investisseurs. En l'absence de consensus forts, des conflits peuvent éclater (entre éleveurs et agriculteurs, populations et élus locaux, indigènes et nouveaux venus ou membres d'une même famille). Certaines catégories sociales restent en outre discriminées : femmes, migrants, peuples autochtones, etc. Ces constats poussent des États africains et des bailleurs

à prôner le passage à un régime de titres fonciers individuels, supposé favoriser l'égalité et l'initiative privée. Or, il implique des procédures coûteuses et des cadastres qui ne respectent pas la multiplicité des usages ; il sape les mécanismes de contrôle social visant à maintenir un équilibre entre droits individuels et droits collectifs et favorise la concentration de terres aux mains des plus nantis¹. C'est peu dire que les populations n'en veulent pas : malgré de multiples tentatives d'introduction de la propriété privée, moins de 5% des terres d'Afrique subsaharienne sont actuellement cadastrées.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

I. APPROCHE

Plusieurs expériences menées en Afrique de l'Ouest s'appuient sur l'élaboration collective de règles régissant les droits à la terre et aux ressources naturelles. Ces dynamiques sont décisives pour l'avenir des politiques foncières. L'histoire postcoloniale a montré que les lois

qui tentent d'ôter aux communautés locales la maîtrise de leurs terres sont vouées à rester des tigres de papier. Les rapports à la terre en Afrique sont des faits de société vécus, construits et reproduits par les individus dans le temps et dans l'espace. Il s'agit donc de les étudier de

1. Lire par exemple : Comité technique Foncier et développement : *La formalisation des droits sur la terre dans les pays du Sud : dépasser les controverses et alimenter les stratégies*, Agence française de développement (AFD), 2015



l'intérieur pour mieux les comprendre, ce qui ne peut pas se faire à partir d'outils techniques.

La première clé réside dans la recherche de consensus locaux. On n'impose pas un carcan aux populations, fût-ce sous couvert de démarches participatives « alibi ». Le consensus se construit, et le temps de son élaboration se compte en années. Il passe par les palabres sur des cas concrets de litiges fonciers, la vulgarisation des textes de loi, les animations par groupes sociaux, la sensibilisation des élus locaux et des chefs coutumiers.

La première étape consiste à documenter les usages agro-sylvo-pastoraux du terroir villageois. Les pâturages, les forêts,

les mares et bas-fonds, les puits communaux, les couloirs pour le bétail, donnent tous lieu à des usages multiples. La jouissance que les êtres humains en ont peut être soumise à des règles de priorité ou à des restrictions, mais personne n'en a l'exclusivité. Dans certaines sociétés africaines, interdire l'accès aux pâturages et à l'eau est un acte d'égoïsme mal vu par la société² car ces ressources sont considérées comme un don de la Nature et un bien commun.

L'agriculture et l'élevage sont souvent étroitement imbriqués dans un même terroir, ce qui génère des interactions positives mais aussi des conflits. L'un des enjeux consiste à en agencer les droits dans le temps et/ ou dans l'espace.

II. OUTILS DE SÉCURISATION FONCIÈRE

I. LES PLANS D'AFFECTATION

L'approche par le terroir permet de resituer la question des droits dans une relation entre l'individu, la société et la nature. Plutôt que de chercher à identifier d'abord les ayant-droit d'une parcelle, il s'agit de partir des biens communs pour en déduire les différentes formes d'usage et de droits.

Au Sénégal, la SAED (Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du Fleuve Sénégal et des vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé.) a accompagné dès 1996 la mise en place de Plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS). Il ne s'agissait pas simplement de consulter les acteurs des terroirs sur un projet donné, mais de les préparer à élaborer eux-mêmes des règles consensuelles pour la gestion des ressources foncières. Par le passé, l'agriculture irriguée avait été développée sans tenir compte des activités pratiquées depuis belle lurette par les populations (agriculture de décrue, pêche saisonnière).

Une grande importance a été accordée à l'apprentissage mutuel entre techniciens, chercheurs, élus locaux, administration et populations. Les participants ont élaboré, à l'aide d'images satellites, une cartographie des écosystèmes, de l'occupation des sols et des infrastructures collectives. Sur cette base, ils ont débattu des choix « politiques » à inscrire dans la planification.

Cette démarche a permis dans un premier temps de prévenir l'exploitation anarchique des ressources et de mieux concilier les intérêts des éleveurs et des agriculteurs. Mais les évolutions récentes ont montré une reprise en main par l'État au détriment des réalités locales et au profit du développement de l'agriculture irriguée³. Les POAS n'ont en outre pas permis d'éviter l'accaparement de terres dans la vallée du fleuve, où les populations ont été parfois court-circuitées par l'État ou les élus locaux.



2. Merlet, Michel et Yobouet, Kouadio André : *Diversité des ayants droit et des droits sur la terre et sur les ressources naturelles en Afrique de l'Ouest : quelques exemples*. Comité technique Foncier et développement, 2011.

3. Faye, Papa, Diop, Djibril et Ba, Cheikh Oumar : *Comment faire du POAS un outil d'aide à la décision pour une gestion concertée de l'espace rural – Analyse à partir du cas de Ndiébène Gandiole*. Sénégal, IPAR, 2012.

2. LES CONVENTIONS LOCALES

Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, des conventions ou chartes locales règlent les usages de la terre et de ses fruits à l'échelle de villages ou de groupes de villages. Ces outils ne sont pas nouveaux, mais ils ont évolué : alors que, dans un premier temps, ils se concentraient sur la gestion des ressources naturelles, ils sont de plus en plus appliqués aux droits s'exerçant sur les champs cultivés. Dans certains pays (Burkina Faso, Mauritanie), les conventions locales sont reconnues par la loi, alors que dans d'autres (Mali), l'État en est signataire via ses représentants locaux.

Au Mali, trois communes de la région de Sikasso ont élaboré, avec l'appui de l'AMEDD (Association malienne d'éveil au développement durable) et de GERSDA (Groupe d'études et de recherche en sociologie et droit appliqué) des conventions locales régissant la gestion des terres. Ces textes, issus de processus de recherche-action, détaillent également les types de transferts fonciers possibles (p.ex. don, prêt, location, mise en gage, métayage, cession). Sans l'aval du conseil de famille, les chefs de village ne peuvent pas valider une transaction. Les populations ont décidé d'inscrire dans les conventions le principe d'une participation des femmes aux décisions des conseils de famille (toutes les femmes ou seulement l'aînée selon les modèles).

3. LES COMMISSIONS DOMANIALES

Dans certains pays, comme le Sénégal et le Niger, il existe des commissions foncières reconnues par la loi. Elles incluent des élus locaux et des chefs coutumiers et sont parfois élargies à des représentants de la société et groupes d'intérêts (femmes, jeunes, chefs religieux, éleveurs, etc.). Ces commissions ont pour prérogatives



d'étudier et de préavisier les demandes d'attribution de terres. Elles n'ont qu'un rôle consultatif, mais les expériences menées au Sénégal montrent que dans les cas où la participation à ces organes est élargie, les autorités communales suivent le plus souvent leurs conclusions. Ces commissions « arrivent ainsi à réduire les risques de conflits et à renforcer la légitimité locale de la gestion foncière »⁴. Au Niger, les constats sont similaires, même si les commissions foncières semblent impuissantes « dans le cas d'attributions foncières à certaines catégories de personnes, notamment les investisseurs étrangers »⁵.

ENSEIGNEMENTS

La recherche de consensus locaux renforce la démocratie locale et contribue à prévenir les conflits fonciers et la dilapidation des ressources naturelles. C'est un processus long et exigeant qui passe par l'identification des enjeux locaux, la formation parajuridique, la sensibilisation des élus locaux et le plaidoyer pour la reconnaissance des conventions locales par les représentants de l'État.

Les conventions devraient inclure un volet sur les acquisitions de terres à grande échelle par l'agrobusiness ou par des notables nationaux. Elles pourraient également favoriser des formes de droits collectifs (groupements de familles, de quartiers, etc) sur les terres peu mises en valeur.

Avant de mettre en place des outils techniques, il s'agit d'aborder de front les enjeux politiques et sociaux, y compris les « questions qui fâchent » (conflits fonciers, droits

des femmes et des jeunes, pression de l'agrobusiness, articulation entre initiatives individuelles et intérêts communs, etc.)

La coopération au développement devrait renoncer à financer des outils techniques (guichets fonciers, bornage, cadastres, etc.) sans débat approfondi au sein des populations sur leurs présupposés et implications politiques et sociales. Par exemple, la Coopération suisse (DDC) a soutenu la mise en place de guichets fonciers au Burundi dans le but de « sécuriser » les droits des paysans. Mais ce système permet la vente des terres et augure donc d'un essor des marchés fonciers, ce dont la DDC se réjouit d'ailleurs ouvertement⁶. Or, au Burundi, des organisations de la société civile s'alarment du bradage de terres par des paysans au profit de magnats locaux (cf. chapitre I, section 3).

4. Ngom, Kader Fanta (sous la dir. de) : *Etude de capitalisation des expériences et travaux de la recherche menés dans le cadre de la gouvernance foncière au Sénégal*, CONGAD, juillet 2014.

5. Kandine, Adam : *Gestion décentralisée ou locale du foncier ? Le cas du Niger*, Comité technique Foncier et développement, 2010.

6. Cavin, Anne-Claude : « Comment mettre en valeur l'agriculture africaine », *Le Temps*, Genève, 2013.





LA PAIX SOCIALE PASSE PAR LA TERRE

THÈME :
**PARTAGER
LA TERRE**



CONTEXTE

Dans la région des grands lacs, l'habitat dispersé sur collines favorise le morcellement des terres et engendre des difficultés d'encadrement du système foncier. Les tribunaux regorgent de cas litigieux et la justice sociale traditionnelle est mise à contribution pour faire avancer les procès sans toutefois lui accorder un statut particulier. Au Burundi, la gestion foncière s'avère particulièrement complexe en raison de l'articulation de nombreux facteurs, dont le premier par ordre d'importance est probablement la forte pression démographique existante. L'augmentation de la population se traduit en effet par une réduction des surfaces cultivables disponible par personne et ceci dans un pays où la valeur productive de la terre est vitale pour la survie d'environ 85% de la population. Un deuxième

facteur important est constitué par une individualisation du rapport à la terre, qui non seulement augmente le nombre de détenteurs de droits fonciers, mais se traduit également par une réduction du contrôle communautaire sur la distribution et l'usage de la terre. Les pratiques d'expropriation des agriculteurs de la part de l'État et son imposition de la culture du café, dont les plantations « coupées » les exploitations situées sur le même niveau d'une colline, ont ajouté une couche de complexité. Les conflits politiques, la question du retour des réfugiés internes et les phénomènes d'exclusion dans l'accès à la terre de groupes sociaux entiers (tels les femmes ou les Batwa) représentent les derniers éléments de ce casse-tête de difficile solution.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

En 2009, ACORD Burundi (Association de Coopération et de Recherche pour le Développement), a pris le *lead* des questions foncières dans la région des Grands Lacs. Son programme de consolidation de la paix sociale se structure

sur deux composantes : une première de « transformation des conflits » et une deuxième d'appui aux initiatives locales de rapprochement des communautés divisées par les conflits. Dans ce cadre, ACORD Burundi a développé une

méthodologie spécifique basée sur le contrat social, dont l'objectif est la réconciliation des populations en conflits et l'identification des solutions les plus durables possibles. L'établissement du contrat social est l'aboutissement d'un processus de négociation articulé sur le dialogue communautaire autour des conflits en général et de la gestion foncière en particulier et sur l'engagement pour désormais vivre ensemble. Pour l'élaboration de ce contrat, ACORD-Burundi a choisi de travailler avec des associations à assise communautaire, dont les membres vivent ou sont originaires des communes d'intervention. Leur familiarité avec le milieu et la population représente la garantie d'une bonne reconstitution des différents éléments du conflit. De plus, les associations sont également sélectionnées en fonction de la place accordée à la réconciliation et la paix dans leur philosophie; leurs expériences et compétences en matière de gestion des conflits et de leur image et reconnaissance auprès de la population.

Une fois identifiées, les associations appuyées par ACORD-Burundi démarrent un processus préliminaire qui vise une préparation psychologique des participants au dialogue à travers des débats sur les enjeux du « vivre ensemble pacifiquement ». A travers de formations sur l'analyse des conflits, la communication et l'écoute active, il est

finalement possible d'aboutir sur l'élaboration d'un contrat social. Celui-ci comprend les engagements de chaque partie à vivre ensemble de manière pacifique. Si les solutions trouvées s'avèrent être consensuelles, leur mise en œuvre reste parfois difficile et peut nécessiter d'un appui extérieur. D'autres solutions, non consensuelles, doivent être renvoyées à la « table des négociations » où le cas litigieux doit faire l'objet de recherches complémentaires. Parallèlement, et même un peu avant, l'établissement du contrat social, un comité de paix est implanté au niveau de chaque colline, qui historiquement constitue l'entité de base. Le choix des membres est fait par mode électif, mais en veillant à garantir la représentativité (hommes, femmes, jeunes, ethnies variées, déplacés, rapatriés, groupe des Batwa, etc.). Ces comités de paix travaillent en collaboration avec les autres acteurs de la commune, comme par exemple les agents des services techniques agricoles de l'État et peuvent être sollicités en tant qu'experts sur la question des conflits fonciers. Par ailleurs, les membres des comités de paix sont à l'écoute de la population et prêtent attention aux « rumeurs » et événements sources de conflits, qu'ils compilent dans des « registres de suivi des conflits ».

ENSEIGNEMENTS

Ces expériences menées par ACORD-Burundi sont particulièrement innovantes, car au-delà de la médiation et de la recherche de solutions, c'est aussi une percée dans la compréhension des causes de conflits récurrents et par conséquent dans la recherche des pistes de réconciliation entre toutes les parties. Par les processus engagés, l'organisation a fait un constat positif qui a donné des solutions notables à la question des conflits fonciers. A titre d'exemple, dans la commune de Rango, les comités de paix ont par exemple procédé à la conciliation de 80 cas de conflits liés aux anciennes caféières.

Dans son approche, ACORD Burundi se base sur les modes traditionnels de gestion des conflits qui privilégient la conciliation plutôt que le recours à la justice. De cette façon son action est plus proche des valeurs et des pratiques des communautés. Faire appel à des « médiateurs » ou « conciliateurs » qui ont une connaissance étroite du milieu dans lequel ils interviennent a également constitué une valorisation certaine de la démarche. En effet, ces personnes ont pu mettre à profit leur bonne compréhension des différentes formes de régulation des différends au bénéfice de pouvoir mettre les parties en confiance.

Les comités de paix, en gérant les divergences, peuvent faire obstacle à la récupération politique de certains conflits ou à une évolution violente de ces derniers. Au Burundi, l'intégration des autorités traditionnelles dans ces nouvelles structures s'avère très pertinente, car malgré leur désuétude elles demeurent pour les communautés la référence la plus crédible par opposition aux instances judiciaires du pays. De plus, les entretiens réalisés sur le terrain révèlent que les membres des comités de paix ont progressivement acquis la reconnaissance de la population et des autorités y compris traditionnelles.

Malheureusement, l'accompagnement technique des comités de paix reste dépendant des financements et les structures à assise communautaire ne sont ni initiatrices ni gestionnaires des projets. La durabilité de cette initiative risque d'être dépendante des moyens financiers principalement externes. A voir donc, dans le futur, si les mandataires d'ACORD dans la gestion de conflits ne soient pas perçus comme des « employés » mais bien pour les populations locales comme étant issu de leur propre communauté.





VERS UNE AGRICULTURE FAMILIALE D'UN NOUVEAU GENRE

THÈMES:
PARTAGER LA TERRE



SE MOBILISER



GENRE



CONTEXTE

Les femmes sont aujourd'hui les plus touchées par les crises alimentaire, climatique et économique. Elles ont d'énormes difficultés pour accéder aux ressources naturelles et sont touchées par la perte de biodiversité, car en période de soudure, elles pouvaient compter auparavant sur les produits issus de la collecte d'espèces sauvages.

Pourtant, les perspectives de genre sont souvent abordées de manière secondaire dans les projets de développement et non comme un élément clef à l'échelle de la famille paysanne¹.

Le mouvement paysan international Via Campesina

estime même qu'«il n'y aura pas de souveraineté alimentaire sans féminisme». Il a instauré en son sein dès sa création en 1993 une Assemblée des femmes comme espace de dialogue, de renforcement du leadership féminin et de revendication, et a inscrit le 8 mars (Journée de la femme) comme journée d'action au même titre que le 17 avril (Journée des luttes paysannes) et le 16 octobre (Journée de l'alimentation).

Pour éclairer ces constats, voici deux exemples qui nous ont semblé prendre en compte de façon remarquable les aspects féminins et masculins à l'échelle de la famille paysanne, en valorisant leurs complémentarités.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

I. EGALITÉ PAR LA DIVERSITÉ SEMENCIÈRE

L'Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes (ASPSP) a mis au cœur de sa stratégie la valorisation du rôle des femmes dans la sélection, la production et la conservation des semences. «C'est par la semence qu'on

peut rétablir plus d'égalité entre hommes et femmes, affirme Alihou Ndiaye, coordinateur d'ASPSP. C'est la reconnaissance de ce rôle non négligeable, extraordinaire de la femme, qui est la gardienne des semences depuis des millénaires».

1. «Les femmes au cœur de l'agriculture familiale». *Défi Sud*, N° 121, 2014



L'organisation a mis sur place un dispositif pour aider les femmes à construire leur leadership, à renforcer leur autonomie semencière et à régénérer la biodiversité cultivée et non cultivée. La sauvegarde par les femmes est très importante face aux lois semencières impulsées notamment par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), qui menacent le droit d'utilisation des semences paysannes et véhiculent le préjugé selon lequel ces dernières seraient inadaptées aux changements climatiques. ASPSP s'associe à des organismes de recherche participative et appuie les femmes, car ce sont elles qui portent le plaidoyer contre la privatisation des semences.

Au Conseil d'administration de la faïtière, chaque organisation membre doit avoir une représentation femmes-hommes équitable ; la parité est aussi de mise dans les délégations participant aux foires d'échange de semences et de savoirs. Les hommes leader d'ASPSP participent en outre à toutes les formations genre.

II. SÉCURISATION FONCIÈRE POUR LES FEMMES AU MALI

«Attention à ne pas tomber dans le piège de la privatisation des terres au nom de l'égalité hommes/femmes ou pour les jeunes», avertit Chantal Jacovetti, responsable de la question des terres à la CNOP-Mali (Coordination nationale des organisations paysannes), membre de la CMAT (Convergence malienne contre l'accaparement des terres). «En effet de nombreuses ONG, parce qu'il faut absolument intégrer le genre et que c'est comme ça qu'il

Ces sessions de formation sur le genre font partie intégrante du cursus en agroécologie. La formation permet aux participants d'analyser leurs pratiques et leur emploi du temps à la ferme en tant qu'homme ou femme. Elle offre une perspective à travers laquelle les valeurs et les attitudes peuvent être confirmées ou modifiées. Par le biais de cette formation, la participation des femmes aux champs-écoles paysans a été renforcée.

Les formations ancrées dans le savoir paysan endogène sont un facteur de réussite car elles redonnent aux femmes rurales une confiance dans leurs pratiques, leurs savoirs, leur capacité à expérimenter et à évaluer (qualité de leurs semences, de leur compost, du séchage de leur récolte, etc.). En Casamance, au Sud du Sénégal, les femmes de 21 groupements ont reçu une telle formation d'ASPSP ; elles ont réalisé elles-mêmes l'inventaire de la biodiversité locale et de leur patrimoine culinaire, avant de disséminer à leur tour les apprentissages au sein de leur groupement. Cette dynamique contribue à construire une véritable expertise des femmes dans la gestion de la biodiversité, élément important dans le plaidoyer pour une recherche paysanne.

ASPSP a intégré avec succès la vidéo communautaire comme outil de renforcement des femmes rurales. «Cela a permis de passer une étape dans la diffusion des savoirs endogènes, dans la création d'une vision paysanne propre ainsi que dans le renforcement des capacités des acteurs de la foire² à communiquer les succès ou échecs de leurs expérimentations», explique Alihou Ndiaye. Pour cela, ASPSP s'est inspiré de l'expérience indienne de la Deccan Development Society, qui a introduit la vidéo communautaire en milieu paysan. Les petits films sont projetés lors de rencontres villageoises et débattus par les animatrices. Une base de données de vidéo est ensuite constituée pour être mises à disposition des animatrices.

Ces expériences ont surtout été développées en Casamance et seront consolidées dans le Nord et le centre du pays avec le soutien du syndicat paysan suisse Uniterre.

y a plus de chances d'avoir de l'argent, mettent en place des projets au nom des femmes pour qu'elles aient de quoi acheter de la terre (donation, prêts, endettement). C'est nier toute la culture malienne et la fonction sociale de la terre. C'est ouvrir une brèche malsaine à la privatisation et à la marchandisation des terres, alors que les communautés aspirent à faire respecter et appliquer les droits fonciers collectifs sur leurs terres ancestrales pour

2. Foire ouest-africaine des semences paysannes, cf. Chapitre II, section 4





l'avenir de leur enfants et petits-enfants. Il ne faut pas se tromper de combat!»

La CMAT prône la création d'espaces de dialogue sur les droits d'usage de terres, en particulier pour les femmes. Le problème de fond pour les femmes ne porte pas sur l'accès au foncier mais sur la maîtrise durable des terres qu'elles cultivent, ainsi que sur l'autonomie dans les pratiques de production, dans la commercialisation et dans la gestion des fruits de leur travail. Dès que les activités des femmes prennent de l'essor, la terre ou les revenus de la terre sont souvent repris, confisqués. Du côté des jeunes filles, il est temps aussi qu'elles puissent avoir une activité agricole garantie pour éviter qu'elles ne partent systématiquement en ville ou n'y soient envoyées par leur famille. Pour cela, les échanges sont nombreux entre la CMAT et les communautés ainsi qu'avec les autorités traditionnelles. En effet, ce changement ne se fera qu'avec l'accord des communautés.

L'égalité entre hommes et femmes existe dans de nombreux textes de lois, à commencer par la Constitution malienne et tous les traités internationaux ratifiés par le Mali, mais elle n'a jamais été appliquée.

La Convergence des femmes rurales pour la souveraineté alimentaire au Mali (COFERSA) a mis en place quant à elle des plantations d'arbres pour sécuriser les terres agricoles des femmes comme alternative au titre foncier individuel. La COFERSA a notamment mis sur le karité et le néré, deux essences traditionnellement protégées par les femmes. Elle soutient aussi des petits investissements (construction des cases de semences et de formation). Les femmes ont réussi à négocier des terres collectives par des conventions écrites avec les chefs de villages et les chefs terriens (plus de 30 hectares pour 10 coopératives membres).

ENSEIGNEMENTS

L'expérience d'ASPSP montre que le renforcement des capacités des femmes est le meilleur moyen pour mobiliser les communautés autour des semences locales et de la biodiversité. C'est l'aboutissement de ce travail qui a permis à ASPSP de mettre la femme rurale à l'honneur de la cinquième édition de la Foire ouest-africaine des semences paysannes en mars 2016. Les femmes ont animé de bout en bout la foire qui avait pour thème «Femme, semences paysannes et nutrition». Elles ont eu assez de confiance pour convaincre les hommes de la valeur des pratiques transmises de génération en génération par leurs grand-mères.

Aujourd'hui, au Sénégal, les femmes n'en sont plus à réclamer timidement des terres au sein de la famille;

elles ont souvent reçu des terres de leur mari et de leur village et sont impliquées dans les collectivités locales (présidentes de conseil rural, députées), comme cheffes de quartiers ou cheffes de villages.

La reconnaissance par les hommes de la valeur des femmes dans la production agricole doit encore être améliorée et les projets de développement ont un rôle à jouer à ce niveau.

Afin de favoriser un réel changement social, les projets de développement devraient mettre en avant les complémentarités et la co-responsabilisation des hommes et des femmes, plutôt que de cibler systématiquement les groupements féminins.

THÈMES:
CULTIVER

S'ORGANISER



RIZ LOCAL OU RIZ GLOBAL

CONTEXTE

Le changement climatique, l'épuisement des sols et le déclin des cultures de rente classiques (café, cacao, etc.) ont remis la question des semences vivrières sur le devant de la scène. En Afrique, des Etats, des agences de coopération, des organisations paysannes (OP) et des ONG s'activent

pour améliorer l'accès aux semences. Mais leurs approches peuvent être très différentes, voire opposées. Alors que les semences paysannes s'inscrivent dans une logique de biodiversité et d'adaptation à un terroir, l'agriculture intensive se focalise sur une ou deux variétés globalisées.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

I. SEMENCES PAYSANNES EN CASAMANCE

A Saaré Bidji, une commune rurale de Casamance, les semences paysannes de riz local font leur retour dans les greniers. Dans cette région du Sénégal, la culture du riz est une tradition dont les femmes sont les gardiennes. Mais les semences « améliorées » par la recherche ont peu à peu supplanté les variétés locales.

L'Etat distribue régulièrement des semences certifiées, comme le Sahel 108 et le NERICA-6. Ces variétés offrent un bon rendement lors des premières campagnes ; certaines ont un cycle court, ce qui constitue un atout dans un contexte de diminution de la pluviométrie. Pourtant, elles ont engendré une dépendance. Les cultivatrices ont constaté que, sans ajout d'engrais chimiques, les variétés améliorées ne tenaient pas leurs promesses et

qu'après quelques années, leur rendement avait tendance à diminuer.

A la suite d'une rencontre à la foire des semences ouest-africaine de Djimini, l'ONG locale Foddé s'est alliée à l'Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes (ASPSP) pour revaloriser les semences locales. Elles ont formé et équipé 23 organisations de femmes implantées dans 22 villages. Elles ont demandé aux cultivatrices d'amener des semences et de les décrire par leur nom, leurs caractéristiques et leurs qualités gustatives. Les femmes ont appris à construire des cases de semences avec un mélange d'argile, de paille et de sable et à utiliser la coque d'arachide ou le compost comme fertilisants. Elles ont été formées au repiquage





du riz, qui permet un meilleur rendement que le semis à la volée.

« On a cultivé une variété locale dans un champ, et une variété de la recherche issue de la première récolte dans un autre, raconte Ouley Seydi, présidente de l'Union des productrices de riz de Saaré Bidji. On a vu la différence : sans engrais chimiques, le rendement était bien meilleur avec la semence locale. Je n'utilise jamais d'engrais, parce que ça tue les sols et que ça apporte des maladies. » Ouonto Baldé, trésorière de l'union, abonde : « Nous sommes revenues aux variétés locales. Avec un hectare, je peux couvrir les besoins des vingt membres de ma famille pendant un à deux ans ! »

La plupart des femmes cultivent les deux types de semences en parallèle, car on ne sait jamais... « Je préfère la variété du PADAER¹ parce qu'elle est beaucoup plus productive », lance l'une d'entre elles. La concurrence avec

les semences fournies par l'Etat est rude. Les femmes qui ont adopté les nouvelles variétés se voient offrir du matériel. Pour Alihou Ndiaye, coordinateur d'ASPSP, le cadrage du projet n'a pas prévu assez de temps pour la préparation et la formation. « Le programme a été mis en place en une année : c'est beaucoup trop court ! » Bokary Seydi, chef d'un village de la commune, estime que les semences améliorées ne doivent pas prendre toute la place. « C'est comme si quelqu'un, pour accueillir un étranger, en venait à négliger son propre enfant. Il ne faut pas se trahir soi-même ! On aime les variétés de la recherche, mais on ne connaît pas leur origine. Comme avec un arbre greffé, on ne peut pas en prendre la graine pour la ressemer. Et puis on ne connaît pas demain : peut-être les gens qui nous amènent ces semences ne seront-ils plus là ! »

1. Programme national d'appui au développement agricole et à l'entreprenariat rural

II. SEMENCES AMÉLIORÉES EN OUGANDA

En 2009, l'ONG Food for the hungry (FH) a lancé une opération de soutien à la production de riz dans le Nord de l'Ouganda. Cette région souffre d'un déficit alimentaire et porte les séquelles de vingt ans de guerre, pendant lesquels près de 90% des habitants ont été déplacés dans des camps. Objectif de FH : augmenter les revenus et la sécurité alimentaire de 3000 petits producteurs.

En partenariat avec l'Institut national de recherche de Namulonge, l'ONG a promu le NERICA-4, un riz amélioré issu d'un croisement entre des variétés asiatiques et africaines. Deux cents paysan-ne-s ont été formé-e-s à la multiplication de semences certifiées. Ils les ont vendues aux producteurs de la zone, qui ont bénéficié d'une subvention à l'achat et reçu une formation aux techniques de culture et de conservation du riz.

Le projet comprend un volet de renforcement de l'accès au marché : les productrices (58% de femmes) et producteurs ont été structurés en trois associations pour organiser la collecte, le transport et la vente du riz. Ces dernières seront transformées en coopératives pour pouvoir accéder au crédit et étendre leurs marchés. Elles devront être autonomes d'ici à 2017, année où le soutien de FH prendra fin. Depuis l'introduction du NERICA, la production a été multipliée par trois ou quatre. Par contre, le prix payé au producteur reste très bas. L'ONG espère que les unités de décorticage et de conditionnement installées avec l'aide de l'Etat permettront d'augmenter la plus-value et de concurrencer le riz importé du Japon et de Thaïlande. Seule une petite partie du riz cultivé dans la région sert à l'alimentation des familles, le reste étant destiné à la vente. Il s'agit donc davantage d'une culture de rente

que d'une culture vivrière. Le Nord de l'Ouganda n'est pas traditionnellement consommateur de riz. C'est seulement depuis la guerre, alors que l'abandon forcé des cultures a provoqué une grave crise alimentaire, que le riz est entré dans les habitudes.

Les semences du NERICA peuvent être reproduites « pendant une dizaine d'années », affirme François-Xavier Kajyabwami, de FH. « Bien sûr, il ne faut pas les semer tout le temps dans le même champs mais effectuer la rotation des cultures. » L'ONG a également sensibilisé ses agronomes aux risques des intrants chimiques. Certains producteurs n'en utilisent pas et compensent avec de la fumure organique. « Les sols sont moins dégradés qu'au Sénégal et ont un bon taux d'humus utile à la circulation de l'air, à la rétention de l'eau et des nutriments », explique François-Xavier Kajyabwami.

Selon lui, il n'aurait pas été possible de miser sur des variétés autochtones : « Il fallait intervenir rapidement pour aider les populations à trouver à manger. On voulait quelque chose qui marche à coup sûr. Or, il n'y avait pas de riz local dans la zone, hormis des variétés plus ou moins sauvages cultivées à petite échelle et pouvant difficilement fournir assez de semences. »

Enfin, explique François-Xavier Kajyabwami, « les Etats dans l'Afrique des Grands-Lacs ont décidé d'introduire partout les semences certifiées et les engrais chimiques à des degrés différents selon les pays. Tout le monde pense qu'ils sont incontournables mais nous songeons actuellement à promouvoir des variétés paysannes pour prendre le relais. »

ENSEIGNEMENTS

Les expériences des variétés paysannes de riz en Casamance et du NERICA en Ouganda s'inscrivent dans des démarches radicalement différentes. La première vise avant tout à renforcer l'autonomie paysanne dans une culture vivrière qui constitue un des socles de l'alimentation locale. La seconde, quant à elle, est orientée prioritairement vers le développement d'une activité génératrice de revenus (culture de rente).

Depuis les années 1990, le riz NERICA a été introduit massivement en Ouganda, qui est devenu exportateur de riz. De très gros opérateurs, tels que Tilda, une filiale de l'entreprise britannique United Rice Land, dominent ce marché². On peut donc se demander si les petits producteurs ciblés par le projet parviendront à les concurrencer ou, plus modestement, à résister à la pression sur les prix. Pour faire le bilan d'une telle initiative, il s'agirait aussi d'en évaluer l'impact sur l'alimentation des familles paysannes et sur la fertilité des sols.

L'expérience des variétés locales de riz en Casamance montre qu'il est possible de tirer parti de ressources et de savoirs endogènes, associés à des techniques de culture agroécologiques modernes qui ne demandent pas de gros investissements. Il manque toutefois le recul nécessaire pour savoir si cette dynamique sera durable. Certaines cultivatrices continuent à préférer le riz amélioré, en fonction de stratégies personnelles qui restent difficiles à appréhender.

D'une manière générale, la confiance dans les semences paysannes est encore très relative sur le terrain, y compris dans les OP et dans des ONG comme Foddé. Seules des actions de plaidoyer, de sensibilisation et de formation de longue haleine peuvent durablement inverser la tendance.

L'agriculture paysanne et la recherche scientifique ne s'excluent pas. Il serait donc intéressant de développer des partenariats avec la recherche orientés vers l'autonomie paysanne.

2. <https://www.grain.org/article/entries/112-le-riz-nerica-un-autre-piege-pour-les-petits-producteurs-africains>





GRÂCE AUX TERRASSES, L'AGRICULTURE PREND DE LA HAUTEUR

CONTEXTE

Dans le Nord-Est du Rwanda, le diocèse de Byumba compte 18 paroisses, où 20 % de la population est en situation de vulnérabilité. Se présentant en « catalyseur de développement », la Caritas diocésaine de Byumba, appuyée par Caritas Genève/SeCoDév a lancé un projet pilote pour le renforcement de la souveraineté alimentaire des populations entre 2008 et 2011 (reconduit jusqu'en

2019). Implanté dans six paroisses, il est devenu emblématique par la construction et la stabilisation de terrasses radicales, technique d'origine sud-américaine encore peu répandue au Rwanda.

Le projet s'intègre pleinement aux politiques et stratégies nationales de développement.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

Les habitants du diocèse (comme ceux de tout le Rwanda) doivent faire face à :

- une forte densité de population ;
- un manque de terres cultivables ;
- une forte dégradation des sols entraînant leur faible fertilité ;
- un manque d'intrants agricoles ;
- l'impact négatif des facteurs climatiques tels que l'irrégularité des pluies.

Dans un pays où 91% de la population active s'inscrit dans le secteur primaire (agriculture et élevage), l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation dans le domaine agricole est peu répandu. Pour répondre à ces défis, le projet promeut les terrasses

radicales comme méthode culturelle de référence. Le pays étant principalement constitué de collines, la construction de terrasses horizontales permet de faciliter l'exploitation des sols, de réduire les effets de l'érosion et du ruissellement et de retenir l'eau de pluie, d'où une résistance accrue à la saison sèche. Les terrasses sont soutenues par des pierres et stabilisées en bordure par des plantes fixatrices.

En plus de l'appui à l'acquisition d'intrants, les bénéficiaires ont surtout été formés en nouvelles techniques agroécologiques et à l'entrepreneuriat coopératif pour produire des denrées non seulement destinées à la consommation mais également à la commercialisation.

THÈMES :
CULTIVER



S'ORGANISER



SE FORMER



GENRE





ENSEIGNEMENTS

I. POINTS FORTS

- **L'optimisation des terres cultivables** : dans un contexte de pression foncière, les terrasses permettent une exploitation plus intensive des parcelles. Des terres appartenant aux paroisses, mal gérées ou inexploitées, ont aussi été mises à disposition.
- **La protection de l'environnement** : les techniques adoptées ont permis de réduire l'érosion et d'augmenter la fertilité des sols sans recours aux engrais chimiques. Des pépinières produisent des arbres et arbustes destinés aux populations.
- **L'élevage comme élément complémentaire** : des vaches et des porcs ont été distribués afin d'augmenter les revenus des familles et de permettre la production d'engrais organique.
- **La méthode du « learning by doing » et la diffusion des méthodologies** : les bénéficiaires qui apprennent en mettant en pratique une technique se l'approprient plus rapidement. Les personnes formées deviennent des ponts privilégiés de la vulgarisation agricole dans leur communauté. Le projet fait figure de modèle pour l'ensemble du pays : des ateliers de partage d'expérience et des formations y sont organisés.
- **L'appui au travers d'associations** : le renforcement de la cohésion sociale permet de prévenir les discriminations dans un pays qui a

connu une crise majeure avec le Génocide de 1994. Des chaînes de solidarité pour la redistribution de bovins et caprins ont été mises en place pour appuyer cette démarche.

- **L'augmentation significative des rendements agricoles** : pour la pomme de terre, les rendements sont passés de 2 tonnes par hectare (ha) en 2008 à 8 tonnes en 2011 et à 15,5 tonnes en 2014 ; pour le petit pois, de 400 kg/ha en 2008 à 500 kg en 2011 et à 2,5 tonnes en 2014 grâce aux nouvelles méthodes agroécologique et à la plus grande disponibilité d'engrais organiques.
- **Le renforcement organisationnel progressif** : le projet met en place un accompagnement auprès d'organisations paysannes (OP) en vue de leur renforcement institutionnel et de leur autonomisation financière.
- **La participation des femmes** : les femmes représentent 60,5% des membres des OP participant au projet et 53% de leurs instances de décision. Cette donnée revêt une importance toute particulière dans un pays où, malgré des réformes foncières égalitaires, le droit des femmes à la terre peine à se traduire dans les faits. Ce projet leur permet donc d'accéder à une terre pour la production de denrées et d'augmenter leurs revenus.

II. DIFFICULTÉS

- **Le manque de financement** : pour les habitants de ce diocèse, l'accès au crédit pour lancer des activités génératrices de revenus d'une certaine ampleur reste difficile.
- **La fluctuation des prix sur le marché** : les variations importantes des prix sur les marchés rendent difficiles les prévisions de rentabilité et la stabilisation des revenus des ménages.

- **L'insuffisance des semences dans les instituts de recherche locaux** : dans un pays où les sols sont très appauvris, il est nécessaire de pouvoir se fournir en semences adaptées à ces contraintes.
- **La difficulté du suivi de l'impact du projet** : alors que l'impact du projet sur les OP est facilement mesurable, il est plus difficile de récolter des informations sur ses résultats réels pour les ménages.

III. PISTES DE RÉFLEXIONS ET D' ACTIONS

Dans ses prochaines phases, le diocèse entend concentrer ses efforts sur :

- Le renforcement de ses capacités institutionnelles et de celles des associations/ coopératives en vue de leur autonomisation.
- L'organisation de la commercialisation : il entend ainsi entreprendre auprès des OP des formations spécifiques sur la gestion de la vente enrichies des expériences précédentes.

- Le suivi des ménages : des outils vont être élaborés et mis en place pour assurer un meilleur suivi de l'évolution du niveau de vie des ménages.
- La diffusion d'une méthode qui a prouvé son efficacité dans un pays où les terres se font rares et la pression démographique importante, et où la population dépend essentiellement du secteur primaire.





QUAND LES POULETS CONGELÉS AURONT DES DENTS...

THÈMES:
CULTIVER



SE MOBILISER



CONTEXTE

Dès la fin des années 1990, le marché camerounais a été inondé de découpes de poulet congelé en provenance d'Europe. Ces importations ont fait chuter la production nationale de moitié entre 1997 et 2003 et suscité des inquiétudes pour la santé des consommateurs.

L'arrivée massive du poulet congelé était due à plusieurs facteurs: l'écart entre l'offre et la demande nationale, les accords de libre-échange et la psychose autour de la grippe aviaire. Comme les éleveurs européens réalisent leurs marges sur les parties « nobles » de l'animal, les « déchets » pouvaient être vendus à vil prix : sur le marché

camerounais, le prix des découpes était inférieur de moitié à celui du poulet local¹.

Une importante campagne de mobilisation, portée par l'ACDIC (Association citoyenne de défense d'intérêts collectifs) et le SAILD (Service d'appui aux initiatives locales de développement), puis soutenue par des mouvements sociaux et paysans ainsi que par l'interprofession avicole, a entraîné la réduction drastique des importations. La relance de l'aviculture locale a cependant été compliquée par la faiblesse de la production de maïs, principal ingrédient de l'alimentation des poulets de chair.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

En 2003, l'ACDIC a réalisé une étude des conséquences de l'importation de poulet congelé: pertes en devises énormes (10,5 milliards de FCFA par année, soit 25 millions de CHF), liquidation de 110 000 emplois et augmentation des maladies diarrhéiques causées par les salmonelloses et les colibacilles.

Le plaidoyer et les marches de protestation conduites

avec des organisations paysannes ont fait reculer le Gouvernement. Dans un premier temps, celui-ci a décidé de fixer des quotas d'importations annuels et de soutenir l'aviculture locale par un plan de relance. Mais la mobilisation, rejointe par l'interprofession avicole, a continué à prendre de l'ampleur. En 2008, le Gouvernement annonçait l'interdiction totale des importations.

1. www.altermondes.org



« La synergie entre l'ACDIC et la filière avicole a été un facteur déterminant, estime Jean Paul Fouda Ottou, ancien secrétaire permanent de l'interprofession. Au début de la mobilisation, la filière avicole n'était pas encore organisée. L'État était réticent, parce qu'il craignait une rupture d'approvisionnement en cas de suppression des importations. » Pour Jean Paul Fouda Ottou, la société civile devrait

s'engager encore davantage: « La nourriture est un élément de souveraineté. Les États-Unis ont préféré détruire le surplus de production de maïs pour éviter l'effondrement des prix. Quitte à violer tous les traités internationaux, l'Afrique ne doit plus dépendre des autres pour manger! »

Malgré des importations clandestines résiduelles, le Cameroun est parvenu à relancer sa production. L'État a subventionné la filière et fourni des poussins à crédit aux éleveurs. Mais cet élevage intensif a créé d'autres problèmes. La hausse vertigineuse de la demande de maïs, qui constitue plus de deux tiers des aliments pour la volaille, a provoqué une pénurie et fait flamber les prix.

Le Gouvernement a lancé un « programme maïs » pour relancer la filière en 2006, mais une grande partie de l'argent a été détourné. Le scandale, révélé par l'ACDIC, a débouché

sur l'arrestation, en 2015, de l'ancien coordonnateur du programme, mais non de ses nombreux complices.

En 2011, des centaines de milliers de poussins d'un jour ont été détruits faute d'avoir trouvé preneur, les éleveurs étant dissuadés par les prix élevés du maïs. Le Gouvernement semble miser aujourd'hui sur la distribution de semences de maïs hybrides – donc non reproductibles – aux paysans. L'élevage intensif, calqué sur le modèle du Nord, met les producteurs dans une situation de dépendance. Les poulets d'engraissement sont des hybrides issus de croisements génétiques réalisés sur plusieurs générations. Leur taux et leur vitesse de croissance sont très élevés durant la première génération, mais ils s'effondrent ensuite, de sorte que les éleveurs doivent racheter des poussins.

La technologie hybride ne peut pas être transférée à des acteurs locaux: une poignée de multinationales à travers le monde détiennent le patrimoine génétique des poules et le couvent jalousement. Les poulets d'engraissement sont moins résistants aux maladies et doivent recevoir des traitements médicamenteux. Finalement, l'opération s'avère souvent peu rentable pour les petits et moyens éleveurs. Selon Jean Paul Fouda Ottou, il serait intéressant de développer un élevage endogène à partir des races de poules locales, en modernisant le système de multiplication par l'emploi de couveuses.

“
l'Afrique
ne doit plus
dépendre
des autres
pour
manger!
”

ENSEIGNEMENTS

Le succès de la mobilisation contre l'importation de poulet congelé montre la nécessité de construire des alliances entre les organisations paysannes et les mouvements sociaux urbains. Il est important d'accompagner ces luttes par des stratégies d'appui à la production qui tiennent compte de son impact sur l'environnement, sur le marché (les prix et les circuits de commercialisation) et sur l'autonomie paysanne.

L'impasse dans laquelle risque de se retrouver la filière avicole au Cameroun invite à penser un mode d'élevage alternatif intégrant les animaux à la vie agricole et

domestique. Le traditionnel « poulet du village », les pintades et autres canards n'ont pas besoin de l'industrie pour se nourrir et pour se reproduire!

Associé à la culture du maïs et de certaines légumineuses bénéfiques pour l'alimentation des poules, l'élevage de volaille peut constituer une source d'autonomie alimentaire et de revenus non négligeable. En misant sur un renforcement de ce système plutôt que sur l'élevage industriel, il serait possible de créer de petites filières locales, par exemple sur le modèle des mini-laiteries développées notamment au Burkina Faso pour valoriser les produits bovins.





DES JEUNES PRÉFÈRENT LE MARAÎCHAGE À L'ÉMIGRATION

THÈMES:
CULTIVER



S'ORGANISER



CONTEXTE

La zone où l'Association des planteurs et maraîchers de Maréna (APM) intervient est située à l'Ouest du Mali, dans la région de Kayes. La rivière Kolimbine, cours d'eau temporaire, apportait chaque saison aux villages riverains des eaux riches en alluvions. Les cultures de décrue faisaient de cette province le grenier de la région. Avec les sécheresses cumulées de ces dernières décennies, la Kolimbine a cessé de déborder et a eu tendance à tarir plus tôt. Ce problème s'est traduit dans un premier temps par l'exode rural puis par l'émigration des bras valides vers l'Europe et notamment vers la France. Depuis 1993, le phénomène migratoire a ralenti du fait de la fermeture des frontières. En même temps, d'anciens migrants sont retournés dans la zone pour y développer le petit maraîchage de saison sèche. Mais l'activité ne compensait que partiellement le déficit de la culture sous pluie.

En 2002, les maraîchers ont fondé l'APM et tenté de prolonger la saison de culture par une technique ancienne : des barrages faits de piquets de bois et de branchages, renforcés à la base par des pierres. Ces ouvrages rudimentaires permettaient de maintenir l'eau jusqu'au mois de février.

Le nombre de paysan-ne-s maraîchers est passé rapidement de quelques dizaines à des centaines. On comptait de plus en plus de pères de familles puis, depuis 2000, de jeunes qui y voyaient une alternative à l'émigration et à l'exode rural. La production était cependant limitée par un certain nombre de contraintes : l'absence de retenue d'eau, le manque d'encadrement technique rapproché, l'inexistence de mécanisme collectif d'approvisionnement en intrants et une insuffisance d'information, de formation et de suivi.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

La genèse de l'APM a été longue parce qu'il s'agissait pour l'association de se développer de manière autonome, en

intégrant à la gouvernance l'ensemble des producteurs (les hommes, les femmes, les groupements, les exploitations



familiales et celles de plus grande taille) et en imaginant des solutions techniques adaptées à chaque situation. L'APM fonctionne avec un seul animateur salarié, les responsables étant des producteurs et productrices élus. Forte de 1500 membres aujourd'hui, l'APM a construit, en 2010, un premier barrage avec le soutien de l'Association Jardins de Cocagne – Solidarité Nord et Sud. Il en a résulté une augmentation considérable de la production de légumes (oignon, concombre, gombo, etc.) et de bananes.

« Je voulais partir en Guinée Equatoriale, comme la route pour la France, les USA et même l'Espagne est devenue difficile, témoigne Adoullaye Siby, un cultivateur âgé de 26 ans. Mon père, lui, ne voulait pas que je parte. Il me dit souvent qu'avec le maraîchage, je peux avoir ce que je vais chercher dans l'émigration. En 2012, à côté de son champ, j'ai fait une petite parcelle de 8000 m² d'oignon violet de Galmi. Cette année (2014) j'ai fait 1,5 hectare et je pense que peux récolter au moins 15 tonnes, approcher 3 millions de revenus (plus de 4500 euros). Je vois que le conseil de mon père, c'est de l'or. Mais il faut y croire soi-même d'abord et avoir les moyens matériels: la terre, une motopompe et de bonnes semences... »

En 2015, un second ouvrage, construit par les populations, est venu compléter cet aménagement, permettant des cultures toute l'année sur 15 km de rives.

Pour valoriser au mieux ces ouvrages, l'APM expérimente un certain nombre de pratiques innovantes :

- mise en place d'un réseau de producteurs de semences;
- création de structures collectives de stockage de l'oignon;
- expérimentation de nouvelles techniques d'irrigation économes en eau;
- mise en place d'un crédit agricole dans le cadre du réseau de caisses villageoises;
- valorisation de synergies entre l'agriculture et l'élevage en améliorant la production laitière.

Ces évolutions ne seront viables que si les producteurs maîtrisent réellement leurs systèmes de production. L'APM a choisi pour cela de mettre en place des formations de masse touchant l'ensemble des producteurs, la création de brigades phytosanitaires chargées de s'assurer que les pratiques agricoles respectent l'environnement et la santé et la formation d'équipes d'encadrement technique internes à l'association.

ENSEIGNEMENTS

I. POINTS FORTS

- La mobilisation importante de la communauté, renforcée par le besoin commun en eau.
- Le fort ancrage local de l'APM, fruit d'une entente inter paysanne et non d'une idée externe.
- Une réelle démocratie interne et une représentation équilibrée des maraîchers des trois villages dans les organes de gouvernance.
- La bonne gestion financière par des trésoriers reconnus pour leur probité; ces derniers n'ont jamais eu d'initiation en comptabilité avant le projet, ils écrivent les comptes de l'association en arabe et en langue locale soninké.
- Des effets rapides sur l'environnement: directs par l'augmentation des surfaces cultivées, indirects par le renouvellement de la flore et de la faune piscicole.

II. DIFFICULTÉS

- Le faible niveau de formation général des producteurs.
- La dépendance à l'égard des achats d'intrants (semences, pesticides, etc.).
- L'enclavement de la zone, entraînant des difficultés de commercialisation.
- Des pertes importantes de récolte dues aux attaques des nuisibles et un manque de réponses efficaces et compatibles avec la protection de l'environnement et de la santé.

III. QUESTIONS OUVERTES

- Comment une organisation de 1500 membres peut-elle s'organiser pour conserver une autonomie de gestion et une gouvernance partagée: le choix de mettre en place des comités de base, des comités villageois et des commissions thématiques suffira-t-il pour prévenir les éventuels conflits d'intérêts liés à la gestion de l'eau?
- Quelle place faut-il donner à l'individuel et au collectif, en particulier dans la gestion de l'eau, dans la production et la commercialisation?





L'AGROÉCOLOGIE, RÉVOLUTION DANS LES MAINS ET LA TÊTE

THÈMES:
CULTIVER



SE FORMER



DÉFINITION ET CONTEXTE

A la base, l'agroécologie désignait l'application des principes de l'écologie à la gestion des agrosystèmes. Dès les années 1970, d'abord en Amérique latine, elle a émergé comme mouvement social alternatif au mode de production et de consommation industriel (cf. chapitre II, section 3). L'agroécologie cherche à améliorer la production et à favoriser la diversité (du patrimoine génétique, des espèces, des activités agropastorales) en activant les effets bénéfiques des interactions entre les formes de vie minérale, végétale, animale et humaine.

Certains considèrent que l'agroécologie procède d'une recherche empirique faite de génération en génération en lien avec les spécificités d'un terroir et les traditions de ses habitants.. D'autres préfèrent insister sur les apports de la

science comme instrument pour approfondir et améliorer la connaissance des propriétés du sol, des plantes et des cycles écologiques.

En Afrique, des dynamiques agroécologiques ont émergé dans les années 1980, alors que la croissance démographique et la pression foncière provoquaient la dégradation des sols et la déforestation. Des pionniers, formés au contact de paysan-ne-s africain-e-s ou européen-ne-s, se sont installés sur des terres appauvries pour démontrer qu'une autre agriculture, basée sur les ressources locales, est possible. La découverte de l'agroécologie a été pour eux déterminante, car elle touche à l'amour de la terre et de la nature.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

I. STRATÉGIES

En lieu et place de la création de groupements, devenue routinière et moins mobilisatrice, les expériences d'agroécologie

prennent comme point de départ l'organisation sociale existante: groupes de familles associées, noyaux de paysan-ne-s



expérimentateurs-trices, jeunes soutenus par un village, femmes entrepreneures ou même villages entiers comme dans le cas de l'association Terre Verte au Burkina Faso. Au Sénégal, l'Union des collectivités de Tatteguine (UCT) a constaté que les groupements d'individus n'avaient pas assez d'assise dans la communauté. « Dans une exploitation familiale, si une vision n'est pas portée par l'ensemble de la famille, on n'arrive à rien », analyse le secrétaire général, Pape Maïssa Fall. UCT a donc appuyé la création de Groupements de familles associées, qui restaurent des mécanismes de solidarité (santé, sécurité alimentaire) affaiblis par l'évolution des modes de vie. La famille doit être représentée au minimum par son chef, une femme et un jeune.

L'agroécologie doit progresser pas à pas, en combinant gains au présent et promesses d'avenir. En Afrique des Grands Lacs, l'ONG Food for the hungry (FH) promeut la substitution des engrais minéraux de synthèse par le compost comme porte d'entrée vers l'agroécologie. Ce parti pris entre

souvent en contradiction avec les recommandations des services de vulgarisation agricole, comme au Rwanda, où les paysan-ne-s sont censés utiliser des engrais chimiques pour atteindre les objectifs de production fixés par l'État. L'expérience de FH montre cependant que ce tournant est en général bien accepté, car il produit des résultats à court terme et n'est pas très coûteux. Une seconde substitution a été introduite par la suite : la fabrication de bio-pesticides à base de plantes (piment, neem, etc.) en lieu et place des pesticides de synthèse. Grâce à ces succès initiaux, les paysan-ne-s sont ouverts à la démarche agroécologique et prêts à tester d'autres innovations.

Les pionniers sont tous passés par des formations à l'étranger ou en dehors de leur zone, ils ont tous voyagé et favorisé les voyages d'échange. Au Sénégal, des paysan-ne-s membres d'UCT sont allé-e-s voir les techniques traditionnelles utilisées en Casamance pour limiter la salinisation des terres (drainage de l'eau salée par des canaux et plantation de certains arbres tels que l'anacardier).



Au Rwanda, un séminaire international auquel participaient des partenaires de plusieurs organisations liées à la Fédération genevoise de coopération (FGC) a eu lieu en

septembre 2015. Il a permis de recueillir les expériences de paysan-ne-s innovateurs-trices, reprises dans une liste de bonnes pratiques.

II. OUTILS

1. LES FERMES-ÉCOLES

Les fermes-écoles agroécologiques sont des lieux d'échange, de recherche et de formation créés par des paysan-ne-s pour des paysan-ne-s (ou futur paysan-ne-s). Il n'existe pas de modèle unique. Certaines fermes proposent des modules de formation de courte durée permettant à des paysan-ne-s de développer leurs connaissances sur des sujets spécifiques (p.ex. agroforesterie, compostage, lutte contre l'érosion, construction de greniers, etc.). D'autres accueillent des jeunes dans un esprit communautaire. Ils y apprennent l'agroécologie en alternance entre cours théoriques et expérimentations sur le terrain, cultivent leurs semences et produisent leur propre alimentation. Les fermes-écoles sont conçues pour être aussi des lieux de démonstration.

«Le temps des paroles, c'est fini, il faut prouver, illustre Gora Ndiyae, fondateur de la ferme-école de Kaydara, au Sénégal. Il ne s'agit plus d'aller de conférence en conférence pour exalter les vertus de l'agroécologie mais de dire aux gens : "venez voir!". Au début personne ne croyait à ce projet, mais maintenant, combien de personnes viennent chaque jour pour s'inspirer de l'expérience ou demander des formations!» A Tatteguine, la ferme est en cours de construction mais UCT a déjà obtenu 4 hectares du Conseil rural. «La superficie moyenne de la majorité des familles au Sénégal tourne autour de 3 à 4 hectares. On veut montrer qu'il est possible de vivre avec ça», explique Pape Maïssa Fall.

2. LES CHAMPS-ÉCOLES

Les champs-écoles sont des espaces de formation et d'expérimentation agroécologiques décentralisés. Ils permettent à des groupes de paysan-ne-s ou de jeunes d'apprendre, de tester et de partager des techniques agricoles tout près de chez eux. Les champs-écoles sont en outre utilisés pour comparer les résultats de différentes méthodes de culture ou semences. Les échanges et le suivi sont facilités par des praticiens en agriculture écologique qui habitent dans les villages avoisinants. Les champs de ces derniers servent aussi de «livres» ouverts pour les autres paysan-ne-s. → voir fiches n° 10 et 11

3. LES RÉSEAUX DE PAYSAN-NE-S PILOTES

En Afrique des Grands-Lacs, FH a opté pour un réseau de «paysan-ne-s pilotes» qui appliquent un certain nombre de bonnes pratiques agroécologiques sur des micro-fermes. Les participants se rencontrent pour des réunions de capitalisation d'expériences. Chacun est aussi chargé de former dix autres paysan-ne-s. Le partenaire du Nord a un rôle de facilitateur dans la formation, les échanges et l'accompagnement. Le centre Gako à Kigali (Rwanda), affilié à la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM), sert de centre de référence pour la formation continue des paysan-ne-s pilotes.

ENSEIGNEMENTS

Les processus agroécologiques nécessitent beaucoup de temps, car ils impliquent de restaurer la vie des sols, d'expérimenter et de rechercher des semences paysannes quasiment disparues; à la durée et à la dureté des travaux des champs s'ajoute la nécessité de s'opposer aux chimères des solutions techniques faciles (OGM, hybrides, etc.) à court terme pour accompagner une révolution de pratiques culturelles traditionnelles inadaptées (passer du brûlis au compostage par exemple).

Au-delà des techniques, l'agroécologie a aussi une dimension politique car elle implique la défense des droits des paysan-ne-s et leur mobilisation autour de visions d'avenir. «Les organisations paysannes ont de la peine à mobiliser leurs membres de base, relève pourtant Pape Maïssa Fall. Il faut en tenir compte dans les projets de développement. On a besoin de militants praticiens dans les organisations paysannes.» Les partenaires de la coopération ont un rôle à jouer en appuyant des espaces de débat et de partage de savoirs.

Sur le terrain, les militants de l'agroécologie se retrouvent fréquemment en concurrence avec des programmes des États ou d'ONG. Il y a donc un gros travail de plaidoyer à mener pour faire évoluer les politiques agricoles et de développement.

Les fermes-écoles nécessitent un soutien des bailleurs au démarrage afin de couvrir les dépenses d'éducation (bâtiment, formations, déplacements, etc.). L'intérêt de partenaires pour ces expériences est une chance, mais aussi un risque: il s'agit d'éviter un effet de mode qui ferait des fermes-écoles une «recette» à répliquer partout de manière non durable. Il est important de maintenir un équilibre entre appui extérieur et autonomie et une adéquation entre les moyens (techniques, économiques, etc.) des fermes et ceux des communautés.

L'agroécologie est ouverte à la recherche et aux échanges avec l'extérieur. Elle constitue un défi pour les acteurs du monde paysan et notamment les organisations militantes. Les OP ont commencé à en prendre la mesure, à l'image de la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) au Mali, qui a lancé un programme de formation en agroécologie.

THÈMES:
SE FORMER

CULTIVER

PARTAGER
LA TERRE

DES FERMES-ÉCOLES FAVORISENT L'INSTALLATION DES JEUNES

CONTEXTE

En Afrique de l'Ouest, les formations professionnelles sont peu valorisées. Beaucoup de jeunes suivent des études générales et arrivent sans qualification sur un marché de l'emploi déjà fortement congestionné. Les élèves qui auraient besoin d'un suivi rapproché n'arrivent pas à poursuivre une scolarité normale et se retrouvent sans solution d'insertion.

Le secteur primaire attire peu les jeunes, car l'agriculture vivrière traditionnelle permet à peine de survivre. En conséquence, nombre d'entre eux aspirent à quitter leur région d'origine pour rechercher du travail en ville ou à

l'étranger. Cet exode rural vide les campagnes.

Pourtant, la production agricole vivrière est à la base de l'économie de ces régions. C'est aussi une activité stratégique pour assurer la sécurité alimentaire des populations. Des techniques d'exploitation plus intensives et plus durables permettraient de mieux mettre en valeur ces terroirs. Mais leur adoption passe par la démonstration de leur efficacité et par la transmission de connaissances, de compétences et de moyens techniques et financiers pour que ceux qui aspirent à travailler dans ce domaine puissent lancer leur activité.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

De nombreux centres entendent favoriser la professionnalisation de la formation agropastorale pour améliorer les pratiques des jeunes agriculteurs (et de leurs aînés).

Ces formations renforcent leurs capacités techniques et organisationnelles dans une logique de valorisation des ressources locales.

I. LE CEFAPI AU CAMEROUN

A Marza, au Cameroun, le Centre de formation agro-pastorale et informatique Saint-Guido Maria Conforti (CEFAPI)

a ouvert ses portes en janvier 2013 avec le soutien de Caritas-Genève/ SeCoDév. Le centre propose une formation



intégrée, dont une filière « Agriculture et Élevage ». Ce cours est complété par un module « Gestion et Entrepreneuriat ». C'est un atout pour garantir la bonne gestion des futurs projets des apprentis. Pendant deux années, les jeunes alternent cours, stages auprès des entrepreneurs locaux et travail dans la ferme-école. Exemple : en première année de la filière Agriculture & Élevage, sur les 1040 heures de cours sur l'année, 200 sont destinées aux stages en dehors du centre et 400 sont réservées à la pratique professionnelle à la ferme et sur le terrain du centre de formation. Plus de 60% des heures sont ainsi dédiées à la pratique.

II. LE CFAR AU BURKINA FASO

ASED (Action de soutien à l'enfance démunie), membre de la FGC, a soutenu depuis 2012 le développement du CFAR (Centre de formation des aménageurs ruraux) à Guiè au Burkina Faso. Le partenaire local (AZN) a mis au point durant 14 ans le « bocage sahélien », un système de production performant, intensif et durable. Fondé sur les complémentarités entre agriculture, sylviculture et élevage, le bocage sahélien intègre un aménagement de surface (voies, diguettes, tranchées, clôtures), des haies vives, une rotation des cultures, des jachères pâturées et une forme traditionnelle de travail du sol, le Zaï. Le CFAR donne une formation pratique en trois ans à des jeunes qui ont abandonné le collège. Ils sont hébergés en internat, suivent des cours et travaillent à la ferme successivement dans chacune de ses sections (aménagement rural, pépinière, élevage, production agricole, entretien des haies). En troisième année, ils font un stage de six mois dans une entreprise agricole ou dans l'une des six fermes gérées par l'association Terre verte. Ces aménageurs ruraux deviennent capables de mettre en place, gérer et entretenir des périmètres bocagers.

III. LA FERME-ÉCOLE DE KAYDARA AU SÉNÉGAL

Cette ferme située à Keur Samba Dia, à l'Ouest du Sénégal, propose des solutions pour fixer les jeunes dans leurs terroirs. Elle se veut un lieu de référence, de formation, d'information, de démonstration des pratiques agroécologiques et de promotion d'initiatives locales pour le développement durable.

Sont proposées des formations :

- courtes et spécifiques pour les paysan(ne)s qui souhaitent acquérir les pratiques culturelles agroécologiques ; les modules de formation sont suivis de visites par les formateurs, tous les trois mois, dans les villages respectifs des stagiaires ;
- plus longues (de 9 à 24 mois) pour les jeunes qui se destinent à l'agriculture. Durant leur formation, ces derniers vont constituer les différentes ressources nécessaires à leur installation : le capital foncier, le



capital végétal (arbres fruitiers, semences...) et le capital financier constitué par les recettes des ventes de leur production (2/3 pour l'élève, 1/3 pour la ferme-école). Ils conçoivent leur projet personnel en vue de leur installation et le soumettent à la fin de leur période de formation.

ENSEIGNEMENTS

Les fermes-écoles sont des « écoles de la deuxième chance » pour des jeunes qui ont abandonné les études par manque de vocation ou à cause de difficultés sociales. Elles contribuent à la fois à leur intégration professionnelle et à la revalorisation des activités agricoles. L'alternance entre un enseignement théorique et des expérimentations pratiques rend ces formations plus accessibles. Pour favoriser l'inscription des filles, il faut travailler avec les parents et leaders communautaires.

L'insertion professionnelle et sociale de jeunes est aussi facilitée par un réseau d'acteurs gravitant autour de la ferme-école (entrepreneurs agricoles, visiteurs, ONG, etc.). Un défi important consiste à prévoir des financements accessibles aux jeunes pour qu'ils puissent lancer leurs activités après la formation.

Les fermes écoles disposent d'infrastructures et d'équipements qui sont souvent au-dessus des moyens financiers et techniques des communautés villageoises. Il s'agit donc de mener une réflexion sur ce qui peut être répliqué sur le terrain et comment. La question de l'autonomie de fonctionnement des fermes-écoles est aussi une préoccupation majeure.

Le suivi des anciens élèves permet d'adapter les formations aux besoins des bénéficiaires et d'en améliorer la qualité, mais il n'est pas toujours aisé de recueillir des informations sur les jeunes après qu'ils ont quitté le centre. Ces liens mériteraient d'être renforcés. Avec le temps, les anciens élèves peuvent aussi contribuer à étoffer le réseau de collaborations des centres de formation (diffusion de la recherche paysanne, placement de stagiaires, fourniture de services, etc.).

Il peut s'avérer difficile de trouver des formateurs compétents ayant de l'intérêt pour l'agriculture familiale paysanne et l'agroécologie, surtout en zone rurale. Les agronomes issus des écoles publiques ont souvent une approche productiviste de l'agriculture, basée sur le recours aux intrants chimiques, à la monoculture et à la mécanisation, et orientée vers les filières (de rente notamment). Pour que l'agriculture vivrière et écologique devienne un domaine de recherche et de formation paysannes reconnu, il est nécessaire de créer et de renforcer des espaces de partage de savoirs (foires aux semences paysannes, voyages d'échanges, champs-écoles), où les techniques et la vision agroécologiques sont mieux représentées.

L'agriculture vivrière n'est en général pas un secteur d'intérêt pour les jeunes. Beaucoup rêvent de postes de fonctionnaires en ville, et ceux qui étudient dans les fermes-écoles sont souvent là car ils ont échoué ailleurs. Il faut une orientation et un suivi sérieux pour s'assurer

de leur motivation et augmenter leurs chances de réussite ainsi que le rayonnement de la ferme-école dans la communauté. La quête d'une reconnaissance officielle de la part des autorités peut aussi être un moyen de rendre ces écoles plus attractives.



Il est essentiel d'anticiper la question de l'accès à la terre dans ce type de projets. Les jeunes qui veulent rester au village ne doivent pas être des « paysan-ne-s sans terre ». Dans le cas de Kaydara, au Sénégal, le processus a évolué depuis 2007. Peu à peu, les maires de différentes communes ont compris l'intérêt d'ancrer l'agroécologie dans leurs terroirs. A titre d'exemples, le Conseil municipal de la commune de Tassette a octroyé 20 hectares (ha) de terres à vingt jeunes formés à Kaydara, et réservé 80 ha aux futurs candidats ; à Dioffior, ce sont 3 ha qui ont été prévus pour l'installation de 12 jeunes ; à Fimela, les autorités locales se sont investies dans les villages pour expliquer la démarche d'attribution d'un hectare de terre à chaque jeune candidat qui suivra la formation (soit, en l'état, 20 ha pour 20 jeunes).





UNE FERME-ÉCOLE QUI SÈME L'AGROÉCOLOGIE À TOUT VENT

CONTEXTE

L'association Terres Jaunes a été créée en 2009 à Ségou, au Mali, dans le but de « contribuer au développement social, économique et culturel du Mali en soutenant des projets de développement locaux au moyen du tourisme solidaire, d'activités d'accompagnement agricole durable, d'artisanat, de culture, etc. »

En janvier 2012, Terres Jaunes a ouvert, en collaboration avec l'ONG suisse Tourism for Help, une filière de

formation appliquée en hôtellerie, restauration et tourisme destinée à des jeunes défavorisés. Le Centre Doni Blon, à Ségou, fonctionne ainsi à la fois comme école et comme hôtel-restaurant visant à développer le tourisme solidaire. A l'issue de leur formation, qui dure dix mois, les jeunes sont accompagnés dans la recherche d'un emploi ou la création d'une petite entreprise.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

Le phénomène de l'exode rural touchant les jeunes Maliens, de même que la difficulté, pour le Centre Doni Blon, de s'approvisionner en denrées alimentaires de qualité à des prix raisonnables, ont amené Terres Jaunes et Tourism for Help à mettre sur pied une filière de formation et de production agroécologiques.

En 2014, la ferme-école de Benkadi Bugu, près de Ségou, a vu le jour. La formation y dure une année et se déroule « en plein champ » : la ferme-école dispose de dix hectares de terres, dont un hectare aménagé pour le maraîchage. Elle s'adresse à des

THÈMES :
CULTIVER



SE FORMER



GENRE



**PARTAGER
LA TERRE**





jeunes de 18 ans et plus, au nombre de vingt par promotion. Durant une première phase de deux mois, les apprenant.e.s suivent une formation à Benkadi Bugu pour renforcer leurs compétences en alphabétisation et en mathématiques appliquées et acquérir les bases de l'agroécologie. Ils continuent ensuite à se former et à expérimenter en alternance entre la ferme-école et leur exploitation, où ils reviennent régulièrement pour tester les techniques qu'ils ont apprises et les transmettre dans leur village. La formation comprend différents modules comme le maraîchage, le petit élevage, les cultures sèches, les traitements naturels et l'agroforesterie. La conservation, la valorisation et la promotion des races endogènes de poules sont une activité à part entière à Benkadi Bugu. L'accès à la terre est un thème sensible. Traditionnellement,

les terres se transmettent par héritage de père en fils. Les femmes n'ont généralement pas de maîtrise sur les terres familiales. Il est également difficile, pour les jeunes, d'obtenir le droit d'exploiter leurs propres parcelles et de jouir de leurs fruits.

Avant le début de la formation, Terres Jaunes mène un long processus de sensibilisation et de concertation. L'association rencontre les maires des communes concernées. Les maires sensibilisent à leur tour les chefs de villages, qui font de même avec les pères de familles. Si ces derniers sont intéressés, ils s'engagent pas écrit à céder une parcelle à leur fils ou à leur fille à l'issue de la formation. Après un nouveau passage par les autorités communales, les jeunes paysan.ne.s reçoivent un titre foncier qui leur permet de cultiver la terre mais pas de la vendre.

ENSEIGNEMENTS

- **Une formation ancrée dans la communauté.** Les jeunes peuvent s'approprier rapidement les techniques qu'ils apprennent en les appliquant dans leurs propres champs. Ils deviennent eux-mêmes des formateurs en diffusant leurs connaissances et leurs expériences dans leurs familles et chez leurs voisins au village, et des exemples pour les autres jeunes tentés par l'exode rural ou l'émigration.
- **Le défi de l'accès à la terre pour les femmes et les jeunes.** L'adhésion des villageois reste un défi majeur. Le fait que des jeunes, et en particulier des femmes, puissent détenir des titres fonciers, remet en question le fonctionnement familial traditionnel et se heurte à des réticences. Pour éviter qu'un tel projet ne contribue à fragiliser le tissu social et à favoriser l'individualisme, il est important de mettre en place des actions de sensibilisation et des espaces de débat en amont. «Il faut un consensus autour de l'accès à la terre, sinon cela crée des conflits», résume Abdramane Traoré, responsable de la formation à Benkadi Bugu.
- **La difficulté de l'accès au crédit.** Le financement prévu dans le projet initial couvrait la formation mais n'incluait pas le soutien à l'installation des jeunes. Or, l'agriculture, et en particulier l'agroécologie, est une activité à cycle long, qui ne produit pas forcément des gains immédiats. Terres Jaunes a fait appel à une association de promotion de l'emploi des jeunes pour financer l'aide au démarrage.

Mais les fonds de cette dernière transitent par une institution de microfinance qui exige des intérêts et des garanties excessifs. Terres Jaunes a donc dû prendre à sa charge le coût du crédit. Parmi les dix-neuf personnes (dont 4 femmes) qui sont allées au bout de la formation, quinze ont pu démarrer une activité alors que quatre sont encore en attente de financement.

- **La richesse des liens inter-paysans.** Lors de la Foire ouest-africaine des semences à Djimini (Sénégal), Terres Jaunes a pu s'approvisionner en semences pour sa ferme-école et nouer des liens avec le Comité ouest-africain pour les semences paysannes (COASP), qui défend les droits des paysan.ne.s contre la privatisation du patrimoine génétique et les OGM. Benkadi Bugu est devenu un des pôles d'échange de semences paysannes du COASP au Mali. Dans le cadre de la foire, les représentants de Terres Jaunes ont pu visiter plusieurs initiatives d'agroécologie au Sénégal. «Chacun des endroits visités est comme une bibliothèque», commente Abdramane Traoré. «Dans le mini-car qui nous emmenait, j'ai acheté une grosse tomate dans l'idée d'en utiliser les semences pour la reproduire. Puis j'ai réalisé que c'était une erreur, car cette tomate ne répondait pas au climat et aux conditions locales. Il me faudrait des engrais et des pesticides pour la cultiver. J'ai compris alors que je devais semer moi-même ma résistance, plutôt que d'envier une tomate européenne!»





UN PLAN POUR LA BONNE ALIMENTATION DES ENFANTS

CONTEXTE

Pour un pays sahélien comme le Burkina Faso, exposé aux aléas climatiques et confronté à une forte pression démographique, la question de l'alimentation reste une préoccupation de premier plan. En effet, dans un contexte où l'agriculture occupe plus de 80% de la population, la

malnutrition des enfants et notamment des plus petits représente encore une problématique majeure : un enfant sur quatre souffre d'insuffisance pondérale et la mortalité infantile est particulièrement élevée avec 100 décès d'enfants de moins de 5 ans sur 1000 nés vivants¹.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

Dans le but de renforcer le droit à l'alimentation et de combattre le phénomène de la malnutrition infantile, trois organisations burkinabé – Promo Femmes Développement Solidarité, OCADES et GASCODE, partenaires de Terre des Hommes Suisse – ont mis sur pied le Programme d'appui à la sécurité alimentaire dans le Boulkiemdé (PASAB). Ce programme, réalisé dans une trentaine de villages de quatre communes différentes, se base sur une approche intégrée et vise un renforcement des capacités des familles paysannes pour qu'elles puissent assurer, au travers de leur propre production et de la génération de revenus complémentaires, la bonne alimentation des enfants et de tous les membres du ménage.

Même si la disponibilité d'aliments n'est qu'un des piliers de la sécurité alimentaire, il est indéniable qu'une augmentation de la production peut jouer un rôle important dans la lutte contre la malnutrition. Dans cette optique, de nombreux animateurs et animatrices communautaires ont été formés et assurent la diffusion de pratiques agricoles améliorées au sein de leurs villages.

La création d'activités telles le maraîchage, l'élevage à petite échelle et l'aviculture, permettent aux femmes de disposer de ressources économiques pour compléter l'alimentation familiale, notamment en période de soudure, ou pour prendre en charge d'autres frais récurrents, comme la scolarité des enfants ou les dépenses de santé.

THÈMES :
CULTIVER



S'ORGANISER



SE FORMER



GENRE



1. Source : *Food and Nutrition in Numbers 2014*, FAO

Afin d'éviter que les paysan-ne-s ne bradent leur production juste après la récolte, un système de *warrantage* (cf. chapitre III section 5) a été mis en place au sein d'un des villages impliqués dans le programme. Par le dépôt d'une partie des récoltes, les producteurs accèdent au crédit leur permettant de faire face à différentes obligations financières. Après un début timide, le système a généré de l'engouement et le nombre de personnes impliquées est passé de 17 à 92 en une année. La distance du magasin par rapport aux villages environnants et les coûts de transport qui en découlent pour les producteurs et productrices restent des obstacles majeurs à la généralisation du système, mais l'identification d'autres structures aptes à se convertir en magasins de stockage se poursuit. Les parcelles agricoles à disposition des familles impliquées dans le programme sont souvent petites. Afin

d'accroître les surfaces cultivables, des terres dégradées sont réhabilitées, notamment par l'utilisation de compost. Sa production est encouragée au sein des ménages, mais la quantité reste inférieure aux besoins. La généralisation des fosses fumières permettra de mieux répondre à la demande grandissante.

Les animatrices réalisent également des formations et des démonstrations culinaires au sein des villages. Elles mettent l'accent sur les besoins alimentaires des enfants et proposent aux participantes (essentiellement des femmes, mais pas uniquement) des recettes équilibrées, combinant les aliments normalement disponibles au sein des familles. Depuis 2015, ce travail de revalorisation des plats traditionnels se fait également en collaboration avec les responsables des cantines scolaires de la zone d'intervention.

ENSEIGNEMENTS

– **L'efficacité de la pédagogie par l'exemple.** Dans chaque village, des producteurs modèles sont identifiés et se chargent de montrer aux autres la façon de préparer les champs, de produire du compost ou de réaliser le semis. La technique culturale traditionnelle

du Zaï, qui permet une concentration de la fumure et une meilleure rétention de l'eau, s'avère particulièrement adaptée. Elle s'est rapidement répandue bien au-delà du cercle des bénéficiaires des projets. L'importance pédagogique de l'exemple et des dynamiques d'imitation n'est plus à prouver et elle continuera à être exploitée.

– **La force des dynamiques de groupe.** Les femmes qui réalisent des activités génératrices de revenus (AGR) sont organisées en groupes de solidarité de quatre à cinq personnes. Dans chaque groupement, une femme particulièrement dynamique et expérimentée est formée à la gestion de micro-projet économique; elle se charge ainsi de conseiller et de suivre les autres. Le choix des activités est réalisé par chaque groupe avec l'appui de l'équipe technique du projet. Dans cette démarche, il est essentiel de garder à l'esprit les besoins du marché local, afin d'entamer des activités rentables et durables. C'est ainsi que des nouvelles AGR sont analysées régulièrement et que les plus porteuses, telles que l'étuvage du riz, sont retenues pour être diffusées.

– **L'importance de la proximité.** Les animateurs et animatrices sont issus des villages dans lesquels ils interviennent. Leur connaissance du milieu et la proximité avec les ménages bénéficiaires leur permettent d'assurer un meilleur suivi des familles, aussi bien sur le plan agricole qu'alimentaire. Par leur expérience et leur maîtrise du terrain, ils jouent également un rôle très important dans l'identification des futurs bénéficiaires en concertation avec les communautés villageoises. Par ailleurs, afin de cibler en premier lieu les familles vulnérables dont les enfants souffrent de malnutrition, une collaboration très étroite a été mise sur pied avec les Centres de récupération et d'éducation nutritionnelle (CREN). Les responsables de ces centres ont ainsi la possibilité de signaler les familles qui nécessitent un appui pour le renforcement de leur sécurité alimentaire.





DES FEMMES À LA POINTE DE LA TRANSFORMATION

THÈMES :
S'ORGANISER



GENRE



CONTEXTE

Selon les statistiques de la FAO (2011), les femmes sont à l'origine de 60 à 80% de la production vivrière dans les pays en développement. Pourtant, elles restent marginalisées dans la gestion du domaine familial et des revenus de l'agriculture. En Afrique, les cultures de rente, les plus lucratives, sont généralement aux mains des hommes, tandis que les femmes se concentrent sur les cultures vivrières, destinées en priorité à l'alimentation familiale. Les quelques revenus qu'elles peuvent tirer du maraîchage ou du petit commerce servent à couvrir les dépenses de

santé ou les frais de nutrition et de scolarité des enfants et n'y suffisent souvent pas.

Pourtant, les cultures vivrières traditionnelles telles que le mil en Afrique de l'Ouest ou le manioc en Afrique centrale peuvent être valorisées sous forme de produits transformés qui permettent à la fois de dégager des revenus et d'offrir aux habitants des villes des denrées produites localement. Illustrations au Cameroun et en République démocratique du Congo (RDC).

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

Les groupements de femmes sont devenus un dispositif classique de la coopération au développement. Ces initiatives peuvent s'avérer fructueuses si elles s'appuient sur des dynamiques locales préexistantes. Il existe en effet, sur le terrain, de nombreux modes d'organisation et mécanismes de solidarité informels autogérés par des femmes. La mutualisation des forces de travail et des ressources est un aspect central. Les paysannes s'entraident selon un

système de tours de travail pour les principales besoins champêtres (semences, repiquage, récolte, etc.). À côté de leurs parcelles individuelles, elles cultivent souvent un champ collectif dont le produit sert à couvrir des dépenses communes. Un système de tontines collecte l'épargne des membres afin de financer des dépenses familiales urgentes (santé, éducation, etc.) et des investissements productifs.



Au centre du Cameroun, une centaine de paysannes étaient regroupées en association informelle pour cultiver le manioc, associé à d'autres plantes vivrières. Leur structuration en groupes d'initiatives communes (GIC), puis en coopérative, s'est déroulée sur une quinzaine d'années. Elles n'ont jamais eu de soutien financier extérieur mais bénéficient, au travers de la CNOP-cam (Concertation nationale des organisations paysannes du Cameroun), d'appuis techniques et de formations.

Constatant qu'elles étaient perdantes en vendant le manioc frais, ces femmes ont décidé de se lancer dans la transformation. Le système de tontines leur a permis d'acquérir des moulins pour la fabrication de farine, de semoule (atiéké, gari) et de tapioca. La Société coopérative de manioc, autres tubercules et produits agricoles (SOCOOPMATPA) compte actuellement 417 membres, parmi lesquels 138 hommes et 35 jeunes, signe que son rôle moteur est largement reconnu. Elle est dotée de groupes spécialisés dans la production de semences certifiées, dans la transformation et dans la commercialisation.

Toujours au Cameroun, des habitantes de la ville de Douala s'étaient organisées pour cultiver des terres dans la périphérie afin de subvenir au besoin de leurs familles. Aux côtés de quelques jeunes hommes, ces femmes pratiquaient une agriculture diversifiée, du petit élevage et,

pour certaines, des activités de transformation. Elles étaient cependant confrontées à l'épuisement des sols dû à l'usage d'engrais et de pesticides chimiques et à des difficultés de commercialisation. Dès 2006, Caritas Douala, oeuvre sociale de l'Eglise catholique, est intervenue pour les appuyer. Mais avant de parler méthodes de culture, transformation et vente, Caritas a travaillé sur la cohésion du groupe et le partage du pouvoir. Des conflits larvés poussaient en effet certaines femmes à délaisser le champ communautaire.

Les activités d'animation et de formation jouent donc un rôle important. A Douala, l'intégration, dans une démarche globale, d'activités sociales, de formation technique et de renforcement des capacités de leadership a permis de souder le groupe. « Parallèlement, j'organisais des causeries sur la santé et sur la situation familiale, ainsi que des formations à la rédaction de rapports, à la comptabilité et à l'engagement politique au niveau communal », souligne Elisabeth Mekougou Obama, ancienne chargée de programme à Caritas Douala. C'est seulement après cette phase de consolidation que les groupes ont été structurés en une trentaine de groupements, réunis dans une association informelle, le Réseau des femmes pour l'action et le développement. La mixité dans les groupements était encouragée.

Les membres ont appris des techniques agroécologiques, par exemple l'association du manioc avec des légumineuses pour restaurer la fertilité des sols. Des démonstrations de techniques de transformation ont été réalisées sur place.

En RDC, un groupe d'une centaine de productrices a appris, lors d'un voyage d'échange dans un autre groupement, une technique artisanale permettant de conserver le manioc près d'un mois au lieu de quelques jours. « Les femmes vont à la rivière pour ramollir le manioc, et les enfants préparent les cordons et les feuilles pour emballer le manioc », relate Ernestine Lonpi Tipi, une chercheuse camerounaise.

La recherche de circuits d'écoulement est un préalable à l'augmentation de la production, car sans cela les acheteurs ne sont pas au rendez-vous ou les prix pas à la hauteur. Cette phase est souvent complexe, car elle implique divers acteurs et paramètres (transport, recherche d'acheteurs fiables, gestion des quantités, etc). En RDC, le WWF a appuyé le groupement de productrices de manioc dans sa structuration et dans la commercialisation. Chaque samedi, les femmes traversent la rivière pour livrer 30 000 bâtons de manioc sur un marché hebdomadaire, de l'autre côté de la frontière. Pour le transport, elles se sont coordonnées avec des habitants du village disposant de véhicules.

A la SOCOOPMATPA, un groupe de femmes chargé de la commercialisation s'occupe de négocier les quantités et les prix auprès d'internats, de restaurants ou de détaillants. La coopérative travaille en partenariat avec les taxis-brousse pour acheminer la marchandise. Vu sa taille,





elle a maintenant accès au crédit via un établissement de microfinance. Ses membres peuvent ainsi emprunter de l'argent à un taux d'intérêt raisonnable (2% sur six mois), mais uniquement pour investir dans la production et non pour couvrir les dépenses du ménage.

A Douala, le Réseau de femmes pour l'action et le développement a pu vendre ses produits dans des foires urbaines mises sur pied avec un appui extérieur. Caritas France,

partenaire technique et financier de Caritas Douala, a mis à disposition un fond d'appui à l'entrepreneuriat féminin destiné à organiser les foires, des voyages d'échanges et des journées portes ouvertes, ainsi qu'à financer des microcrédits. Ces foires n'ont pas survécu à l'arrêt du projet, mais les groupements ont trouvé de nouveaux circuits de commercialisation, notamment dans d'autres foires urbaines, dans des supermarchés ou dans des pays voisins.

ENSEIGNEMENTS

L'organisation collective permet de mutualiser les ressources et la force de travail. Avant de les appuyer, les ONG et les bailleurs gagnent à s'appuyer d'abord sur les paysan-ne-s. Il est important de prévoir une phase préalable d'analyse des enjeux d'un projet, comprenant notamment les facteurs sociaux et de genre, et d'accorder une attention particulière à l'animation, à la discussion et à la formation, y compris dans le domaine politique. Cela favorise l'émergence de femmes leaders qui peuvent devenir des « modèles » et frayer un chemin à d'autres.

De par leurs savoirs traditionnels en matière d'agriculture vivrière et de transformation, les femmes ont un rôle de premier plan à jouer dans le développement d'une économie agricole orientée vers la souveraineté alimentaire. Pour cela, il est important de soutenir les initiatives permettant de mobiliser leurs savoirs et de les enrichir par des voyages d'échanges, des formations

« en plein champ » et des appuis à l'organisation et à la commercialisation.

Le renforcement des capacités économiques et techniques des femmes leur permet bien souvent d'obtenir une meilleure reconnaissance sociale et une position plus solide au sein de la famille. Selon Ernestine Lonpi Tipi, le succès des activités des productrices de manioc en RDC a convaincu les hommes du village de leur octroyer davantage de terres.

En s'organisant collectivement, les femmes parviennent à gagner en autonomie et à améliorer les conditions de vie de la famille. Il est préférable d'attendre que les groupements féminins aient une assise assez solide avant d'y intégrer les hommes. C'est d'ailleurs souvent lorsque ces derniers constatent l'essor de leurs activités qu'ils commencent à s'y intéresser, et c'est à ce moment-là qu'une nouvelle dynamique, basée sur la mixité, peut voir le jour.



THÈME:
S'ORGANISER

LA COOPÉRATIVE, PASSAGE OBLIGÉ POUR LES PAYSAN-NE-S ?

CONTEXTE ET DÉFINITION

Depuis le début des années 2000, la forme coopérative connaît un réel renouveau, mû par la volonté politique forte d'un certain nombre d'États africains. L'année 2012 a d'ailleurs été promue par l'ONU «Année internationale de la coopérative». Les organisations paysannes doivent cependant relever un grand nombre de défis, car ce modèle suscite «autant d'inquiétudes que d'espoirs», résume Léon Ndikunkiko, secrétaire général adjoint d'ADISCO (Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines) au Burundi.

De quoi parle-t-on ? Selon le BIT (Bureau international du travail), «le terme "coopérative" désigne une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement¹».

Durant la colonisation et la phase postcoloniale, le développement de coopératives était essentiellement axé sur

la rentabilité économique et leur fonctionnement très influencé par l'État. Cette approche a longtemps favorisé la création de «coquilles vides» au profit, surtout, d'une minorité d'acteurs privilégiés proches de l'État, comme l'a illustré le scandale des GIC (groupes d'initiatives communes) fictifs au Cameroun, sans activités réelles mais utilisés par des fonctionnaires ou des personnalités pour détourner l'argent public.

En 2011, dix-sept États africains membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ont adopté un cadre juridique commun. Ce texte reprend les grands principes formulés par le BIT tout en régissant précisément le fonctionnement des coopératives. Même si un cadre légal clair facilite la création de coopératives, le chemin vers leur bon fonctionnement et leur pérennité comporte de nombreux obstacles, difficiles à franchir sans appuis externes. Illustration au travers de deux exemples au Burundi et au Rwanda.

1. Recommandation n°193 sur la promotion des coopératives. Genève, juin 2002



EXPÉRIENCES DE TERRAIN

I. ADISCO : DES GROUPES D'AUTOPROMOTION À L'UNION DE COOPÉRATIVES

Au Burundi, l'ONG d'appui ADISCO (Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines) accompagne des organisations paysannes dans leur structuration en coopérative. «Il faut d'abord que la base soit solide, témoigne Léon Ndikunkiko, secrétaire général adjoint d'ADISCO au Burundi. Les dynamiques commencent entre cinq à dix personnes qui se connaissent bien, qui ont plus ou moins le même niveau de vie et qui ont déjà travaillé ensemble.». La première étape consiste à consolider des petites organisations paysannes informelles, qui jouent un grand rôle en matière de mobilisation des ressources des ménages. L'ONG les appuie dans le développement de mécanismes de mutualisation : tontines rotatives ou accumulatives (cf. chapitre III, section 4), entraide manuelle au niveau des activités champêtres, etc.

Au cours d'ateliers organisés avec l'appui d'ADISCO, les producteurs choisissent une à trois filières agricoles qui serviront de base économique à la coopérative. Celle-ci devra compter au moins 250 paysan-ne-s. Leur structuration en filières n'oblige pas pour autant les paysan-ne-s à se concentrer uniquement sur ces dernières.

Le chemin pour parvenir à créer des coopératives solides est semé d'embûches. « Dans notre travail d'accompagnement, nous avons fait face à beaucoup de difficultés : un manque cruel de fonds de roulement pour acquérir des infrastructures, des problèmes de fonctionnement des organes dirigeants, dont les présidents se comportent parfois comme des chefs de famille. En cinq ans, seules seize coopératives agricoles fonctionnelles ont vu le jour au Burundi », constate Léon Ndikunkiko [voir fiche n° 17](#). Les structures qui ont réussi offrent toute une gamme de services à leurs membres comme le stockage, le *warrantage*, la transformation, la commercialisation, un fonds pérenne destiné à l'approvisionnement en intrants et des formations. Elles visent à améliorer les revenus



des paysan-ne-s en maîtrisant peu à peu les différents maillons de la chaîne agroalimentaire.

Afin de faire face aux difficultés communes, les coopératives créées avec le soutien d'ADISCO ont décidé de se structurer en une Union Haguruka des coopératives multifilières (UHACOM). Cette Union défend les intérêts de ses membres, conduit des actions de plaidoyer pour l'adoption d'une loi sur les coopératives² et pour la défense de l'agriculture familiale. Elle participe activement dans les instances de prise de décision en rapport avec le mouvement coopératif et les politiques agricoles au Burundi.

II. CARITAS BYUMBA: DES COOPÉRATIVES LIÉES AUX PAROISSES

Caritas Byumba soutient activement la création de coopératives par l'intermédiaire des paroisses de son diocèse. Les multiples associations paroissiales se sont progressivement regroupées en pré-coopératives (informelles), puis en coopératives paroissiales. « Nous avons privilégié cette approche comme porte d'entrée à l'accompagnement des ménages bénéficiaires », résume le directeur de Caritas Byumba, l'abbé Jean-Marie Vianney.

Les coopératives permettent ainsi à leurs membres d'être informés sur les politiques agricoles gouvernementales et de bénéficier de facilités du Ministère de l'agriculture pour l'accès aux intrants, la collecte, le traitement et l'écoulement de la production. « C'est grâce à l'accompagnement des paroisses dans ce processus, et à l'appui extérieur de notre partenaire Suisse SeCoDev (ex service

de coopération de Caritas Genève), qui nous soutient dans la construction et la vulgarisation des terrasses radicales [voir fiche n° 6](#), que nous avons pu développer nos 6 coopératives » témoigne l'abbé Jean-Marie Vianney. « Cette technique requiert une organisation collective du travail. Les coopératives, qui permettent de fournir la main d'œuvre pour un travail très laborieux, répondent parfaitement à cette approche », commente-t-il.

Dans ce pays où les structures familiales traditionnelles ont été disloquées par le génocide, la coopérative a permis de toucher la population sans aucune discrimination. Ceci a favorisé un climat de solidarité, d'unité et de paix favorable à la réconciliation. Les coopératives sont aussi bien considérées par les femmes, très majoritaires dans tous

2. Le Burundi et le Rwanda ne sont pas membre de l'OHADA



les organes de prise de décisions, comme lieu d'émancipation sociale par l'apprentissage de la démocratie, la formation et l'information «sur le tas».

Les coopératives officiellement reconnues sont mieux indiquées pour produire et conserver la semence de bonne qualité, qu'elles revendent à un prix rémunérateur. Chaque coopérative dispose aussi d'un compte dans les banques populaires locales et d'autres institutions de microfinance, permettant l'octroi de crédits, ce qui favorise progressivement l'autonomie financière en prévision du désengagement du partenaire suisse.

Dans la phase actuelle du projet soutenu par SeCoDév, l'accent est mis sur le respect des exigences légales et fiscales, la formation d'un leadership plus solide et la mobilisation des membres, avec l'appui d'un consultant externe. Le Diocèse de Byumba est persuadé qu'avec cet accompagnement, les coopératives seront à même de faire face aux difficultés pour assurer la pérennisation et l'autonomisation de leurs structures.

Il est important que la base paysanne soit complètement partie prenante dans ce processus, qu'elle détermine ses propres objectifs et les moyens de les atteindre. La prise de décisions démocratiques passe par l'apprentissage pratique; la formation des paysan-ne-s et des leaders dirigeants s'avère indispensable.

En tant que lieu d'expression des besoins communautaires, une coopérative doit aussi affirmer son rôle social au bénéfice de ses membres paysan-ne-s, et si possible proposer aussi des services non rentables (p.ex. sensibilisations et formations connexes) permettant de mobiliser la base.

Un plaidoyer envers les pouvoirs politiques reste souvent indispensable afin d'influencer les politiques agricoles en faveur des intérêts des producteurs familiaux, trop souvent délaissés.

ENSEIGNEMENTS

Les défis auxquels font face les coopératives se situent aux différents stades de leur processus évolutif : création, fonctionnement, rentabilité et autonomie. Le franchissement de ces étapes exige du temps, et bien souvent un appui externe. En effet, une coopérative pleinement fonctionnelle requiert des moyens parfois conséquents (infrastructures, équipements, transports, salaires, formations, etc.) ; il faut

toutefois veiller à ce qu'ils n'engloutissent pas l'ensemble des bénéfices. Les coopératives doivent bien évaluer la chaîne de valeur des filières choisies, les marchés et débouchés, leurs potentialités et la rentabilité économique des services proposés. Elles sont appelées à constituer des réserves suffisantes pour assurer leur pérennité.





AU SÉNÉGAL, LES OIGNONS LOCAUX ONT LA PRIORITÉ

THÈMES:
S'ORGANISER



CULTIVER



CONTEXTE

L'UPHORBAK (Union des Producteurs Horticoles du Département de Bakel, Sénégal) a été créée en 1998 pour renforcer l'organisation de la filière maraîchère. Elle regroupe plus de 300 unités de production avec 6 000 membres.

L'association suisse Jardins de Cocagne a appuyé l'UPHORBAK de 2008 à 2010 pour le conseil technique et la formation, les achats groupés de semences et d'engrais, la commercialisation, l'information sur les marchés et la négociation avec les commerçants. L'Union est devenue autonome grâce aux cotisations de ses membres et à

la facturation des services qu'elle leur fournit, comme le conseil et la mise à disposition d'un tracteur pour les travaux des champs et les transports.

L'oignon représente 32% de la production de légumes au Sénégal. Il est la plus importante des cultures maraîchères (90 000 tonnes en 2001, 245 000 tonnes en 2014). Le Bassin du Fleuve Sénégal et la région des Niayes, entre Dakar et Saint-Louis, sont les deux principales zones de production, avec des récoltes de mars à mai et de juillet à septembre. Toutefois, l'oignon local est concurrencé par des oignons importés des Pays-Bas, parfois préférés par les ménages.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

La commercialisation de l'oignon est un sujet sensible au Sénégal, qui donne régulièrement lieu à des bras de fer très médiatisés entre producteurs et importateurs. En 1999, la surabondance de l'offre due aux importations et à une récolte record d'oignons locaux a entraîné de grosses difficultés d'écoulement et une chute des prix à la production. Les maraîchers de la

vallée du Fleuve ont alors décidé de créer un Comité de la filière oignon pour fixer un prix de vente minimum et réguler l'offre. Les difficultés de conservation de l'oignon, le manque de concertation des producteurs (les Niayes n'étant pas intégrées dans ce comité) et la poursuite des importations ont cependant limité l'impact de cette tentative.

En 2000, un pas supplémentaire a été franchi avec la structuration des organisations de producteurs. Au Nord, l'Association des producteurs d'oignon de la vallée (APOV) a vu le jour au avec l'appui de la SAED (Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé); au Sud, l'Association des unions maraîchères des Niayes (AUMN) a été créée, là aussi avec un soutien de l'État. En 2003, les représentants des producteurs, des consommateurs, des importateurs et des commerçants se sont assis à la même table sous la houlette de l'Agence nationale de régulation des marchés¹. L'État sénégalais a alors décidé de geler chaque année les importations tant que la production nationale suffit à couvrir les besoins, en s'appuyant sur la clause de sauvegarde des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

1. « La régulation du marché de l'oignon au Sénégal », Revue Grain de sel, Inter-reseaux.org

ENSEIGNEMENTS

Cette expérience montre l'importance de soutenir l'organisation des producteurs et leur mobilisation en faveur de cadres de concertation nationaux intégrant les différents acteurs.

Si les mesures de régulation ont permis d'améliorer les prix et l'accès aux marchés pour les producteurs, elles n'ont en revanche pas suffi à réduire les importations (122'000 tonnes en 2014). La consommation d'oignons par



Les acteurs de la filière, réunis dans un Comité national de suivi, définissent ensemble la durée du gel des importations ainsi que les prix et la quantité de l'offre intérieure.

Toutefois, les importations ont continué et certains négociants ont constitué des stocks anticipés d'oignons hollandais pour contourner les restrictions. En se mobilisant, les producteurs ont obtenu un allongement de la période de gel des importations (de 4 à 6, puis à 8 mois par année). L'UPHORBAK est membre de l'APOV et a participé activement au développement de cette organisation ainsi qu'aux actions de plaidoyer. Elle négocie directement avec les grossistes locaux. L'autorité de régulation intervient si les prix sont trop élevés ou trop bas. Les producteurs ont conclu un accord pour s'engager à ne pas « envahir » en même temps leurs zones de diffusion respectives.

les ménages n'a pas cessé d'augmenter. L'État sénégalais vise à atteindre une production nationale de 350 000 tonnes d'oignon en 2017, qui suffirait à couvrir la demande.

Les capacités de stockage et de conservation restent toutefois insuffisantes, malgré un soutien de l'État. Nombre de commerçants et de consommateurs se plaignent aussi de la faible durée de conservation de l'oignon local. Ce problème est dû au fait que les paysan-ne-s récoltent souvent les oignons trop tôt, à un moment où ils sont encore gorgés d'eau, afin de faire face à des besoins de subsistance urgents et/ ou de gagner sur le poids. Il s'agirait d'améliorer la sécurité économique des paysan-ne-s en soutenant des outils tels que les fonds de garantie et les caisses locales d'épargne et de crédit (cf. Chapitre III, section 4).

Les achats de semences réduisent l'autonomie et alourdissent les coûts de production de nombreux cultivateurs. Il est donc important de développer la production de semences paysannes. Ces variétés existent, en particulier le fameux « Violet de Galmi », originaire du Niger. En 2009, la firme sénégalaise Tropicasem a tenté de s'approprier ce patrimoine, mais elle a essuyé un refus de l'Organisation africaine pour la propriété intellectuelle suite à une importante mobilisation de la COPAGEN Niger (Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain).

En avril 2015, pour la première fois au Mali, le Ministère du commerce et de l'industrie a suspendu les importations d'oignons et de pommes de terre jusqu'à la fin de la récolte et de la campagne de commercialisation, afin d'assurer en priorité l'écoulement de la production locale. Les producteurs maliens souhaiteraient voir l'interdiction s'étendre à des fruits comme les oranges ou la banane. Des collaborations entre maraîchers sénégalais et maliens devraient être développées et soutenues afin de conduire





LES PRODUITS LOCAUX VONT À LA RENCONTRE DES CITADINS

THÈME :
S'ORGANISER



SE MOBILISER



CONTEXTE

Les familles paysannes fournissent l'essentiel de la nourriture en Afrique. Au Togo, par exemple, l'agriculture est le premier secteur économique. Deux-tiers de la population vivent de cette activité, qui produit en outre 40% de la richesse nationale. Pourtant, les paysans restent mal lotis: 80% des pauvres au Togo vivent en milieu rural.

Les familles paysannes ne tirent pas suffisamment de revenus de la vente de leurs produits. Elles se retrouvent généralement en position de faiblesse dans la chaîne agroalimentaire (production, stockage, transformation,

transport, distribution). Les producteurs peinent à réaliser eux-mêmes la transformation et la distribution, sauf à petite échelle; en outre, la grande distribution et ses intermédiaires n'offrent pas un prix juste aux producteurs.

Des initiatives soutenues par des acteurs de la coopération existent aujourd'hui, qui visent à renforcer le rôle des petits producteurs et à orienter la consommation urbaine vers les produits locaux. Illustration au travers de deux expériences menées par des ONG au Togo.

EXPÉRIENCES DE TERRAIN

I. OADEL : DE LA SENSIBILISATION À LA COMMERCIALISATION

En 2003, l'association OADEL (Organisation pour l'alimentation et le développement local) a été créée afin de promouvoir l'agriculture familiale durable et la souveraineté alimentaire par la valorisation des produits locaux.

Plusieurs des activités d'OADEL sont innovantes et méritent de faire école en Afrique de l'Ouest. La BoBaR

(La Boutique-Bar et Restaurant), à Lomé, a pour objectifs de promouvoir le « manger local » en milieu urbain et d'améliorer le pouvoir d'achat des paysans en commercialisant leurs produits. L'association appuie en outre certains transformateurs en gestion d'entreprise et accompagne des créateurs de petites unités.



Des agents de promotion de la consommation locale sont chargés de mener des actions de sensibilisation au porte-à-porte auprès de femmes salariées avec l'aide de différents outils:

- des prospectus sur les dangers de certains produits importés trop gras, trop salés, trop sucrés et leurs effets sur la santé (diabète, obésité, cancer)
 - un livret présentant la gamme des produits locaux existant sur le marché togolais
 - un magazine *Consomm'Acteur* édité par OADEL et qui parle des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation au Togo.
- Cette action a été complétée par la création d'un événement annuel intitulé « Alimenterre », qui comprend un festival de

films et une foire proposant la dégustation de mets culinaires traditionnels et modernes, tous à base de produits locaux. Dernièrement, OADEL a lancé un concours de plaidoirie sur le droit à l'alimentation et la consommation locale à l'attention des étudiants des universités et un concours de dissertation pour des collégiens et lycéens à Lomé. Enfin, elle vient d'éditer un livre de recettes culinaires togolaises, premier du genre dans ce pays.

A noter qu'au Mali, la ferme-école de Benkadi Bugu et l'hôtel-restaurant « Le Doni Blon » auquel elle est rattachée, offrent des produits issus du maraîchage agroécologique afin, là aussi, de valoriser les mets africains au menu de son restaurant → voir fiche n° 11.

II. DE L'ORGANISATION DES PETITS PRODUCTEURS À LA DISTRIBUTION : LES ESOP AU TOGO ET AU BÉNIN

Les Entreprises de services et organisations de producteurs (ESOP) sont des entreprises sociales et solidaires qui associent des producteurs ruraux et des transformateurs. Elles ont été développées depuis 1997, au Togo et au Bénin par ETD (Entreprises Territoires et développement) et ses partenaires du Nord, Genève Tiers-Monde (GETM) et le Centre international de développement et de recherche (CIDR).

Les producteurs sont regroupés en tontines commerciales (cf. Chapitre III, section 4), constituées de 10 à 15 personnes qui se connaissent bien et se font confiance. Chaque tontine négocie et signe des contrats annuels avec une ESOP, dans lesquels sont fixés les prix, les volumes de production et les périodes de livraison. Les prix sont établis sur la base du coût de production et non des prix du marché.

Une fois que la tontine a pris sa vitesse de croisière, elle peut prendre part au capital de l'entreprise. Il en découle

ainsi une répartition des bénéfices plus équitable entre producteurs et transformateurs. Seule une partie de la récolte est destinée à l'ESOP afin d'éviter que les familles paysannes ne dépendent complètement de ce marché.

Les ESOP sont équipées pour stocker et transformer artisanalement les denrées et permettent l'accès à de nouveaux marchés exigeants en terme de quantité et de qualité. La responsabilité sociale des ESOP passe également par l'emploi des femmes qui n'ont jamais eu accès à un travail rémunéré.

Aujourd'hui, plus de 50 ESOP commercialisent du riz, du riz étuvé, du soja, des farines alimentaires, du miel, des fruits, de la viande ou encore des semences.

L'accès aux marchés urbains est facilité par la mise en œuvre d'une démarche de contrôle de la qualité, la réalisation d'achats groupés (emballages, petits équipements de



transformation) et la création d'un réseau de distribution (RESOP) qui assure l'écoulement des produits transformés auprès de grossistes, de supermarchés, d'entreprises privées et publiques et de restaurants béninois et togolais.

ENSEIGNEMENTS

Les démarches d'OADEL et d'ETD poursuivent le même objectif: mettre en lien les producteurs ruraux et les consommateurs urbains. Des synergies existent d'ailleurs entre les deux associations, puisque OADEL fait la promotion des produits des ESOP dans le cadre de foires urbaines.

L'enjeu principal consiste ici à créer des filières de commercialisation qui soient à la fois accessibles au plus grand nombre et rémunératrices pour les paysans. La participation des producteurs à l'ensemble du processus devrait permettre d'éviter que les structures créées ne soient phagocytées par les distributeurs, comme cela a été le cas dans la plupart des coopératives agricoles en Europe.

Le marché des produits locaux ne doit pas être une niche. Or, les investissements consentis pour proposer un produit fini qui sorte du lot (transformation, conditionnement, marketing, labellisation, etc.) peuvent renchérir son coût et le destiner plus particulièrement à une clientèle ayant un certain pouvoir d'achat. Face à cette difficulté, OADEL a mené des actions d'éducation des consommateurs pour les inciter à acheter les produits locaux de qualité, même s'ils sont parfois plus chers. «Nous sommes même passés de maison en maison dans les quartiers pauvres de Lomé pour sensibiliser les consommateurs, relate Tata Ametoenyenu, coordinateur des programmes à OADEL. Aujourd'hui, ils sont conscients que certains produits importés ne sont pas toujours meilleurs et qu'ils sont même souvent source de maladies comme les cancers, le diabète, etc. En outre, ils comprennent que les produits locaux permettent de réinvestir dans l'économie locale. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que les ménages pauvres urbains achètent les produits locaux qui sont à leur portée (farines, biscuits, jus de fruits)».

Un autre défi consiste à allier promotion des produits locaux et agroécologie. Ce rapprochement est d'autant moins évident que les engrais chimiques sont largement subventionnés dans certains pays, comme cela a été longtemps le cas au Togo. Mais des expériences de reconversion sont en cours: les ESOP ont été les premières à commercialiser du soja biologique au Togo. Des experts en certification, formés par des représentants des ESOP, contrôlent les conditions de production sur le terrain. Ce système de certification participative est moins lourd et moins coûteux que l'accréditation à un label international.

Une marque propre, le riz Délice, a été développée au Togo. Elle représente environ 5% du marché du riz et plus de 15% du riz parfumé consommé localement.

Les résultats positifs de ces expériences démontrent que la production locale peut concurrencer voire remplacer les produits importés. Mais il s'agit pour cela de mettre en place un accompagnement à long terme à tous les niveaux de la chaîne de production. Ce travail consiste dans un premier temps à sensibiliser les acteurs à la qualité de la production et de la transformation, à la disponibilité (stockage) des produits mais aussi, pour les consommateurs, à la régularité dans leur engagement.

Le développement de la transformation est un défi important pour faire face à l'augmentation de la demande. Il est nécessaire de mettre en réseau les producteurs-transformateurs et de les appuyer dans la mécanisation de petites unités de transformation.

Enfin, il s'avère difficile de mettre en place des groupes de producteurs, des coopératives ou des ESOP et de démarrer une activité de transformation sans fonds de départ. Les ESOP n'ont pas toujours un capital suffisant pour faire face aux mauvaises récoltes dues notamment à la sécheresse. Ici, les partenaires peuvent fournir un appui financier ou agir comme garants pour l'accès aux crédits, remplisseuse automatique, moulin en inox, etc.).

Enfin, il s'avère difficile de mettre en place des groupes de producteurs, des coopératives ou des ESOP et de démarrer une activité de transformation sans fonds de départ. Ici, les partenaires peuvent fournir un appui financier ou agir comme garants pour l'accès aux crédits.



THÈMES:
SE MOBILISER

S'ORGANISER



DES CAFÉICULTEURS TIENNENT TÊTE À LA BANQUE MONDIALE

CONTEXTE

Au Burundi, la filière du café assure un revenu direct à près 600'000 ménages d'agriculteurs, soutenant ainsi les moyens de subsistance de quelque 3,6 millions de personnes (plus d'un tiers de la population rurale du pays). Il représente par ailleurs environ 60 à 70% de la valeur des exportations totale du Burundi. La culture du café est

presque exclusivement l'affaire de petites exploitations familiale (moins de 1 hectare cultivé par famille). Ces petits producteurs se sont organisés en coopératives pour mieux maîtriser la filière, de la production à l'exportation en passant par le lavage en station et le départage en usine¹.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

I. LA PRIVATISATION VOULUE PAR LA BANQUE MONDIALE

Le secteur du café, longtemps contrôlé par l'État burundais, a connu une crise importante à partir des années 1990 (chute des cours du café, inefficacité de certaines structures de production et de commercialisation, conflits). Face aux nécessaires réformes du secteur, le Gouvernement, sous la pression de la Banque mondiale, a entamé en 2009 un processus de privatisation peu favorable aux paysan-ne-s. Cette privatisation était alors une condition imposée par la Banque mondiale pour permettre au Burundi d'accéder à l'initiative des Pays pauvres très

endettés (PPTÉ). La stratégie adoptée sur le conseil de bureaux d'études étrangers passait notamment par la vente au secteur privé des usines de dépulpage/lavage et de départage permettant la transformation de la cerise de café avant son exportation. Pourtant, en 2007, lors de la planification de la privatisation de la filière, le Président burundais déclarait que le café appartenait aux producteurs tant qu'il n'était pas exporté.

Les conditions de vente pour acquérir ces outils de valorisation de la production excluaient de fait la participation

¹. L'opération de dépulpage et lavage consiste à retirer la peau des cerises de café, le départage permet de libérer le grain de son enveloppe.



des coopératives de paysan-ne-s. En effet, les stations ont été mises en vente par lot et aucun producteur local n'avait les capitaux nécessaires pour les acquérir. Seules les multinationales du négoce de matières premières avaient

les moyens de les acheter. Bien entendu, cette stratégie a été adoptée sans consultation des principaux intéressés, les paysan-ne-s vivant de la production du café.

II. UN PLAIDOYER LOCAL ET INTERNATIONAL POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES CAFÉICULTEURS

Face à cette situation, la Confédération nationale des associations des caféiculteurs du Burundi (CNAC), regroupant plus de 125 000 producteurs, a lancé avec l'appui des ONG locales ADISCO et INADES Formation un travail intensif de plaidoyer auprès du Gouvernement burundais et de la Banque mondiale pour qu'ils revoient leur stratégie de privatisation en intégrant la voix des paysan-ne-s dans le processus.

Leurs revendications étaient portées à l'international par l'ONG IRED à Genève et par Solidarité socialiste en Belgique. Les multinationales telles que WEBCOR, basée à Genève, ont été interpellées. Des actions ont eu lieu auprès de parlementaires suisses et belges et auprès du Parlement européen pour dénoncer cette situation.

Parallèlement à cette mobilisation internationale, les coopératives de caféiculteurs ont décidé de construire leurs propres usines de lavage du café pour ne pas dépendre des multinationales. Grâce à un partenariat entre l'ONG ADISCO et le Fonds International de Garantie (FIG), basé à Genève, des garanties bancaires ont permis aux coopératives d'accéder aux financements de la Banque nationale de développement économique du Burundi. Les crédits obtenus ont servi à la construction de 13 stations de lavage du café. Par ces opérations, les coopératives se sont renforcées et réapproprié une partie de la filière du café. Le travail de plaidoyer mené tant au niveau national qu'au niveau international a porté ses fruits. Alerté, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, a conduit des investigations. Ses conclusions ont été sans appel : « Il y a des signes inquiétants montrant que les intérêts des producteurs de café n'ont pas été pris en compte dans le processus de réforme malgré l'ouverture des organisations de caféiculteurs à une réforme de la filière qui leur permettrait de monter dans la chaîne de



valeur ». Le rapporteur spécial préconisait une réforme de la filière permettant aux coopératives de producteurs de capter une plus grande partie de la valeur du café afin de réduire la pauvreté. Il a interpellé directement la Banque mondiale en demandant la suspension du programme de privatisation.

Face à cette pression, la Banque mondiale a été obligée de modifier sa position et d'engager un dialogue avec les coopératives paysannes et la CNAC. Une nouvelle stratégie de privatisation de la filière qui accorde aux paysan-ne-s une place prépondérante a fini par être adoptée en 2014. La Banque mondiale et le Gouvernement ont réservé finalement 32 stations aux caféiculteurs de la CNAC et se sont engagés en faveur d'un programme d'appui à la caféiculture.

ENSEIGNEMENTS

Cette expérience démontre que, grâce un travail de plaidoyer efficace mené tant au niveau local qu'international, les paysan-ne-s burundais-es ont pu faire entendre leur voix et infléchir en leur faveur la politique et la stratégie du gouvernement local et de la Banque mondiale. Ce combat a contribué à renforcer la position de la CNAC, qui devient un acteur incontournable de la filière café au Burundi.

✚ POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.ired.org/modules/Index/CNAC/Caf_Burun_final.pdf
- www.adisco.org
- www.srfood.org/fr/la-privatisation-de-la-filiere-cafe-au-burundi-encouragee-par-la-banque-mondiale-ne-doit-pas-repeter-les-erreurs-du-passe



THÈMES:
SE MOBILISER

SE FORMER



UN JOURNAL QUI PARLE AUX PAYSAN-NE-S

CONTEXTE

En 1988, des leaders paysans camerounais réunis à l'occasion d'un atelier décident de lancer un journal. Avec *La Voix du Paysan*, ils veulent donner un écho public aux préoccupations des cultivateurs et des éleveurs, mais aussi leur permettre d'échanger sur leurs pratiques. Le comité de rédaction est d'abord composé de paysan-ne-s, qui passent ensuite le relais à des journalistes. En 1996, l'édition anglophone du journal, *The Farmer's Voice*, voit le jour afin de toucher aussi la partie du pays ayant l'anglais pour langue officielle.

Tiré actuellement à 10 000 exemplaires, ce tabloïd dispose de son propre réseau de distribution, composé de 60 diffuseurs – pour la plupart des membres d'organisations

paysannes, des techniciens d'encadrement agricole et des communes. D'abord vendu à 150 francs CFA, il passe graduellement à 400 francs (0.67 CHF) le numéro ; un système de parrainage permet de réduire le coût pour les lecteurs les plus pauvres. *La Voix du Paysan* est éditée par le SAILD (Services d'appui aux initiatives locales de développement), une ONG basée à Genève.

Le journal est soutenu par SOS Faim Luxembourg à hauteur de 65% de ses charges, le reste étant couvert par les ventes et la publicité. Cette ONG s'apprête cependant à se retirer, de sorte que *La Voix du Paysan* cherche des sources de revenus pour assurer son autonomie.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

Les fiches techniques publiées par *La Voix du Paysan* pour vulgariser des savoirs et des pratiques agricoles ont beaucoup fait pour le succès populaire du journal. Il n'est pas rare d'entendre, au Cameroun, qu'un paysan s'est lancé dans une activité après lecture d'une de ces fiches.

Le journal est un important outil de formation et de vulgarisation des textes juridiques. Il a fait un gros travail « pédagogique » sur le système de l'assurance-vieillesse volontaire, qui permet depuis peu aux paysan-ne-s et aux travailleurs du secteur informel de cotiser pour leur





retraite. Il a également décortiqué les différentes formes juridiques d'organisations paysannes et **expliqué les enjeux de la réforme de la législation sur les coopératives, issue d'un processus d'harmonisation transnational** → voir fiche n° 14 .

La Voix du Paysan relaie en outre des mobilisations paysannes et de la société civile, par exemple la lutte contre les OGM au Cameroun. Elle n'hésite pas à publier des articles critiques sur des programmes étatiques. « C'est le financement extérieur qui nous a permis de maintenir notre ligne rédactionnelle, explique Marie Pauline Voufo, responsable de la rédaction. *La Voix du Paysan* ne reçoit aucune aide à la presse privée, qui existe pourtant au Cameroun. »

La responsable de la rédaction estime que le journal a « contribué à valoriser le nom du paysan ». « En tant que fille de paysan, je suis bien placée pour savoir que dans notre enfance, pour insulter quelqu'un, on le traitait de paysan. Maintenant, des gens revendiquent ce statut. Au début, le nom du journal était pris pour une rigolade. Comme si les paysan-ne-s avaient une voix ! » Pour Marie Pauline Voufo, « il est temps d'aller plus loin en donnant un véritable statut au paysan ». *La Voix du Paysan* n'a cependant pas de ligne claire sur

le modèle agricole qu'elle promeut. On peut y trouver, pêle-mêle, des informations sur des plantes médicinales permettant de soigner le bétail et des articles et publicités promouvant les méthodes d'élevage industrielles, la mécanisation de l'agriculture et les pesticides chimiques. En l'absence de mise en perspective des enjeux et des risques du modèle productiviste, ces « modes d'emploi » risquent de reconduire l'idée que le paysan est dépendant du savoir et des outils amenés par la science et l'industrie. On peut supposer que le journal a adopté cette position de « grand écart » afin d'éviter de se couper d'une partie du monde paysan et de certaines OP qui, tout en défendant l'agriculture familiale, présentent les semences certifiées, les intrants chimiques et la structuration en filières économiques comme des passages obligés vers le « développement ». *La Voix du Paysan*, qui n'a pas accès à l'aide publique à la presse, cherche aussi légitimement des revenus publicitaires. Cette préoccupation est d'autant plus pressante que le journal cherche un moyen d'accéder à l'autonomie financière. Le SAILD étudie la possibilité de créer une mini-imprimerie pour réduire ses charges et obtenir des revenus.

ENSEIGNEMENTS

Le succès de *La Voix du Paysan* montre l'importance des organes de presse ruraux – radios, journaux – comme espaces de partage de savoirs, de débats et de plaider pour les droits et le statut des paysan-ne-s dans la société.

Il reste cependant beaucoup à faire pour promouvoir et diffuser les savoirs endogènes et les techniques agroécologiques. Les savoirs paysans – en particulier des femmes – dans la production de semences et les techniques de fertilisation naturelle sont riches mais peu valorisés par les agronomes et même par les OP au Cameroun. Des espaces d'expérimentation et de formation « alternatifs » comme les champs-écoles agroécologiques, les foires

paysannes et les voyages d'échanges pourraient être développés et soutenus, **en s'inspirant par exemple des expériences ouest-africaines** → voir fiche n° 9 .

L'autonomie financière est importante pour assurer l'indépendance rédactionnelle des organes de presse du monde rural, mais elle est difficile à atteindre sachant que leur public a peu de moyens. Des modèles de financement alternatifs pourraient être explorés : partenariats avec des publications associatives ou syndicales du Nord, souscriptions auprès de la diaspora, cotisations des membres des OP, etc.



THÈMES:
SE MOBILISER

S'ORGANISER



UN LARGE FRONT FAIT VACILLER LES IMPORTATIONS DE RIZ

CONTEXTE

En 2009, le Burundi a connu une grave pénurie alimentaire ainsi qu'un phénomène d'importations incontrôlées de produits agricoles, notamment de riz pakistanais.

Il s'en est suivi une mévente de la production nationale de riz et la perte du pouvoir d'achat des paysan-ne-s. En outre, à la même période, les engrais chimiques avaient

considérablement renchéri et étaient devenus inaccessibles aux cultivateurs. De nombreuses organisations paysannes et ONG d'appui ont alors réussi à se fédérer en créant une plateforme commune appelée Groupe de plaidoyer agricole (GPA), afin de peser sur les politiques agricole et commerciale de l'Etat.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

La plate-forme de plaidoyer a été créée dans l'idée d'affronter un certain nombre de défis : enjeux agricoles de l'intégration du Burundi à la Communauté économique d'Afrique de l'Est (EAC), mévente de la production nationale de riz, faillite de la société régionale de développement de l'Imbo due aux importations incontrôlées de produits agricoles, etc.

Les organisations membres du GPA ont alors engagé une action de plaidoyer pour :

- aider les organisations paysannes (OP) à formuler leurs prises de position sur les importations de riz ;
- faire pression sur le Gouvernement pour faire changer la situation.

Le groupe de base s'est élargi jusqu'à compter une vingtaine d'organisations afin d'affronter la question pré-occupante des importations de riz. L'organisation d'appui ADISCO (Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines) a publié un « livre blanc » montrant que le Burundi était parfaitement capable de couvrir ses besoins en riz. Les importations ne servaient donc qu'à enrichir quelques opérateurs privés. « Ce phénomène a débuté quand une société proche d'un ancien Président de la République a commencé à fournir du riz importé à l'armée et la police », explique Deogratias Niyonkuru, secrétaire général d'ADISCO.



En outre, dénonce le rapport de cette organisation, « les dons importants de riz régulièrement offerts au pays ne constituent en aucun cas des cadeaux neutres, mais des stratégies bien avisées pour conquérir des parts importantes d'un marché en expansion. »

Sur base de cette étude, le GPA a élaboré un plan de plaidoyer et engagé les actions suivantes : organisation d'une soirée dédiée à la souveraineté alimentaire en présence de décideurs (ministre, députés), café de presse, rencontre avec les parlementaires, spots radio sur le thème « Mangeons ce que nous produisons, produisons ce que nous mangeons ! ».

ENSEIGNEMENTS

Le GPA est parvenu à s'imposer comme un interlocuteur incontournable pour le Gouvernement. Il a créé un débat public sur la politique agricole de l'Etat, fédéré des organisations très diverses autour de revendications communes, créé des espaces de débat et de formation au lobbying pour les producteurs et influencé certaines décisions du Gouvernement. Le GPA a ainsi obtenu la réduction des entrées de riz asiatique sur le marché burundais et la création d'un comité mixte (Etat-société civile) de suivi des importations. Les dons de riz japonais ont été écoulés sur le marché au même prix que le riz local. Le GPA a aussi joué un rôle majeur dans la hausse des budgets publics agricoles.

L'expérience de cette plateforme se distingue par l'étroite collaboration entre organisations paysannes et ONG d'appui, qui s'expliquerait par le fait qu'il n'existe pas d'enjeux de pouvoir et d'argent au sein de cette structure très

Cette campagne a été facilitée par différents partenaires financiers (Ambassade de Belgique, l'ONG I11111, OXFAM). Le groupe de plaidoyer a approché le Ministère de tutelle et a fini par s'en faire un allié. Les décideurs contactés ont dû admettre la qualité de l'étude sur la filière riz. Dès lors que les paysan-ne-s étaient déjà acquis à la cause du plaidoyer, le Ministre du Commerce a pris la décision de limiter les importations de riz et de réglementer les dons de riz accordés au pays dans le cadre de l'aide humanitaire.

peu formalisée¹. Elle montre l'importance de soutenir la création de telles coalitions et les campagnes de plaidoyer qu'elles mènent auprès des autorités et de la société civile.

En revanche, le GPA a essuyé un revers avec la détaxation, en 2013, des importations de produits de première nécessité (riz, haricot, lait, etc). Cette décision du Gouvernement faisait écho aux revendications d'un Mouvement contre la faim constitué de nombreuses organisations de la société civile et syndicats. Les importations de ces biens ont bénéficié d'une exemption ponctuelle de TVA, puis d'un taux abaissé (12% actuellement contre 18% avant la crise). Ce problème montre la nécessité de sensibiliser les organisations de la société civile aux intérêts des paysan-ne-s et de rechercher des convergences. Le soutien à des circuits courts de transformation et de commercialisation en milieu urbain permettrait aussi de mieux valoriser les produits de l'agriculture familiale.



1. ADISCO, Capitalisation des expériences de souveraineté alimentaire au Burundi et dans la région des Grands Lacs, février 2013

THÈMES:
SE MOBILISER**S'ORGANISER**

LES DROITS PAYSANS S'INVITENT À L'ONU

CONTEXTE

La Commission internationale d'Uniterre (CIU) promeut depuis plusieurs années l'information et la collaboration au sein du mouvement paysan. Elle soutient aussi sur les plans logistique et thématique les délégations de collègues paysan-ne-s du Sud lors de leurs séjours à Genève.

Par le biais de son affiliation directe au syndicat Uniterre, la CIU est membre du mouvement paysan international La Via Campesina, né en 1993, et qui regroupe 164 organisations dans 73 pays et représente environ 200 millions de paysan-ne-s.

EXPÉRIENCE DE TERRAIN

La Via Campesina a lancé au début des années 2000 un processus interne en vue d'identifier les violations des droits des paysan-ne-s dans les différents pays de ses membres. Le syndicat paysan indonésien SPI, partenaire de la CIU, a porté la démarche dès son lancement. Cette cause a fait son entrée à l'ONU puisque le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme a été chargé en 2010 de rédiger une étude sur les violations des droits des paysan-ne-s et autres personnes travaillant en milieu rural. Une des recommandations de l'étude consistait à créer un nouvel instrument juridique, une Déclaration internationale protégeant les droits des paysan-ne-s. Depuis 2013, un processus de négociation inter-étatique,

présidé par la Bolivie, a été mis en place avec pour objectif de rédiger une Déclaration finale. Alors que les négociations ont lieu à l'ONU sous la surveillance de La Via Campesina et de ses alliés au sein de la société civile, un travail parallèle est en cours dans les régions pour que les organisations membres s'approprient ce projet, émettent des avis sur l'évolution du texte et, dès son adoption, s'en emparent pour améliorer la situation dans leurs pays respectifs. Il est crucial aujourd'hui de faire connaître ce processus exemplaire pour la lutte paysanne auprès du grand public et de favoriser le partage de savoirs dans les différentes régions car, à n'en pas douter, il peut être multiplicateur. Une large vulgarisation de la Déclaration internationale



permettra aux communautés victimes de violations de s'organiser pour défendre leurs droits. En ce sens, c'est un levier important pour la souveraineté alimentaire.

Dès l'entrée du processus à l'ONU, Uniterre a joué un rôle de pivot en facilitant le travail de La Via Campesina au Conseil des droits de l'homme. En étroite collaboration avec le secrétariat international et le comité de coordination de La Via Campesina, ainsi que l'ONG FIAN international et le CETIM (Centre Europe-Tiers Monde), Uniterre s'est attelé à la préparation thématique et logistique des délégations de La Via Campesina.

Pour le mouvement paysan international et ses membres dans les différentes régions, il s'agit d'une nouvelle étape, qui consiste à faire un plaidoyer serré auprès des capitales des missions permanentes des États à l'ONU à Genève. Deux à trois fois par an, des ateliers de partage de savoirs et de capitalisation ont été organisés avec les délégations de La Via Campesina avant les sessions du Conseil des droits de l'homme. Ils visent à refléter les réalités vécues et à amender la Déclaration internationale afin qu'aucune expression de ces violations ne soit oubliée. Il s'agit également de veiller à ce que le contenu de la Déclaration ne s'affaiblisse pas lors des négociations entre États. Pour ce faire, les représentants de La Via Campesina

se répartissent par continent et abordent à Genève les délégués des missions. Le parler-vrai, les témoignages du terrain, même s'ils peuvent quelque fois perturber la quiétude relative des débats onusiens, sont particulièrement appréciés et écoutés.

Prenons l'exemple du continent africain. Lors des premiers votes, peu d'États s'engageaient clairement pour une Déclaration. Au fil des ans, l'argumentation des délégués africains de La Via Campesina a porté ses fruits. À l'aide d'exemples concrets, qu'il s'agisse de l'accès à la terre, aux semences ou à la sécurité sociale, les paysans ont su démontrer l'absolue nécessité de se doter d'une déclaration protégeant leurs droits. Alors qu'en 2012, 7 États du continent s'étaient montrés favorables et 6 s'étaient abstenus, en 2015 les délégations africaines ont voté en bloc pour la Déclaration (13 votes).

Lors de la 2^e session du groupe intergouvernemental chargé de rédiger la déclaration, en février 2015, aucun délégué d'Afrique subsaharienne n'était présent. Alors qu'une 3^e session du groupe intergouvernemental a eu lieu en mai 2016, il s'agit pour Uniterre comme pour les autres membres de La Via Campesina de travailler activement dans les capitales pour que les États participent aux travaux et s'engagent en faveur de la Déclaration.

ENSEIGNEMENTS

L'intervention d'acteurs clés engagés dans le processus dès son origine, comme le syndicat indonésien SPI, est fondamentale. Elle permet :

- l'identification des violations de droits paysans,
- la rédaction de rapports et le plaidoyer auprès des gouvernements et de l'ONU,
- la mise en place d'alliances locales pour soutenir le processus,
- l'appropriation de la Déclaration par les mouvements paysans locaux,
- le renforcement des liens avec les chercheurs et instituts de droits humains.

Une démultiplication de l'expérience indonésienne sur le continent africain est une nécessité urgente. Des points focaux, des sessions de formation, forum et espaces d'interpellation sont à mettre en place. À cette fin, il s'agit d'élargir la coalition d'ONG suisses qui appuie ce processus et effectue un plaidoyer constant (à ce jour Swissaid, Pain pour le Prochain, Action de Carême, Fian Suisse, Longo Mai, l'autre syndicat, la plateforme pour une agriculture socialement durable).



CONCLUSION

POUR DE RÉELS PARTENARIATS SUD-NORD VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Le processus de capitalisation d'expériences mené depuis quatre ans par la Plateforme Souveraineté Alimentaire de la FGC a montré à ses membres la nécessité de continuer à œuvrer pour de réels partenariats de coopération, de redéfinir leurs positionnements et leur capacité de promouvoir le changement social.

S'il y a un constat qui a fait l'unanimité dans les enquêtes et les ateliers au Sénégal, au Burundi et au Cameroun, c'est bien celui de l'inadéquation de la logique projet (de son rythme et de sa durée) aux dynamiques collectives des communautés. Les projets partent des besoins, exprimés comme des lacunes à combler, et tiennent peu compte des potentialités existantes.

Or, avant même de diagnostiquer un problème ou de proposer des outils, il faudrait mener une enquête de terrain approfondie; en aval, il s'agirait de prolonger la phase de suivi de quelques années après le retrait des partenaires financiers et de favoriser des liens à plus long terme entre associations du Nord et du Sud.

Les projets manquent de la souplesse nécessaire pour s'adapter au contexte et pour accompagner une réelle transformation sociale. Par exemple, un défi important consiste à mieux répartir les ressources financières au sein des communautés concernées; le fait de salarier quelques personnes occupant des postes clé a tendance à fausser, voire à rompre les dynamiques collectives préexistantes.

Le passage à d'autres modes de financement plus souples en termes de durée et d'affectation des budgets, est fortement souhaité pour permettre un ajustement aux besoins et aux évolutions sur le terrain.

La coopération est appelée à reconnaître et à défendre la capacité de développement et de transformation des sociétés rurales et des mouvements sociaux. Les sociétés

africaines ne sont pas figées, ni sous-développées, encore moins « en voie de développement ». Certes, leurs peuples souffrent encore trop souvent d'une double oppression, de la part des grands gagnants de la mondialisation (négoce de matières premières, finance, cartels des grandes puissances mondiales qui imposent leurs règles) et de la part de leurs propres élites. Mais il importe de respecter et de revendiquer aujourd'hui leur droit de défendre des systèmes de valeurs qui, parfois, diffèrent d'une certaine idéologie du développement indexé sur le degré de compétitivité économique, d'avancement technologique et d'individualisation des droits. Il faut reconnaître aux paysans et paysannes, et aux sociétés civiles – du Sud aussi bien que du Nord – le droit de s'organiser pour décider comment ils cultivent la terre, ce qu'ils mangent et quelle(s) valeur(s) ils accordent à la nourriture et à la terre, ainsi que pour défendre leurs économies contre le diktat du « libre-échange ».

Les enquêtes, les ateliers et les échanges qui ont abouti à cette publication montrent, s'il en était encore besoin, qu'il existe aujourd'hui, au sein du monde paysan africain, des mouvements porteurs d'une « modernisation » de l'agriculture familiale qui n'est pas estampillée Monsanto, Nestlé, Cargill, Guinness, etc.; des expériences d'intensification culturelle durable, des pratiques agroécologiques issues d'un métissage entre science et savoirs ancestraux, des petites filières de transformation remettant au goût du jour de vénérables denrées telles que le mil et la manioc, des circuits de commercialisation intégrant des acteurs de l'économie informelle, des évolutions des processus de décisions dans les villages et dans les familles allant vers davantage d'égalité et de justice sociale. Ce sont précisément ces graines d'avenir que la coopération devrait encore davantage contribuer à multiplier. En voici quelques implications déclinées par thème:

TERRE

Le plaidoyer et la mobilisation contre l'accaparement des terres sont vitaux pour le droit à l'alimentation des populations, pour la prospérité de l'agriculture familiale paysanne, pour la paix sociale et pour les équilibres écologiques. La coopération devrait se montrer plus active dans le soutien aux mouvements qui luttent pour préserver le statut d'héritage commun de la terre et contre les politiques qui veulent en faire un simple support de production et un instrument d'investissements.

CULTIVER

Les enquêtes et ateliers de capitalisation menés en Afrique de l'Ouest, centrale et de l'Est ont montré la faible implication de la coopération dans la thématique des semences paysannes, qui permettent pourtant de répondre aux changements climatiques, de rétablir l'autonomie et la biodiversité, et qui favorisent l'égalité hommes-femmes. Un accent plus important devrait être mis sur le développement de l'élevage, car il a été démontré que son apport est essentiel dans les pratiques agroécologiques. L'agroécologie n'est pas une mode mais un engagement à long terme, qui s'avère incontournable dans la lutte contre l'érosion et contre la perte de fertilité des sols. Le travail minimum de la terre (mais sans herbicide) et la couverture permanente des sols sont, à cet égard, des pratiques à encourager. Il s'agirait aussi de promouvoir plus systématiquement

C'est en accompagnant les communautés dans la construction de consensus locaux, et non en privatisant le sol, que l'on pourra renforcer les droits des femmes et des minorités à la terre. Les expériences ont montré l'opportunité de soutenir des espaces collectifs de sécurisation foncière, puis, dans ce cadre, de sensibiliser les chefs coutumiers et les familles à la participation et à l'inclusion des femmes et des minorités discriminées dans l'exercice de leurs droits.

l'agroforesterie, dans une approche qui ne se limite pas à des programmes de reboisement mais vise à maintenir, restaurer ou créer de véritables «forêts nourricières». Pour mieux protéger et conserver les sols, il est indiqué de privilégier autant que possible la main d'œuvre avec houe et charrue. Il est préférable d'éviter une mécanisation excessive avec tracteurs, en raison des dégâts qu'ils causent aux couches superficielles du sol, mais aussi et surtout parce qu'ils sont peu accessibles aux paysans et inappropriés à la surface à labourer.

La substitution des pesticides et engrais chimiques de synthèse par des fertilisants et produits de traitement biologiques pourrait aussi être plus fortement encouragée; il s'agit toutefois d'éviter de rendre les paysans dépendants de biofertilisants ou d'inocula importés du Nord.

S'ORGANISER

L'appui à la gestion des quantités et à la négociation des prix par les organisations paysannes (OP) est un levier d'action stratégique pour défendre les intérêts économiques de leurs membres. La coopération devrait aussi mieux tenir compte du potentiel de l'économie informelle et de celle dite «intermédiaire» dans la transformation, le transport et la commercialisation, en appuyant l'organisation des petits opérateurs du secteur, plutôt que de créer de toutes pièces des filières qui s'avèrent souvent peu viables.

Il faudrait élaborer et déployer davantage de stratégies d'appui à l'échelle des familles paysannes, et non pas uniquement au niveau des groupements villageois ou régionaux: l'intégration des activités agricoles, d'élevage, de foresterie, de transformation artisanale ou encore de mécanique sur machines agricole sont autant de métiers qui contribuent à renforcer le tissu social et à dynamiser les régions rurales.

SE MOBILISER

Le développement de coalitions qui dépassent le monde des ONG d'un côté et celui des OP de l'autre est un enjeu fondamental. Les enquêtes et ateliers de capitalisation ont montré qu'un facteur important de réussite du plaidoyer réside dans la convergence de luttes portées collectivement par les syndicats, organisations environnementales, paysannes, de consommateurs, ONG de droits humains, organisations de migrants, et qui intègrent la dimension politique (à l'exemple de la Convergence africaine Terre et

Eau). En outre, des moyens plus conséquents doivent être affectés à la mise en place, au Nord, de réseaux d'associations au Nord fonctionnant comme espaces d'échange, de capitalisation et de diffusion d'informations sur les forces et les faiblesses de leurs actions sur le terrain. Ce soutien est également indispensable pour que les associations du Nord puissent continuer à être les porte-parole, en Europe, de leurs partenaires du Sud. La présente publication se veut une première étape de cette mobilisation.

RECOMMANDATIONS – I. PARTAGER LA TERRE

CATÉGORIE	RECOMMANDATION					
		Communautés	Organisations paysannes	ONG Sud	ONG Nord	Bailleurs
ETAT DES LIEUX	1. Faire un état des lieux des savoirs et des expériences locales liés à la terre	✓	✓	✓		
	1.1 Documenter par des outils participatifs les usages et les ayant-droit des ressources agrosylvopastorales	✓	✓	✓		
	1.2 Recenser et mettre en valeur les traditions basées sur une conception non marchande de la terre	✓	✓	✓		
	1.3 Recenser et diffuser les expériences locales de sécurisation foncière alternatives à la propriété privée	✓	✓	✓		
	1.4 Recenser et valoriser les systèmes incluant les femmes dans la gestion et la transmission du foncier	✓	✓	✓		
ACTION	2. Renforcer le droit des paysan·ne·s à la terre	✓	✓	✓	✓	✓
	2.1 Développer des outils participatifs d'affectation des terres incluant femmes, jeunes et minorités	✓	✓	✓		
	2.2 Créer et soutenir des synergies entre les autorités politiques locales et les chefs coutumiers		✓	✓		
	2.3 Affecter les terres non/ sous-utilisées à des groupements pour des champs et vergers collectifs.	✓	✓			
	2.4 Préserver les droits des éleveurs en mettant en place des couloirs et des points d'eau pour le bétail	✓	✓			
	2.5 Créer / rejoindre / soutenir des coalitions contre l'accaparement des terres et de l'eau	✓	✓	✓	✓	✓
	2.6 Coordonner des actions de plaidoyer, au Sud et au Nord, contre des accaparements transnationaux		✓	✓	✓	✓
FORMATION/ SENSIBILISATION	3. Sensibiliser aux enjeux fonciers	✓	✓	✓	✓	✓
	3.1 Organiser des débats à l'échelle des villages et des familles	✓	✓	✓		
	3.2 Financer des formations parajuridiques et des actions en justice lors d'accaparements de terres			✓	✓	
	3.3 Sensibiliser les leaders politiques, paysans et syndicaux aux risques des titres fonciers individuels		✓	✓		
	3.4 Accompagner l'évolution des droits coutumiers vers une plus grande égalité entre hommes et femmes, notamment par des formations genre		✓	✓		
	3.5 Former des personnes-relais intégrées dans un dispositif de veille sur les cessions de terres		✓	✓		
	3.6 Former les instances décisionnelles de la coopération et des ONG du Nord aux droits fonciers				✓	✓
PLAIDOYER	4. Mener / soutenir un plaidoyer pour une réforme foncière qui...		✓	✓	✓	✓
	4.1... reconnaisse et protège les droits acquis sur la base des systèmes coutumiers		✓	✓	✓	✓
	4.2... place les terres dans un domaine foncier rural		✓	✓	✓	✓
	4.3... confie la gestion de ces terres à des instances locales, avec un arbitrage de l'Etat en cas de conflit.		✓	✓	✓	✓
	4.4... reconnaisse des droits collectifs en faveur d'une entité familiale, d'un groupement, de copropriétaires		✓	✓	✓	✓
	4.5... affirme le caractère non-marchand de la terre et limite la durée des baux		✓	✓	✓	✓
PRINCIPES GÉNÉRAUX	5. S'engager de manière visible pour le droit à la terre des petits paysans et des peuples autochtones				✓	✓
	6. Inclure le droit à la terre comme critère thématique dans l'évaluation des projets				✓	✓

RECOMMANDATIONS – II. CULTIVER

CATÉGORIE	RECOMMANDATION	Communautés	Organisations paysannes	ONG Sud	ONG Nord	Baillleurs
ETAT DES LIEUX	1. Identifier, valoriser et diffuser les savoirs paysans	✓	✓	✓	✓	✓
	1.1 Recenser, valoriser et diffuser les semences paysannes par des recherches sur le terrain, des voyages d'échange, des foires, etc.	✓	✓	✓		
	1.2 Recenser, valoriser et diffuser les arbres et plantes utiles pour l'agroforesterie, la fertilisation organique, les usages médicinaux, etc.	✓	✓	✓		
	1.3 Recenser, valoriser et diffuser les races d'animaux locales adaptées à une région et tolérantes aux maladies	✓	✓	✓		
ACTION	2. Mobiliser les villages autour d'initiatives pour régénérer les sols et améliorer la gestion de l'eau (plans participatifs)	✓	✓	✓		
	2.1 Développer les techniques de travail du sol minimum, des sols sans herbicides et la couverture permanente des sols avec du paillage ou des plantes de couverture	✓	✓	✓		
	2.2 Développer les techniques de rétention de l'eau et de lutte contre l'érosion (diguettes, cuvettes, couverture des sols, etc.)	✓	✓	✓		
	3. Encourager la diversification des cultures dans une perspective agro-écologique		✓	✓	✓	
	3.1 Développer l'agroforesterie et protéger la biodiversité non cultivée		✓	✓	✓	
	3.2 Développer les associations de cultures, cultures en bandes alternées, plantes étagées, etc.	✓	✓	✓		
	4. Créer / renforcer / soutenir des réseaux de semences paysannes		✓	✓	✓	✓
	5. Intensifier l'association agriculture-élevage et appuyer l'élevage pour la production laitière, l'embouche bovine et la volaille fermière		✓	✓	✓	
FORMATION/ SENSIBILISATION	6. Former les paysan-ne-s à la conservation, à la production et à la multiplication de semences, notamment pour le maraîchage		✓	✓		
	6.1 Valoriser le rôle des femmes dans toutes les activités liées à la semence		✓	✓		
	7. Développer des partenariats avec la recherche publique orientés vers l'autonomie paysanne		✓		✓	
	8. Créer et soutenir des réseaux d'expérimentation et de diffusion des savoirs agroécologiques, notamment avec les médias communautaires	✓	✓	✓	✓	✓
	9. Renforcer les capacités d'entretien et de renouvellement du matériel agricole		✓	✓	✓	
	10. Promouvoir une meilleure participation des femmes et des jeunes aux décisions familiales		✓	✓	✓	
	11. Vulgariser les lois ou traités internationaux et informer les paysan-ne-s sur leurs droits		✓	✓	✓	
PLAIDOYER	12. Renforcer la place des paysan-ne-s dans la société	✓	✓	✓	✓	✓
	12.1 Revendiquer un droit de participation des paysan-ne-s à la définition des politiques agricoles	✓	✓	✓	✓	
	12.2 Plaider pour un statut juridique et une sécurité sociale des familles paysannes (mutuelles rurales, etc)		✓	✓	✓	
	13. S'engager pour une modernisation de l'agriculture familiale qui allie savoirs endogènes et techniques agroécologiques		✓	✓	✓	✓
	13.1 Plaider pour une intégration de l'agroécologie dans les programmes de formation étatiques		✓	✓	✓	✓
	14. Mener / soutenir des campagnes contre les agrobusiness		✓	✓	✓	✓
PRINCIPES GÉNÉRAUX	15. Soutenir des initiatives qui visent l'autonomie paysanne et la souveraineté alimentaire à long terme plutôt que des résultats immédiats				✓	✓
	16. Étudier en amont les impacts écologique, social et économique des projets; en aval, prévoir un suivi après la fin du financement				✓	✓
	17. Soutenir des acteurs et des dynamiques plutôt que des projets; laisser aux partenaires du Sud une autonomie pour adapter leurs actions aux réalités du terrain (p.ex. fonds souples)				✓	✓

RECOMMANDATIONS – III. S'ORGANISER

CATÉGORIE	RECOMMANDATION					
		Communautés	Organisations paysannes	ONG Sud	ONG Nord	Bailleurs
ETAT DES LIEUX	1. Identifier et diffuser les savoirs paysans, notamment des femmes, dans la conservation et la transformation des produits agricoles	✓	✓	✓		
	2. Identifier et diffuser les alternatives locales aux produits importés	✓	✓	✓		
ACTION	3. Renforcer les capacités des paysan-ne-s dans la collecte, la gestion de l'offre, la transformation et la commercialisation		✓	✓	✓	
	3.1 Appuyer des groupes de jeunes et de femmes pour développer des activités génératrices de revenus		✓	✓	✓	
	3.2 Créer/ soutenir des initiatives de transformation des produits de l'agriculture vivrière		✓	✓	✓	
	3.3 Créer et soutenir des mécanismes de mutualisation des ressources agricoles et monétaires : banques de céréales, warrantage, caisses villageoises, etc.		✓	✓	✓	
	3.4 Appuyer la création de cadres de concertation multi-acteurs sur les prix et les importations		✓	✓	✓	
	3.5 Organiser les intermédiaires locaux informels autour de micro-filières agricoles		✓	✓	✓	
	3.6 Soutenir la création de circuits de commercialisation urbains		✓	✓	✓	
	3.7 Soutenir la création de marchés adaptés à l'achalandage et à la conservation des produits locaux		✓	✓	✓	
FORMATION/ SENSIBILISATION	4. Sensibiliser les consommateurs, notamment urbains, au problème des importations et à l'importance du «manger local»		✓	✓	✓	
	5. Renforcer les compétences des instances dirigeantes des OP, coopératives et leaders paysans		✓	✓	✓	
	5.1 Renforcer les capacités de gestion administrative, financière, d'épargne et de crédit, de projet		✓	✓	✓	
	5.2 Développer leurs aptitudes de partage des responsabilités, de négociation et de communication interne et externe, informatiques		✓	✓	✓	
	6. Renforcer les capacités de gestion et de l'entretien des équipements des OP		✓	✓	✓	
PLAIDOYER	7. Lancer et soutenir des mobilisations contre les importations de denrées agricoles	✓	✓	✓	✓	✓
	8. Mener et soutenir des campagnes en faveur d'un renforcement de l'agriculture (péri)urbaine	✓	✓	✓	✓	✓
	9. Défendre les intérêts et le pouvoir de décision des petits paysans dans les coopératives		✓			
PRINCIPES GÉNÉRAUX	10. Soutenir des initiatives adaptées aux capacités techniques et économiques des acteurs locaux				✓	✓
	11. Accompagner les processus de création de coopératives jusqu'à leur viabilité				✓	✓
	12. Analyser en amont des projets les acteurs et réseaux existants et les intégrer à la stratégie				✓	✓
	13. Évaluer l'impact des projets de filières de rente sur l'autonomie alimentaire				✓	✓
	14. Prévoir des mécanismes de financement de fonds de roulement				✓	✓

RECOMMANDATIONS – IV. SE MOBILISER

CATÉGORIE	RECOMMANDATION	Communautés	Organisations paysannes	ONG Sud	ONG Nord	Bailleurs
INFORMATION ET FORMATION	1. Renforcer les capacités de mobilisation des populations rurales		✓	✓	✓	
	1.1 Lancer et soutenir des campagnes de vulgarisation des droits paysans dans les villages		✓	✓	✓	
	1.2 Créer et financer des spots radio- ou télédiffusés (sur les semences, la terre, les importations, etc.)		✓	✓	✓	
	2. Relayer les informations du terrain	✓	✓	✓	✓	✓
	2.1 Lancer et financer des études sur l'impact de l'ouverture des marchés et des agrobusiness		✓	✓	✓	✓
	2.2 Créer et soutenir des dispositifs de veille sur les atteintes à la souveraineté alimentaire	✓	✓	✓	✓	
APPUI À L'ORGANISATION	3. Renforcer la démocratie interne dans les OP et les coopératives		✓	✓	✓	
	3.1 Inclure davantage les membres de base dans les décisions stratégiques de l'OP		✓			
	3.2 Créer, former et soutenir des relais locaux afin d'améliorer l'échange d'informations à l'interne		✓	✓	✓	
	3.3 Appuyer les OP dans la mobilisation des membres (frais de déplacements, formations parajuridiques et syndicales, etc.)			✓	✓	
	4. Soutenir les faïtières par des fonds de plaidoyer et de mobilisation				✓	✓
ACTION	5. Créer et soutenir des espaces de débat et de mobilisation incluant OP et mouvements sociaux	✓	✓	✓	✓	✓
	5.1 Créer / rejoindre / soutenir des plateformes de plaidoyer nationales et sous-régionales	✓	✓	✓	✓	✓
	5.2 Créer et soutenir des espaces d'interpellation démocratiques sur l'agriculture et l'alimentation		✓	✓	✓	✓
	5.3 Créer et soutenir des foires paysannes	✓	✓	✓	✓	✓
	6. S'associer, au Nord, aux actions de plaidoyer				✓	✓
	6.1 Coordonner et soutenir des actions Sud-Nord pour la souveraineté alimentaire				✓	✓
	6.2 Dénoncer les contradictions entre coopération au développement et politiques commerciales du Nord				✓	✓
PRINCIPES GÉNÉRAUX	7. Dépasser les campagnes ponctuelles pour aller vers un soutien à des dynamiques de mobilisation				✓	✓
	8. Prévoir des modes de financement plus souples et donnant davantage d'autonomie aux acteurs du Sud				✓	✓

LECTURES UTILES/POUR ALLER PLUS LOIN :

SITES WEB :

Agriculture familiale : « Site pédagogique de SOS Faim » : <http://www.agriculturefamiliale.org/>

AgriSud : « Agroécologie en pratiques » : www.agrisud.org

Alimentterre : <http://www.alimentterre.org/>

Défis Sud : <http://www.defis-sud.org/>

Dynamiques paysannes : <http://ccfd-terresolidaire.org/infos/>

Comité international de Planification pour la Souveraineté alimentaire : <http://www.foodsovereignty.org/fr/>

CTA (Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale) : <http://publications.cta.int/fr/>

ECHO (Burkina) : <http://echonet.org/west-africa-impact-center/>

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) : <http://www.fao.org/home/fr/>

FIAN : <http://www.fian.org/fr/>

Foundations for Farming au Zimbabwe : <http://www.foundationsforfarming.com/>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (OHCHR), Groupe de travail intergouvernemental sur la Déclaration sur les droits des paysans : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RuralAreas/Pages/2ndSession.aspx>

Inter réseaux-Développement Rural : <http://www.inter-reseaux.org/>

La voix du paysan : <http://www.lavoixdupaysan.org/>

Le centre Songhai au Bénin : <http://www.songhai.org/>

Nyeleni (espace de diffusion d'informations regroupant un grand nombre d'Organisations actives dans la défense du Droit à la souveraineté alimentaire) : <http://www.nyeleni.org/>

Olivier de Schutter (Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Droit à l'alimentation) : <http://www.srfood.org/index.php/fr>

Permaculture et agroécologie : <http://www.fermedubec.com/>

Roppa (Réseau des Organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'ouest) : <http://www.roppa-afrique.org/>

SOS Faim : <https://www.sosfaim.org/>

Terre Verte : <http://eauterreverdure.org/>

Via Campesina : www.viacampesina.org

LIVRES :

Evers, Sandra ; Seagle, Caroline et Krijtenburg, Froukje : **Africa for sale ? – Positioning the state, land and society in foreign large-scale land acquisitions in Africa**. Leyde, Brill, 2013.

Jacob, Jean-Pierre : **Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud**. Paris, Karthala, 2010.

Jacob, Jean-Pierre : **Terres communes, terres privées. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)**. Paris, A travers champs, IRD Editions, 2007.

Lahmar, Rabah et Ribaut, Jean-Pierre : **Sols et sociétés : regards pluriculturels**. Paris, Charles-Léopold Mayer, 2001.

Ziegler, Jean : **Destruction massive. Géopolitique de la faim**. Seuil, Paris, 2011

DOCUMENTS EN LIGNE

Du grain à moudre – Genre et Développement rural : http://graduateinstitute.ch/fr/home/research/centresandprogrammes/genre/publications/actes_colloques/actes-2010.html

Féminin-masculin. Genre et agricultures familiales, 2014-. Hélène Guétat-Bernard : http://publications.cta.int/media/publications/downloads/1779_PDF.pdf

La Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales mai 2016 (négociations en cours) : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/046/43/PDF/G1604643.pdf?OpenElement>

La crise alimentaire mondiale et le droit à l'alimentation – CETIM, Cahier critique n°3 : http://www.cetim.ch/legacy/fr/documents/cahier_3.pdf

Nourrir les villes, défis de l'agriculture familiale : http://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/fdf-cfsi-nourrir-les-villes-20140925_1.pdf

Rapport sur le droit à l'alimentation. Olivier De Schutter, Conseil des droits de l'homme (http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20110308_ahrc-16-49_agroecology_fr.pdf)

Textes législatifs sur le foncier, l'eau et les semences paysannes en Afrique de l'Ouest : <http://caravaneterreeau.info/Livret-vert-de-la-Convergence>

ARTICLES, RAPPORTS, ETC.

Gbaguidi, Ahonagnon Noël : **La revendication du monopole foncier de l'Etat, l'intangibilité du titre foncier et l'accès à la terre au Bénin**. *The Journal of legal pluralism and unofficial law*, 1997

Lavigne Delville, Philippe : **Comment articuler législation nationale et droits fonciers locaux : expériences en Afrique de l'Ouest francophone**. Londres, IIED, 1999.

Rey, Pascal : **Droit foncier, quelles perspectives pour la Guinée ? Réflexion sur la réforme foncière à partir de l'exemple de la Guinée Maritime**. *Annales de géographie* 2011/3 (n°679), p. 298-319.

Cette liste se veut non exhaustive et permet aux lecteurs de se rendre sur notre site internet pour approfondir la bibliographie, les thèmes ainsi que les fiches qui les intéressent.

 info@souverainetealimentaire.org

 Souverainete alimentaire en afrique-fgc